LE CAFE PEDAGOGIQUE

Toute l'actualité pédagogique sur Internet !

Dossier

Le B2i en 2004
Enquête et analyses

16 Novembre 2004

Abonnez-vous gratuitement sur Internet et recevez chez vous tous les 15 jours l'édition intégrale du Café pédagogique ou les actualités de votre discipline

http://www.cafepedagogique.net

Mèl : redaction@cafepedagogique.net

22 Rue Alphand - 75013 Paris - France
Tél. Fax : 01 45 89 55 73
Copyright (c) Le Café Pédagogique – Novembre 2004

Sommaire

UN NOUVEAU DOSSIER B2I : POUR QUOI FAIRE ? **3**

LES INTENTIONS DU B2I **5**

LE B2I NIVEAU II, C'EST 5 DROITS, 7 COMPETENCES, 5 DEVOIRS ET 12 OBLIGATIONS 9
B2I FORMATION CONTINUE : UNE EXPERIENCE DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE POUR LES PUBLICS ADULTES. 16
L'ENIGME DU B2I NIVEAU 3, DIT « B2I LYCEE » 18
ET LE C2I, C'EST QUOI ? 20
CHRONOLOGIE DU B2I 21

L'ENQUETE DU CAFE PEDAGOGIQUE **25**

EVALUER LA MISE EN PLACE DU B2I 26
COMPTE RENDU DE L'ENQUETE B2I PRIMAIRE 28
TEMOIGNAGES SUR LA MISE EN ŒUVRE DU B2I AU PRIMAIRE 40
COMPTE RENDU DE L'ENQUETE B2I COLLEGE 45
TEMOIGNAGES DE MISE EN PLACE DU B2I AU COLLEGE 58
POINTS DE VUE ET TEMOIGNAGES DE FORMATEURS DANS LES ETABLISSEMENTS 66

ANALYSES ET PERSPECTIVES **71**

LE B2I OBJET "INCOMPREHENSIBLE" POUR L'ECOLE ? 72
DES TRAVAUX UNIVERSITAIRES SUR LE B2I 77
SI L'ON REVISITAIT LA LISTE DES COMPETENCES B2I ? 86
VERS UN C2I PROFS. QUELQUES PROPOSITIONS A DEBATTRE 90

POUR ALLER PLUS LOIN… **93**

WEBOGRAPHIE : DES RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN AVEC LE B2I 94
BIBLIOGRAPHIE : QUELQUES OUTILS COMPLEMENTAIRES POUR METTRE EN PLACE LE B2I 106

Un nouveau dossier B2i : pour quoi faire ?

Lorsqu'en décembre 2001 nous avons réalisé le premier dossier B2i® nous avons été très heureux de voir l'impact qu'il avait eu. Persuadés que le Brevet Informatique et Internet était une « bonne » mesure, et pensant qu'elle serait, après quelques hésitations, adoptée par tous, nous n'avons pas imaginé qu'il nous faudrait revenir sur cette question, trois années après. Or, la réalité des pratiques, mais aussi la suite qui a été donnée à cette initiative à tous les niveaux de l'institution, nécessitent que nous fassions un point sur le « seul dispositif », appuyé par les programmes disciplinaires et qui aujourd'hui sert de cadre à l'introduction des TIC dans le système éducatif.

Lorsque la note de service du 23 novembre 2000 est publiée au Bulletin Officiel de l'Education National, ses promoteurs sont peut-être loin d'imaginer le destin qu'il aura. En effet, la note de service étant le niveau le plus bas dans la hiérarchie des textes officiels, il aurait pu aussi bien disparaître dans les mois ou les années qui ont suivies. Or non seulement le Brevet Informatique et Internet n'a pas disparu, mais il est devenu la norme de référence française (avec le Certificat Informatique et Internet) pour désigner ce que doit être la place des TIC dans le système scolaire et universitaire.

Le changement de majorité politique en 2002 aurait pu être l'occasion de revisiter ce dispositif, voire de le supprimer. Il n'en a rien été. Bien au contraire, dès la première année le B2i® a été confirmé; on a vu progressivement son intégration dans les programmes d'enseignement de l'école primaire (2002) et l'on est en train de l'intégrer dans les programmes du collège et probablement dans le futur nouveau brevet des collèges. Dans le même temps, l'enseignement supérieur a pris à son compte la poursuite du développement du dispositif en développant les deux niveaux du C2i®.

Etrangement, bien qu'il soit en cours d'expérimentation depuis la rentrée scolaire 2002 dans plusieurs lycées, le B2i® niveau 3 n'est toujours pas officialisé. Aucune information n'a été donnée publiquement sur le devenir de ce niveau dont on peut penser qu'il va devenir urgent de le finaliser pour que l'ensemble du dispositif soit enfin en place.

Rappelons pour mémoire que l'une des intentions premières du B2i® a été de lutter contre le risque de dérive commerciale qui était en train de se développer en Europe depuis 1996. A cette date un consortium avait créé une certification, le PCIE® -Permis de Conduite Informatique Européen- qui proposait la mise en place de formations et de certifications (moyennant paiement) soutenues par ce groupe d'entreprises du secteur des technologies de l'information et de la communication.

Le B2i® est donc une réponse politique à une critique récurrente à propos de l'introduction des TIC dans le système éducatif. Outre le refus de cette marchandisation, il faut aussi insister sur la volonté affirmée par les concepteurs de ce brevet d'introduire une dimension citoyenne explicite en association avec la promotion des usages des technologies en éducation. En d'autres termes les « inventeurs » du B2i® pensent qu'il n'y a pas d'usage des technologies qui ne repose sur une conscience citoyenne de leur usage, et ce quel que soit le contexte. Cela signifie que, dans leur usage, les technologies de l'information et de la communication

doivent être comprises comme porteuses d'une dimension politique que l'on ne peut considérer comme neutre et qu'il convient d'apprendre aux jeunes cet usage critique dès l'école.

La jeune histoire du B2i – il a quatre ans à la date de sortie de ce dossier – le montre pourtant encore comme largement balbutiant. De nombreuses hésitations, des frilosités voire des oppositions sont mises à jour. Le taux de mise en place du B2i® dans les établissements est encore loin des 100%. Notre enquête que l'on peut lire dans ce numéro spécial établi que 65% des répondants déclarent le B2i effectivement en place dans leur établissement. Or ce chiffre est à modérer du fait qu'une grande partie est plutôt composée d'acteurs déjà impliqués dans l'intégration des TIC, dans leur pratique et dans leur établissement.
La lecture du rapport de l'Inspection Général de 2003 donne à ce sujet un éclairage singulier sur ces hésitations, puisque parmi les responsables désignés comme freins, l'ensemble des corps d'inspection est évoqué. Même si, à notre avis, ce n'est pas la seule cause, il faut reconnaître que la place des cadres intermédiaires de l'institution scolaire a été, au travers du B2i®, perçue comme particulièrement frileuse, certains n'hésitant pas à considérer qu'ils n'assumaient pas complètement leur fonction institutionnelle.

En proposant ce deuxième dossier sur le B2i® nous souhaitons apporter, à nouveau, un regard critique, positif et volontariste sur ce dispositif. Nous souhaitons aussi énoncer un certain nombre de propositions, à l'analyse des témoignages et travaux qui accompagnent ce dossier, que nous soumettons à la lecture critique de tous nos lecteurs.

Bruno Devauchelle

Formateur chercheur
CEPEC, Lyon

Les intentions du B2i

La mise en place du B2i à l'école élémentaire

Des projets pour donner chair et vie au B2i :

L'esprit du B2i, c'est de se servir des TIC dans des situations où leur usage présente une véritable utilité pour les élèves. La vie des classes offre, dans les différents champs disciplinaires, dans divers projets, de nombreuses occasions de rechercher des informations, de les traiter, de produire ou de communiquer des documents. C'est dans ces situations que les apprentissages relatifs aux TIC s'effectueront. Les enseignants doivent avoir de vrais projets de communication, dans divers domaines pour aborder les compétences visées par le B2i. Lors de ces usages, l'enseignant, tout comme l'élève, veillera à mettre en relation l'activité conduite dans le domaine des TIC avec les compétences ciblées par le B2I.

Pour ce faire, le département de la Moselle a mis en place des projets de communication:
Des rallyes TIC et Patrimoine : http://www.ac-nancy-metz.fr/IA57/patrimoine/

Les objectifs sont les suivants :
- offrir aux enseignants un cadre pour une utilisation régulière des TICE -
- permettre de développer certaines compétences du B2i (Brevet Internet et Informatique) : rechercher, produire, communiquer
- développer l'usage et l'alimentation du site Patrimoine
- favoriser la liaison "école - collège"

Et la démarche :
- une phase expérimentale concernant cinq circonscriptions et cinq collèges
- cinq écoles par circonscriptions (cycle 3)
- pour les collèges : classes de 6ème ou cycle central (IDD)
- les classes participantes, une fois déterminées, s'engagent sur tout le projet
- le projet se décline en deux modules distincts : "Défi-rallye sur le site Patrimoine" et "Production numérique et défi internet final"

L'accompagnement
Les projets « rallyes-Patrimoine » sont accompagnés par les animateurs TIC. Deux modules ont été proposés.

Module 1 : Défi - Rallye Internet sur le site Patrimoine
Durée : 6 semaines en continu
Contenu : 6 défis (1 par semaine) avec un indice chaque jour (4 indices par défi).Un défi se définit comme une énigme à résoudre, dont la résolution n'est possible qu'en utilisant et explorant les ressources du site Patrimoine (productions d'établissements, sites référencés). Les défis sont conçus par les membres du groupe de pilotage pour les écoles, à définir pour les collèges...
Thèmes suggérés :
- La Moselle (le fleuve)
- Bliesbrück
- La ligne Maginot
- Robert Schuman
- La cathédrale de Metz
- Les industries anciennes

Les thèmes ci-dessus ne sont là qu'à titre d'exemple, et chaque partenaire du projet peut, s'il le souhaite, redéfinir ou ajouter un thème de défi.
Modalités : les questions et les réponses seront envoyées par courrier électronique. Le suivi sera possible sur le site Patrimoine (réponses, gagnants...)

Module 2 : Production numérique et défi Internet final
Durée : tout au long de l'année scolaire avec un défi Internet sur une journée en fin d'année.
Contenu : Une production (numérique) liée à l'environnement proche de l'établissement à concevoir dans le courant de l'année scolaire. Un défi courant mai, concernant l'ensemble des écoles et collèges participants, à partir des productions réalisées par ceux-ci.
Thèmes suggérés :
- La guerre (patrimoine militaire, commémoration...)
- Les plaques de rues (personnages, lieux-dits...)
- L'eau (ressource naturelle, les monuments : lavoirs, fontaines, châteaux d'eau, abreuvoirs...)
- La maison (individuelle ou collective, ancienne ou récente...)
- Le jardin (privé, collectif, sa forme, ses essences...)

Modalités : les productions peuvent êtres stockées où le souhaitent les participants (site d'établissement, site de circonscription ou encore directement sur le site Patrimoine). Toutes les productions seront accessibles depuis un portail dédié sur le site Patrimoine.
Le défi de fin d'année se fera sur une journée ?, semaine ? ... à définir.

Evaluation :
Des bilans hebdomadaires ont été mis en ligne. Pour chaque épreuve, les compétences du B2i ont pu être énoncées.

La feuille de position, des organisations de classe, des progressions

Il ne suffit pas d'utiliser un ordinateur, il est nécessaire que les enseignants et leurs élèves aient une vision claire des acquisitions, grâce à la feuille de position.
http://www3.ac-nancy-metz.fr/logistic/cederom/IMG/pdf/B2i_niv1_enfants.pdf

Des activités ponctuelles régulières à dose homéopathique ou des projets « longs » peuvent rythmer durant l'année voire le cycle, les compétences travaillées. (Exemple de programmation de projets intégrant les TIC :
http://www.ac-dijon.fr/ia21/tice_home.html

Un tableau synthétique présente 5 types de projet long et les compétences du B2i qu'ils permettent de mettre en œuvre . Des activités à doses homéopathiques peuvent être organisées régulièrement et intégrées dans les classes à chaque niveau.
http://www3.ac-nancy-metz.fr/logistic/cederom/article.php3?id_article=58

Il s'agira de trouver des dispositifs, des organisations de classe permettant l'accès régulier à l'ordinateur pour chaque élève. De nombreuses organisations sont à noter : utilisation hebdomadaire dans une salle d'informatique, ou en classe. Cette dernière solution est préférée généralement par les équipes enseignantes.

Evaluation et suivi « CM2-6ème »

« La notation chiffrée est le critère d'appréciation universel dans notre enseignement. Elle relève d'ailleurs d'une pratique institutionnelle qui répond non seulement à la pression “ parfois aveugle ” des parents et de l'administration, mais aussi des élèves qui portent beaucoup plus d'attention à la note qu'aux remarques en marge de leurs copies. Généralement, les élèves, comme leurs parents et l'administration, ont tendance à penser que tout ce qui n'est pas noté n'a pas de valeur. C'est là une survivance qui pouvait se comprendre à l'époque où l'enseignement n'avait comme objectif que la transmission de savoirs savants relativement limités dans une perspective fondamentalement encyclopédique. Tout cela aboutit à un statut exagéré de la note, seule référence reconnue de tous, exigée de tous, élèves, enseignants, parents d'élèves, administration, quels que soient l'établissement et sa culture, quelle que soit la discipline. La notation finit par “ monétiser ” l'évaluation et, en aval de la note, l'organisation du dialogue est faite pour faire admettre le fait arithmétique et ses conséquences ! Ce n'est pas nouveau : déjà le rapport de l'IGEN de 1991 soulignait que la note constitue le moyen quasi exclusif de rendre compte des performances de l'élève». Le B2 i est un système d’évaluation formative institutionnalisée qui peut faire évoluer des pratiques . L’introduction du B2I a des effets positifs sur la démarche et la culture de l’évaluation avec toutes les incidences sur les pratiques pédagogiques qui en résultent.

Le B2I peut poser des problèmes de suivi des compétences entre l’école et le collège.
Un outil commun de gestion peut éviter les ruptures.

L’accompagnement du B2i :

La mise en place du B2i ne peut se faire sans un accompagnement de proximité, avec des actions d’animation et de formation. La mise en place du B2i doit être un élément à prendre en compte pendant le temps de l’inspection. Le B2i s’affiche comme un nouvel indicateur dans le tableau de bord de pilotage de la circonscription, du département … en étant un « révélateur » de choix de l’intégration des TIC dans les pratiques pédagogiques !

Michèle Drechsler
IEN TIC Moselle

Le B2i niveau II, c'est 5 droits, 7 compétences, 5 devoirs et 12 obligations

A propos du B.O. 42 de novembre 2000

Le brevet informatique et internet a introduit de nombreux éléments de nouveauté en même temps qu'il s'affichait selon la tradition procédurale la plus classique : en évitant d'exprimer autre chose que le strict minimum exigible, il a à la fois créé de nouveaux services au bénéfice des usagers élèves en définissant leurs contenus et rendu nécessaire le developpement des compétences des personnels pour les accomplir, comme il a fait obligation aux établissements d'organiser les flux de matériels, d'activités et de coopérations dont ils supposent l'existence.

Répondre à l'urgence d'une société informatisée

La place des outils informatiques est allée en s'accélérant dans la vie des communications, des organisations publiques, financières, professionnelles, commerciales, scientifiques ou dans la vie privée, dans la production des entreprises, dans leur gestion, leur logistique ou leur distribution. Désormais toute personne est plusieurs fois concernée par l'usage banalisé d'outils numériques. Le gouvernement engage des efforts pour favoriser la maîtrise de ces nouveaux outils, auxquels l'Education Nationale contribue naturellement, car le projet d'une telle société de l'information pour tous ne va pas sans un appui éducatif ambitieux. C'est le rôle de l'Education Nationale de dispenser à chaque futur citoyen la formation qui permette de faire plus tard une utilisation raisonnée des technologies d'information et de communication, de percevoir les opportunités en conscience des limites des traitements qu'elles réalisent, de faire preuve d'esprit critique face à leurs résultats, d' identifier les contraintes juridiques et sociales dans lesquelles elles s'inscrivent. Le brevet informatique et internet a pour de développer les efforts éducatifs appliqués aux technologies de l'information et de la communication dès l'école élémentaire. Le BO 42 de novembre 2000 définit ce brevet, il spécifie les compétences que l'école et le collège devront permettre aux élèves d'acquérir et fixe les modalités de mise en œuvre des validations et attestations de ce brevet. Et le texte précise bien que c'est dans le cadre des activités des disciplines enseignées que les espaces d'apprentissage et d'exercice de ces compétences et habiletés nouvelles devront trouver à s'épanouir.

Le B2i ouvre cinq droits pour les élèves

En spécifiant un ensemble de compétences en matière de technologies d'information et de communication réparties sur deux, voire trois niveaux, ce texte de novembre 2000 ouvre cinq droits pour les élèves, et engage la communauté des éducateurs à en permettre l'exercice, étant entendu que ceux de l'Education Nationale ont à y jouer un rôle déterminant.

Ces droits sont :
1/ le droit d'être renseigné sur l'informatique et ce qu'elle permet, tant en général dans les organisations que concrètement avec un PC individuel, ses logiciels et connexions.
2/ le droit d'être formé à se servir des applications bureautiques les plus banalisées pour faire des travaux pédagogiques, ou user d'environnements propres aux disciplines.

3/ le droit d'être éduqué aux responsabilités et aux vigilances qu'implique pour chaque citoyen futur de participer dès à présent à la société de l'information, en faisant usage d'outils de publication en grandeur réelle.
4/ le droit de voir les compétences d'usages numériques validées par les enseignants des matières, pour des performances intégrées aux disciplines .
5/ le droit de demander cette validation sur un ou plusieurs des items dont les élèves se reconnaîtraient la capacité , et de s'exercer ainsi à la responsabilité de leur qualification et de leur formation au long de la vie.

Avec une telle formulation des droits ouverts par le B2i, nous voulons souligner la volonté des rédacteurs de faire comprendre qu'une civilisation nouvelle des connaissances est en marche, dont la culture déplace les consensus historiques et modifie les activités traditionnelles. La conscience y est en effet fortement présente (en creux significatifs) :

- d'un partage des responsabilités pédagogiques avec les familles et tous les acteurs de la société civile
- du devoir institutionnel d'agir pour garantir une égalité de principe de tous les enfants devant ces apprentissages nouveaux, dans la continuité historique d'un mandat social républicain, et corrélativement
- de l'importance aussi de signifier clairement dès les premiers usages, que ces réalités participent d'une culture où chacun est constitué d'emblée comme un sujet autonome et responsable de son entreprise de développement de lui-même, et pour en promouvoir le modèle,
- d'encadrer la reconnaissance d'une qualité du savoir faire numérique par une validation plus officielle, avec l'effet de levier incitatif que cela constituera au bénéfice de la généralisation des pratiques visées.

Mais avec cette formulation, nous voulons également souligner que les items de compétence affichés comme combinaisons peuvent être portés par plusieurs validations complémentaires comme le texte du BO le précise dans sa partie procédurale et sa proposition d'items ; la proposition que nous faisons de diviser en trois le droit de l'élève de bénéficier d'un enseignement « informatique et internet » - celui d'être informé, d'être formé et d'être éduqué- donne un éclairage distinctif et peut aussi conduire à des inflexions méthodiques différentes selon que la chose jugée soit :

- d'être suffisamment informé, et en capacité de restituer ses connaissances,
- en bonne capacité d'exécution technique, de maîtrise de la machine et des gestes comme l'observation des actions successives corrélées au résultat permet de le valider
- en plein emploi de la technicité au service d'une action où le sens et le comportement d'acteur social soient inclus en cohérence, comme le permet d'en juger la situation des usages maîtrisés par l'élève dans la vie disciplinaire sous ses divers développements.

Bien que le texte soit porteur de significations parfois formulées en terme de connaissances, d'autres en termes de maîtrise d'actes avec la machine, d'autres encore en termes d'éducation à des usages intelligents, raisonnables et citoyens/responsables, c'est bien le contexte donné pour l'application des procédures qui nous permet de comprendre correctement les implicites méthodiques : Certes, certaines compétences sont exprimées de telle manière qu'elles seraient validables par contrôle de connaissances, d'autres appellent une observation ou une vérification en situation d'usage, d'autres relèvent d'une évaluation plus globale (« formative ») de l'acteur numérique. Mais la prudence conduira ici à répartir les items en veillant pour chacun d'eux à la complétude des trois aspects même si la formulation de l'item

laisse prédominer l'un des trois, les enseignants et éducateurs étant à même de produire collectivement les cumuls ou croisements de validations qui en résultent.

Le texte de novembre 2000 propose aux collégiens un B2i en sept compétences :

Explorons d'emblée le niveau 2 de ce Brevet, préparé pour les collégiens adolescents, rappelons-en les sept items dans une formulation qui soutienne notre appropriation :

1/ Avoir été validé pour l'ensemble des items du niveau 1,
Ceux-ci sont assez similaires à ceux du niveau 2, mais les expressions d'exigence y sont plus faibles. On peut donc dire que le niveau 2 approfondit le niveau 1, mais qu'il présuppose cependant qu'un certain nombre de découvertes des équipements et fonctionnements informatiques aient été possibles, que les apprentissages initiaux de la relation homme-machine avec l'ordinateur aient pu être réalisés (clavier, écrans, souris, fichier et répertoires…) On peut regretter que la formation aux habiletés d'usage du clavier (notamment : écrire) s'entende comme un acquis implicite, mais en faire un prérequis occasionnerait des blocages, tandis que supporter des ignorances provisoires de ce type permet qu'elles se dépassent suffisamment souvent par l'effet de l'émulation dans la dynamique collective des apprentissages et des encouragements.

2/ Disposer d'une culture Informatique
Les habiletés pratiques et attitudes citoyennes de respect des propriétés et personnes tierces étant considérées comme antérieurement acquises, ou disponibles par ailleurs, la culture informatique dont le niveau 2 valide la compétence regroupe six items :

- une connaissance théorique et pratique de l'environnement bureautique étendu
- une maîtrise suffisante du cheminement et des transformations de l'information
- une maîtrise des noms, grandeurs et performances comparatives des divers outils
- une connaissance du fondement informatique : le binaire, les encodages, le sens
- un savoir sur l'origine humaine de l'informatique et du traitement des données
- une culture juridique en licences logicielles, respect des auteurs et des personnes Il semble un allant de soi qu'on authentifie ces acquisitions non seulement par la vérification des énoncés mais également par rapport à ce qu'il en est fait dans les pratiques et agissements concrets que formulent les autres items .
-

3/ Organiser des traitements numériques à l'aide d'un tableur
Il est ici précisé qu'au cours de son passage au collège, un élève doit pouvoir utiliser des documents produits avec un tableur et comprendre leur fonctionnement, ainsi qu'avoir appris lui-même à se servir du logiciel pour traiter un problème simple en générant une feuille de calcul (usage des formules et vérification de leur validité)

4/ Produire, créer et exploiter un document
Outre des usages de base du traitement de texte qu'il est supposé avoir déjà approchés, il est proposé à l'élève du collège en niveau 2 :

- de maîtriser la présentation de données dans un tableau réalisé sur ordinateur
- d'organiser un document qui combine pour une communication efficace : texte, image, photo, tableau, importations diverses ou sons
- de créer un document qui use de liens hypertextuels en présentation d'arguments

Remarque 1 : D'autres documents que le BO 42 du 23 novembre 2000 viennent en complément des éléments évoqués dans les référentiels du B2i préciser l'importance de la culture citoyenne et du respect des sécurités, des droits des personnes et des auteurs dans l'édition ou le réemploi des images et données existantes. Remarque 2 : la formulation de l'item propose que la maîtrise technique du traitement de texte soit validée, mais le contexte général d'intégration à la discipline interprète cette formulation comme celle d'un usage du traitement de texte au service du sens de la discipline, ou du multimédia et des apports de données pour le service des significations d'un projet

5/ S'informer et se documenter
Sous cette expression banale de l'activité de tout élève , le recours aux nouvelles modalités d'accès numérique à l'information est précisé à validation sous trois items :

- utiliser les principales fonctions d'un navigateur (mozilla ; internet explorer)
- aller sur un moteur de recherche, produire des requêtes, exploiter les réponses
- trouver un fichier sur un site et le télécharger sur sa propre machine Réitération de la remarque N° 1 citée au paragraphe précédent N° 4 : les usages d'application du niveau 2 réintègrent souvent un quatrième item : « savoir opérer des vérifications de validité des informations : auteur, source, date… » .

6/ Organiser des informations
Cette compétence dont l'acquisition a pu être initialisée dans le niveau 1 en rapport avec la navigation dans les répertoires de la machine, est également reprise dans le niveau 2 sous une forme élargie au contexte de l'environnement informatique de l'établissement. Elle se constitue de trois items :

- sauvegarder ou chercher une information à un endroit de localisation donnée
- localiser une information donnée (fichier, URL, signet)
- organiser l' espace de travail en créant les dossiers appropriés, supprimant les choses inutiles, en copiant /déplaçant les informations dans le dossier adapté.
-

7/ Communiquer au moyen d'une messagerie électronique
Cette compétence est proposée à validation Niveau 2 sous le seul item d'avoir su envoyer un fichier courrier assorti de pièce jointe en format texte, image ou son. Mais il convient de l'interpréter en ajoutant la qualité des textes ou images créées, le respect des droits à l'image de chacun, ou le droit à ne pas être calomnié ou injurié dès qu'une communication électronique quitterait les circuits de courrier internes aux espaces scolaires. En pratique, les quatre sous-items du niveau 1 sont repris au niveau 2, pour valider qu'on sache envoyer et recevoir des messages, qu'on maîtrise émission et réception des pièces jointes, et pour faire valider l'usage à bon escient des divers moyens de communication : les courriers électroniques ou sms prennent leur place parmi d'autres moyens vocaux, courriers, fax ou télégrammes dont les spécificités méritent d'être connues.

Le BO 42 du 23 novembre 2000 génère implicitement cinq devoirs pour les enseignants :

L'usage du terme devoir réfère à une obligation morale, une mise en demeure de faire, une commande « de facto » qui dans l' esprit du texte résulte moins d'un diktat hiérarchique que du partage d'une nécessité évidente pour qui fait partie des membres de l'institution d'Education.

1/ Le devoir de s'approprier la maîtrise des outils et procédures numériques pour leurs usages personnels de communication, d'organisation, de préparation de supports, d'écriture et publication

2/ Le devoir d'actualiser leur expertise en général et dans leur discipline de spécialité (ouvrages, documentations numériques sur divers supports), de participer à la citoyenneté numérique, à la vie numérique du savoir scientifique et des échanges

3/ Le devoir de pratiquer leur enseignement en y intégrant les TIC, en organisant des activités où les élèves étudient la matière en utilisant un PC, soit en salle multipostes pour des travaux dirigés collectifs, en guidant les élèves à s'en servir par eux-mêmes pour étudier au CDI, sur des postes isolés ou extérieurs.

4/ Le devoir de développer entraides et coopérations pour élargir ensemble l'offre TIC des services pédagogiques aux élèves et assurer son fonctionnement au quotidien, tant dans les disciplines qu'en mode transverse

5/ Le devoir de développer une culture d'évaluation des compétences différente et complémentaire à celle des examens, venue de la formation ou des entreprises, et établie sur l'interprétation de l'observable des résultats, des produits ou des comportements.
On aurait beau jeu d'observer la forte congruence des items ici distingués en 1, 2 et 3. Ils sont cependant utiles à distinguer parce qu'ils sont trois exploitations complémentaires de l'ordinateur qui engagent des démarches intellectuelles différentes, dont la compétence se construirait donc dans des formations différentes. On pourrait aussi séparer ce que nous regroupons dans notre item 3 au nom de la différence des trois situations pédagogiques citées ; nous avons rédigé l'item 3 en regroupant des pratiques dont l'élève et son travail d'apprendre sont le déterminant principal, qu'il s'agisse dans un cas d'alimenter sa mémorisation et sa réceptivité à la logique la plus aisée d'exposition d'une matière ; dans l'autre de structurer sa manipulation d'objets de connaissance pour qu'il développe son savoir opératoire à les traiter, et élabore sa compétence à y appliquer ce que ces objets requièrent et dont il dispose plus ou moins ; et dans la troisième d'orienter ses travaux personnels avec l'ordinateur... Mais le rapprochement de ces situations à finalité pédagogique est assez usuel pour avoir été conservé comme un seul devoir en trois modalités complémentaires.

Mais pourquoi ne pas laisser rapprocher l'usage des outils bureautiques pour soi-même et le recours à leurs facilités pour travailler la matière de sa compétence disciplinaire. Qu'on nous permette de les distinguer pour souligner ce fait : la maîtrise des environnements informatiques avec lesquels se réorganise le champ d'une expertise est de plus en plus autre chose que la bureautique avancée grâce à laquelle on peut aller chercher des matériaux scientifiques et spécialisés sur internet. Et même si les applications utilisent des logiciels de navigation ordinaires, le travail de réélaboration d'un corpus de connaissances avec l'ordinateur dans l'épaisseur d'une discipline appelle le développement d'autres compétences que les outils d'organisation usuels de la bureautique qui constituent l'essentiel de ce avec quoi on réorganise les procédures, les listes, les adresses, les courriers, les fiches comptables et autres liaisons avec les parents et corps fonctionnels ou administratifs.

Personne ne contestera cependant le devoir cité en 4 comme une compétence à renouveler tant l'élaboration des développements concrets relèverait de l'image du tonneau des Danaïdes, pour des raisons aisément explicables : Le devoir généré par le B2i après d'autres projets, que soit développée la compétence des enseignants à travailler collectivement a déjà fait l'effet de

nombreuses incitations. Autant on en convient, autant il est cependant clair que l'organisation statutaire du contrat de travail repose à l'initiale sur des diplômes qui reconnaissent très peu la compétence collective, et par la suite ni les principe de rémunération ni les notations annuelles n'opèrent d'effet correcteur au fil des carrières . On peut dans ce contexte observer avec intérêt admiratif le niveau d'engagement collectif en fonctionnement dans certains collèges, même si on pense que cela ne suffira peut-être pas à répondre au niveau d'exigence en compétences et coopérations qui résulte des TICE ou du réalisme d'application du B2i .
On ressent moins directement le devoir évoqué en 5, mais la difficulté vécue par les enseignants d'intégrer les validations B2i aux pratiques pédagogiques usuelles indique assez leur écart au vécu de la norme . Pourtant les pratiques d'évaluation complémentaires aux examens sont habituellement connues des enseignants dans l'exercice ordinaire des conseils de classe. Il n'empêche, l'intégration méthodique de validations combinant plusieurs champs d'observation dans un domaine d'expertise où ils ne sont pas spécialistes constitue un défi pour bon nombre d'enseignantes et d'enseignants.

Le BO renforce le processus de dix obligations pour les établissements :

1/ Installer des équipements actualisés pour les usages pédagogiques de diverses natures, en intégrant outre les contraintes liées aux circuits d'approvisionnement, celles des sécurités diverses et celles des scénarios d'utilisation prioritaires dans le contexte scolaire (la consultation sur postes CDI ou poste(s) dédié(s) aux usages « libres », les travaux dirigés en salle multiposte peu ou prou en réseau, les usages du poste d'enseignement et ses périphériques pour les enseignants).

2/ Maintenir et faire fonctionner les équipements dans la durée, en disponibilité technique aux utilisations telles que le cahier de charges l'aurait établi pour les scénarii engagés, mais également en termes budgétaires de maintenance et de consommables, et bien évidemment d'emploi dédié à ces tâches .

3/ Organiser la formation des enseignants aux techniques numériques et aux pratiques d'enseignement disciplinaires dont les ressources et environnements soient numérisés, et manager avec eux l'application d'une évaluation des acquis de qualification.

4/ Organiser la qualification continue des enseignants au management de groupes d'élèves au travail sur des supports et avec des outils numériques, et par conséquent à la création de supports numériques d'apprentissage, de production et de modalités de correction.

5/ Organiser avec détermination les rôles distinctifs, articulations et devoirs coopératifs des acteurs appelés par le B2i et l'informatique scolaire à agir dans la transversalité : Personnes ressources, enseignants en poste documentation, enseignants en technologie et autres personnels supports de projets pour le B2i. Les arbitrages et ajustements locaux doivent permettre un lissage progressif des rigidités d'interprétation au bénéfice des facilités de coopération.

6/ Organiser la responsabilité et la prise en charge collective par les enseignants des équipements informatiques dans l'espace scolaire. Cela passe par la distribution systématique et réitérée de documentations particulières, modes d'emploi et règlements des diverses utilisations, de communications argumentées sur les dédicaces des postes, d'une supervision

constante des coopérations entre des acteurs qui ne parviennent à la complémentarité voulue qu'au prix d'une harmonisation des priorités dont ils sont chargés.

7/ Opérationnaliser les validations des items B2i et leur répartition sur les individualités et/ou couples d'enseignants, les signatures de livrets élèves et enregistrements numériques, ainsi que les modalités de coopération en conseil de classe, propres à préparer l'attestation par le responsable d'établissement

8/ Opérationnaliser les enregistrements de validations et attestations pour leur service d'une formation « au long du cursus scolaire » et « inter-établissements » dans des formes permettant leur exploitation pour chaque élève, chaque enseignant, chaque discipline et pour les besoins de gestion ou de statistiques

9/ Intégrer le B2i au management d'un projet d'établissement soucieux de préparer des acteurs professionnels et citoyens pour l'avenir probable. Communiquer/faire échanger régulièrement les collectifs enseignants sur le sens des actions B2i au long de l'année, faire qu'ils construisent une homogénéité suffisante des pratiques d'évaluation et élaborent l'écriture de leurs pratiques pour les transmettre.

10/ Distribuer les outils individuels que constituent les livrets élèves après s'être assurés contre la perte ou les détournements possibles (émargement des feuillets)… Développer le sentiment de propriété des validations obtenues et optimiser la mémorisation des éléments à valider, insister dans cette communication sur le fait que c'est la bonne maîtrise technique de l'outil pour une activité disciplinaire qui ouvre la validation , non le seul geste dont la performance est observable et dont l'item décrit l'acte. (NB : Pour mémoire, une compétence linguistique se juge à partir de la parole actée en situation, mais la parole actée seule que reprendrait le perroquet ou le robot magnétophone ne permettent pas d'en faire l'indice d'une compétence. D'après Chomsky in Robert, au mot « compétence »)

11/ Développer la dimension pédagogique des usages informatiques internes à l'établissement, produire régulièrement les commentaires à portée éducative dont la vie de l'établissement fournit les occasions, produire autant les invitations aux TICE que les interdits inévitables pour une éducation des usages numériques en collectivité, en distribuant à cette occasion les consignes de bien-séance et les informations du "comment ça marche", "pourquoi cela séduit,"quels acteurs y contribuent","quels flux y sont activés".

12/ Animer la réflexion et les échanges des membres de la communauté pédagogique élargie aux parents, encourager leur intérêt pour les pratiques numériques de leurs enfants, prendre en compte leurs inquiétudes et leurs questions et créer des occasions que des relations existent et puissent contribuer, être à l'écoute des situations d'équipement dont disposent les élèves , ou des éventuels problèmes que leurs parents expriment au sujet des utilisations qu'ils en voient

Nous espérons vivement avec cette reformulation des éléments du BO vous avoir fait partager un éclairage succinct de ce qu'il laisse encore découvrir à la lumière des trois années d'exercice qui ont suivi sa publication.

Yves Etienne
Ingénieur pour l'Ecole auprès de la Matice de Créteil

B2i formation continue : une expérience dans l'enseignement agricole pour les publics adultes.

L'ENILIA (Ecole Nationale d'Industrie Laitière et des Industries Agroalimentaires) est un établissement de l'enseignement agricole public, situé à Surgères en Charente Maritime. Il accueille des élèves de la formation scolaire, des apprentis et des adultes en formation continue. Son centre de ressources, ouvert sur le territoire, propose des parcours non diplômants, en particulier en bureautique, en partenariat avec des associations ou pour des salariés en Contrats Enploi Solidarité. Les problématiques de développement local et d'accès aux NTIC ne sont pas spécifiques à l'ENILIA mais largement partagées par l'appareil public de l'enseignement agricole. Aussi, la mise en place du B2i pour des publics en rupture d'emploi ou dans une logique d'insertion est un exemple des actions possibles pour concrétiser une nécessaire adaptation aux nouveaux visages du monde rural.

A la suite du CISI, Comité Interministériel pour la Société de l'Information) de juillet 2000, l'enseignement agricole public a intégré le développement des usages des NTIC dans ses priorités à travers une note de service parue en juillet 2002. Trois objectifs sont plus précisément visés : donner aux futurs citoyens la maîtrise des outils de communication, développer le travail coopératif au sein de la communauté éducative et participer à la lutte contre la fracture numérique en encourageant les établissements à devenirs des « espaces publics numériques ».

Aucune certification spécifique n'a été créée pour l'enseignement agricole, l'idée est plutôt de s'appuyer sur les certifications existantes proposées par d'autres ministères. Pour les formations pour adultes, le choix se porte essentiellement sur le certificat de navigation sur Internet (CNI) du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale et sur le B2i GRETA.

Pour le Centre de Ressources de l'ENILIA, l'existence de ces certifications constitue une opportunité de valider les parcours effectués par les apprenants, de baliser leur progression en s'appuyant sur des référentiels et des certificats reconnus par les institutions. Pour les publics en insertion, cette notion de reconnaissance institutionnelle est un levier de motivation indéniable. La validation par un certificat est un « garant » du sérieux, de la véracité du parcours réalisé dans un établissement scolaire mais dans la posture peu scolaire de l'autoformation accompagnée.

Les domaines de compétences couverts par le référentiel du B2i sont plus larges que la maîtrise de l'Internet validée par le CNI. Aussi, l'une ou l'autre des certifications peut être proposée en fonction des besoins professionnels, des pré-acquis et des contraintes de temps de l'apprenant. Et pourquoi pas imaginer une complémentarité entre les deux en considérant le CNI comme une première étape vers une validation plus complète des compétences en informatique représentée par le B2i GRETA. Toutefois, le B2i est de plus en plus affiché comme l'objectif final du parcours. Pour des publics en insertion, la reconnaissance par un certificat émanant de l'Education Nationale est perçue comme beaucoup plus valorisante pour eux mêmes mais également pour leur entourage. Comme leurs enfants, ou ceux de leurs voisins, ils sauront utiliser un ordinateur puisqu'ils auront eux aussi le B2i.

L'expérience a réellement débuté en fin d'année scolaire dernière en repérant les personnes volontaires et motivées pour se lancer dans « l'aventure ». Pour ces apprenants, déjà en parcours de formation, il s'agissait de se placer dans une continuité sur les méthodes et les exercices proposés pour ne pas rompre la confiance établie. Les séances d'autoformation accompagnées sont basées sur la réalisation d'exercices « pas à pas » permettant d'acquérir progressivement la maîtrise des outils de base de la bureautique et de la communication : traitement de textes, tableur, base de données, Internet, présentations etc. L'étude approfondie du référentiel nous a permis de vérifier si les exercices proposés favorisaient effectivement l'acquisition des capacités décrites par le B2i. Elle a aussi souligné les manques dans certains domaines. La création ou la recherche d'exercices complémentaires a donc été nécessaire. Le troisième chantier pour la mise en place du B2i a été de créer le livret de suivi et les évaluations. Il nous faut également veiller à l'efficacité de l'accompagnement des parcours plus longs, adaptés au rythme d'apprenants en réelles difficultés d'apprentissage.

Il est difficile de parler de bilan après une si courte durée, les résultats sont toutefois largement positifs. Au niveau de la méthode, nous avons formalisé nos pratiques et resitué les activités pédagogiques dans le cadre d' un référentiel. Le pari sur la motivation s'avère payant si l'on se base sur l'assiduité des apprenants. Côté résultat : une personne a réalisé avec succès la totalité du parcours, une deuxième est en passe de le terminer. Pour cette année, une dizaine d'apprenants sont susceptibles d'entrer dans la démarche. Enfin, au niveau de l'ENILIA, l'expérience est suivie avec attention par le formateur d'informatique et l'équipe pédagogique pour les formations continues. Si elle s'avère concluante, elle sera adaptée pour être transférée dans nos formations diplômantes en intégrant les utilisations des NTIC faites dans le cadre des différentes disciplines. Pour nos partenaires externes, la mise en place du B2i renforce notre crédibilité comme acteur à part entière du développement local dans le champ de l'accès et des usages des NTIC.

L'expérience débute donc de façon positive, il nous faudra pour réellement conclure sur une réussite vérifier la portée de la certification sur l'insertion dans le monde professionnel.

Monique Royer
Responsable des FOAD, Enilia

L'énigme du B2i niveau 3, dit « B2i lycée »

La soudaine arrivée du B2i niveau 1 et 2 en novembre 2000 en avait surpris plus d'un… La confirmation, suite au changement de gouvernement, du B2i et le principe de son développement vers les C2i en avaient surpris d'autres…

Ainsi l'idée initiale trouvait-elle sa confirmation et son renforcement à tous les niveaux du système éducatif. Les nouveaux programmes de primaire en 2002, et les nouveaux programmes de collège en cours d'élaboration (certains seront applicables en 2005) ont confirmé l'inscription de la maîtrise des usages des TIC dans les disciplines. Cette maîtrise est désormais reconnue par la délivrance du B2i.

Et pourtant une énigme demeure : pourquoi le niveau 3 du B2i ne fait-il plus vraiment parler de lui ? L'information officielle, la plus récente, concernant sa mise en place figure dans la plaquette « Internet pour tous » publiée en Septembre 2004 par le ministère de l'éducation sur le site Educnet : le B2i niveau 3 sera obligatoire en 2007. Fort de cette information, il faut retracer les quelques étapes de ce processus.

En Février et Mars 2002, un petit groupe de travail rassemblé au ministère rédige un début de référentiel B2i niveau 3, à destination des responsables politiques pour validation.

Le site Educnet rappelle encore actuellement : *« Un niveau 3 défini par la circulaire du 25 avril 2002 adressée aux Recteurs : elle prévoit une expérimentation dans des lycées (LEGT), lycées professionnels (LP) et centres de formation d'apprentis (CFA) au cours de l'année scolaire 2002-2003. »*

Rédigé dans le même esprit et avec la même dynamique que les niveaux 1 et 2, ce texte reste confidentiel pendant la durée de l'expérimentation qui devait débuter en septembre 2002. Si des établissements sont bien retenus pour l'expérimentation, il semble que le changement de ministère mette en sommeil toute initiative nouvelle, « sous réserve d'inventaire » de la nouvelle équipe. Il faudra une année pour que soit confirmé l'ensemble du dispositif B2i ainsi que le niveau 3, mais toujours à titre expérimental.

Une requête sur les moteurs de recherche permet de découvrir, outre le texte de la circulaire un certain nombre de documents émanant des établissements qui expérimentent ce niveau. Cependant aucune analyse n'est à ce jour disponible, et surtout aucune information de synthèse n'est encore publiée permettant de savoir quelle serait la forme définitive du B2i niveau 3.

On peut comprendre un certain attentisme lié à un changement politique. On est surpris que ce niveau 3 n'ait pas pu bénéficier d'un traitement plus dynamique afin de le faire apparaître dans une forme avancée au même moment que le C2i. On aurait eu un édifice complet qui aurait pu être mis à l'épreuve des réalités. Compte tenu des études publiées par la DPD sur l'usage des TIC dans certaines disciplines (Histoire Géographie et Sciences de la Vie et de la Terre) on peut penser que le B2i sera plus facile à mettre en œuvre en lycée car plusieurs disciplines utilisent régulièrement l'informatique. On peut penser aussi que dans l'attente d'un meilleur résultat des niveaux 1 et 2 on ait préféré surseoir un moment afin de ne pas en rajouter au lycée déjà sensible aux changements « venus d'en haut ».

Maintenant que le B2i niveau 3 est annoncé pour 2007, gageons que les choses vont aller plus vite et que l'on va voir apparaître dans les mois prochains des informations plus précises sur le sujet.

Bruno Devauchelle

Et le C2i, c'est quoi ?

Si vous ne l'avez pas encore fait, allez sur le site http://C2i.gouv.fr pour connaître l'ensemble du dispositif C2i pour le niveau 1. Sur ce site vous pourrez apprécier en détail comment ce niveau de validation de la maîtrise des usages des TIC s'inscrit dans la continuité du B2i. Vous pourrez même vous autoévaluer en ligne.

On peut dire que ce C2i niveau 1, intégré désormais à la licence, constitue avant tout une maîtrise technique intégrée à des situations d'usage générales avant d'envisager une maîtrise des usages intégrés à un enseignement (ce qui sera l'objet du niveau 2). D'ailleurs certains étudiants ont bénéficié en pré-rentrée universitaire de première année d'un module de mise à niveau informatique (Lyon) leur permettant de faire leurs premiers pas dans le C2i.
Contrairement au B2i qui est directement intégré aux enseignements de toutes les disciplines, le C2i niveau 1 peut constituer un enseignement en lui-même apportant des crédits pouvant compter dans l'obtention de la licence. Le niveau de compétence général s'inscrit bien dans la volonté de voir les étudiants autonomes face aux TIC dans les différents aspects qui ont été distingués.

A - Aptitudes générales
- A 1 Tenir compte du caractère évolutif des TIC
- A 2 Intégrer la dimension éthique et le respect de la déontologie

B - Référentiel spécifique et instrumental
- B 1 S'approprier son environnement de travail
- B 2 Rechercher l'information
- B 3 Sauvegarder, sécuriser, archiver ses données en local et en réseau
- B 4 Réaliser des documents destinés à être imprimés
- B 5 Réaliser la présentation de ses travaux en présentiel et en ligne
- B 6 Echanger et communiquer à distance
- B 7 Mener des projets en travail collaboratif à distance

La principale qualité du C2i est d'avoir su tenir l'écart entre l'aspect technique et des situations transversales d'usage. On notera que les deux parties du C2i témoignent de la volonté de ses rédacteurs de faire en sorte que les jeunes qui en disposent aient une vision assez large de ce que les TIC actuellement disponibles exigent de compétences. On sent au travers de cette volonté une vision globale et systémique de la place des TIC. Attendons les résultats des expérimentations en cours et gageons que les étudiants qui disposeront de cette attestation de compétences sauront faire de l'ordinateur cet « objet négligeable et ordinaire du laboratoire» comme le souhaitait Jean Didier Vincent, ancien président du Conseil National des Programmes.

Bruno Devauchelle

Chronologie du B2i

Date	Textes officiels	Documents ministère	Autres
Juin 2000	BO n°23 confirme mise en place mise à niveau en seconde	Conférence de Presse du 20 juin 2000 Annonce officielle du B2i en primaire et en collège (calendrier)	
Septembre 2000		Annonce B2i discours de rentrée du ministre	
Novembre 2000	Texte de création du B2i BO N°42 du 23 Novembre 2000	Colloque sur e-éducation au salon de l'éducation	
Décembre 2000 – Février 2001	Dépôt de la marque B2i BOPI du 1 et 2 Février		1 Décembre 2000 commande par le directeur de cabinet du ministre d'un rapport à l'IGEN sur la mise en place du B2i 11 Janvier, Création de l'espace B2i sur le site Eduscol DESCO
Février 2001			Pré rapport IGEN (non publié)
Mars 2001	BO N°13 du 29 Mars 2001 Validation B2i niveau 2 en lycée		
Mars 2001	BO N°13 Rentrée primaire 2001 du 29 Mars 2001	Rédaction des fiches pédagogiques B2i et mise en ligne sur le site Educnet	Site B2i eduscol et educnet mis en place : fiches mises en ligne
Juin 2001	Circulaire de rentrée 2001 - BO n°24 14 Juin 2000 Lycée : mise à niveau en seconde Collège : invitation à mobiliser les équipes autour du B2i		Article de Chantal Courtaux, Dossiers de l'Ingénierie éducative.
Juillet 2001		Rapport de l'Inspection Générale de l'Education Nationale sur le B2i (20 Juillet)	Sortie du logiciel Téo Bii de la société Xynops
Août 2001		Discours de Monsieur Jack Lang à l'université d'été de la communication à Hourtin	
août 2001	B2i Greta BO N°31 du 30 août 2001		Mise en place du B2i Greta
Septembre 2001			Medialog p.14 article de Pierre Ginioux de l'IUFM de Créteil et de Michel Narcy de la revue Medialog (MEN/DT) Logiciel : accompagnement Informatique et Internet, Jériko
			Logiciel : Polygonal Design, réseau Cotolwet, formation au B2i par la conception de site web Ouvrage : Informatique et Internet, préparer le B2i

			Alain Carrier CRDP de l'académie de Grenoble
Décembre 2001			Premier dossier du Café Pédagogique consacré au B2i.
Janvier 2002		Cahier d'exigences pour le collège	
Février 2002	Numéro hors série, Horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire N° 1, 14 FÉVR. 2002 Page 1 à 100 - A. du 25-1- 2002. JO du 10- 2-2002 (NOR : MENE0200180A) Le B2I est intégré dans le BO sur les nouveaux programmes	Cahier d'exigences pour la maternelle et le primaire	Revue Education technologique n°15
Avril 2002	- BO N°16 du 18 Avril 2002 Circulaire de rentrée 2002 – 2003 qui indique le B2i Niveau 3 en lycée Annonce en lycée professionnel Confirmation B2i en primaire et en collège		Cahier d'activités et cahier de l'enseignant B2i niveau 2, D.Sauzeau, M.Carlot, P. Déléage, M.Lely, Delagrave, Paris, 2002
Mai 2002	- Circulaire n°2002-106 du 30/04/2002, BOEN n°19 du 09/05/2002 : définition du niveau 1 du C2i	B2i Niveau 3 En expérimentation, note envoyée aux recteurs	
Juin 2002		Discours sur la lutte contre l'illettrisme (recours aux TIC)	Dossier de l'ingénierie éducative spécial B2i (sortie Septembre 2002)
Juillet 2002			Rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale sur les réseaux numériques, analyse des TIC par entrée disciplinaire.
août 2002		Discours de l'université d'été de la communication de Hourtin (CREPAC) (Xavier Darcos), confirmation du B2i Discours de Claudie Haigneré, ministre chargée de la Recherche et des Nouvelles Technologies Hourtin (Gironde), 30 août 2002 Clôture de l'Université d'été de la communication sur le thème "Technologies de l'information et de la communication"	
Septembre 2002		Discours de rentrée des ministres.	Sylemma-Andrieu Support de formation B2i
Octobre 2002			Réussir au collège avec l'ordinateur 6è-3è, Jacques Béziat, Bernard Dimet,

			Bordas 2002
Décembre 2002			Revue Ac-tice N° 29 30 de Novembre Décembre 2002
Janvier 2003		Mise en route de l'ENE : espace numérique pour l'éducation.	Article du Monde de l'éducation de Janvier 2003
Février 2003			Dossier du Cepec, Mettre en place le B2i Février 2003
Mars Avril 2003	BO Circulaire de rentrée 2003 qui confirme le B2i, le rend obligatoire pour 2003 en primaire et 2005 pour les lycées	Conférence de presse Educnet de Xavier Darcos, confirmant le B2i	Numéro de la revue de l'ICEM Freinet sur les TIC
Avril 2003		Livre de Luc Ferry, Xavier Darcos et Claudie Haigneré. Distribué à tous les enseignants, il comporte des éléments concernant les TIC	
Mai 2003		13/05/03 Dossier de presse 10 mesures pour relancer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à l'école	
		Mise en place du C2i pour les universités à titre expérimental en 2003	Pédago tic B2i publication en lien avec le CRDP de Versailles.
Juillet 2003		Réunions CISI (Comité interministériel pour la société de l'information), 10 Juillet 2003. Annonces d'une liste de décisions dont certains concernent l'école CIEN, 28 Juillet 2003, renforcement des mesures précédentes, B2i obligatoire	
Août 2003		Remise du rapport de Bernard Benhamou aux ministres délégués à la famille et à l'éducation scolaire « Projet PROXIMA. Pour une appropriation de l'Internet à l'École et dans les Familles »	
Septembre 2003		Discours de rentrée, confirmation des mesures du CIEN de Juillet, B2i obligatoire en 3è	Remise du rapport de l'IGEN 2003. Chapitre 5 consacré aux TIC, suite du rapport 2002 sur l'école et les réseaux numériques. - Note d'évaluation 03 - 01: les TIC éléments sur leurs usages et leurs effets
		Mise en place de l'expérimentation C2i pour l'enseignement supérieur	Publication de l'environnement i-ecole du CRDP de Versailles
Décembre 2003			Note d'évaluation 03-04 :Les attitudes des enseignants vis-à-vis des technologies de l'information et de la communication
Janvier 2004			Schéma directeur des espaces numériques de travail, prise en compte du B2i
Février 2004	BO N°6 du 5 Février 2004 préparation de la		

	rentrée 2004 Réaffirmation du B2i pour 2004 -2005		
Mars 2004	Circulaire n°2004-46 du 02/03/2004, BO du 11/03/2004 : définition du C2i niveau 2 : Enseignant		
Juin 2004	Circulaire n°2004-089 du 04/06/2004, BOEN du 17/06/2004 : présentation des éléments permettant certification du C2i, niveau 1 (référentiel national, cahier des charges auquel doivent se conformer les établissements expérimentateurs, liste des établissements ayant reçu l'agrément du ministère pour effectuer cette expérimentation	Discours du ministre devant les inspecteurs primaire réunis à Lyon. Rappel du B2i comme souci de tous.	
Septembre 2004		- « INTERNET POUR TOUS »Les technologies de l'informationet de la communication à l'école et dans la société, éditeur Délégation aux Usages de l'Internet, Direction de la Technologie - accord visant a la protection des mineurs avec la société Xooloo. - Conférence de presse du ministre qui renforce l'importance du B2i (28/09)	
			Remise du rapport de la commission du débat sur l'école dite Thélot. Rappel de la place des TIC et du B2i
Novembre 2004		- Rapport sur la société de l'information en France en 2004 - Présentation du budget de l'éducation 2005 : renforcement du B2i	Second dossier du Café pédagogique.

Bruno Devauchelle

L'enquête du Café pédagogique

Evaluer la mise en place du B2i

L'évaluation des politiques éducatives est un problème récurrent. Que ce soit au niveau national (rapports de l'IGEN, enquêtes de la DEP,..) ou au niveau local (enquêtes des académies), voire même au niveau international (enquête PISA de l'OCDE). Les chercheurs (comme ceux de l'IREDU par exemple) tentent eux aussi de mesurer l'effet des politiques éducatives soit par une approche sociologique, soit par une approche historique. Les récentes études de la DEP sur les usages des TIC par les enseignants (ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/noteeval/ne0304.pdf) illustrent cette volonté de mieux connaître et donc de mieux piloter le système éducatif (une littérature abondante existe sur ce sujet).

L'observation des documents publiés sur Internet à propos des bilans de la mise en place du B2i pose de nombreuses questions qui peuvent toutes entrer dans le champ de « l'évaluation des pratiques réelles dans les établissements scolaires ». En effet la diversité des types d'enquêtes menées (quand elles le sont), la variété des réponses tant qualitatives que quantitatives et la restitution qui en est faite sur les sites internet des académies montrent la difficulté de mettre en place une véritable observation des usages dans le système scolaire.

On pourra en premier lieu reprocher l'absence de concertation entre l'ensemble des acteurs (rectorats, IA, établissements, ministère) à ce sujet, ce qui aurait permis, au moins, d'unifier les procédures de recueil d'information et donc d'obtenir un traitement plus précis. On peut se questionner de savoir si, concernant le B2i il convient de faire une enquête diligentée au niveau national ou s'il suffit de s'en tenir à des observations effectuées de façon moins systématique. De plus on pourra aussi déplorer la difficulté à recueillir l'information dans les établissements. Il est rare que le taux de réponse aux enquêtes de ce type dépasse les 50% hormis dans celles qui sont contraintes au niveau national par l'injonction du ministère de l'éducation. Il est vrai que les chefs d'établissement rapportent très souvent l'engorgement des secrétariats avec les enquêtes multiples et nombreuses qui leur sont demandées.

Au-delà de ce constat « administratif », il nous faut revenir sur la question de l'observation des pratiques réelles en établissement à partir de l'exemple du B2i en se posant la question des choix méthodologiques et des indicateurs pertinents à retenir.

- Si l'on s'en tient à la seule logique « comptable » on pourra simplement dénombrer les attestations de B2i délivrées au niveau académique. Toutefois, compte tenu de la nature même du B2i cela s'avère notoirement insuffisant.

- On pourra obtenir de chaque établissement la cartographie des validations successives des items du B2i. Ainsi on pourrait savoir, pour chaque élève, à quel niveau et dans quelle discipline il a validé tel ou tel item du B2i.

- On pourra plus précisément identifier les établissements délivrant à chaque élève une feuille de positionnement qui lui permet, de savoir « où il en est » dans son B2i. Une analyse de ces feuilles, qui devraient être désormais stockées en double dans chaque établissement, permettrait de situer les niveaux de compétences d'une population donnée.

- On pourra aussi tenter d'identifier la progression des élèves dans le B2i si dans les établissements un suivi annuel est effectué.

- On pourra logiquement essayer de connaître le « dispositif » retenu par l'équipe éducative pour gérer le B2i (sur la base des documents internes réalisés). On pourrait ainsi comprendre la façon dont l'évaluation s'est intégrée aux pratiques collectives.

- Une approche plus ethnographique, basée sur un suivi d'établissement en interne pourrait permettre de faire surgir, au-delà des discours souvent rapportés, les véritables choix faits par les équipes dans la mise en place, ou non, du B2i.

L'invisibilité du processus du B2i est révélatrice de questions plus globales pour un système éducatif qui a fondé son action au XIX^{è} siècle sur la « liberté pédagogique » des enseignants. Ne veut-on pas savoir, ne peut-on pas savoir ce qui se passe dans les établissements et les classes ? Ne veut-on pas montrer ce que l'on fait « réellement » dans le quotidien de sa classe ?

Evaluer largement la mise en place du B2i pourrait être essentiel pour les responsables et les acteurs du système éducatif. En effet les habitudes prises par de nombreux décideurs dans la gestion des systèmes et des organisations ont conforté l'idée qu'il suffisait d'ignorer certains aspects de la réalité de terrain et de s'en tenir à une simple évaluation des résultats. Or les résultats fort mitigés d'une injonction ministérielle, dans le cas du B2i, devraient faire réfléchir plus avant les responsables sur les biais qui transparaissent dans les mises en œuvres sur le terrain. Certes la difficulté d'une telle entreprise est grande et très improbable. Cependant, il nous semble, concernant le B2i qu'un véritable accompagnement des équipes, s'appuyant sur une meilleure visibilité des pratiques mises en place, aurait permis de mieux comprendre ce qui se passait et de répondre à nombre de questions apparues au cours des trois premières années.

Constatons alors, devant cette absence de lisibilité du processus de mise en place du B2i ainsi que de ses résultats qu'il y a là un « fait établi ». Autrement dit, on est forcé d'accepter cette méconnaissance des faits et de s'en tenir à de modestes estimations. Au-delà on peut considérer que ce type de pilotage institutionnel pourrait permettre d'engager et de poursuivre de nombreux projets en estimant que les résultats émergeront d'eux-mêmes comme une sorte de sélection naturelle des projets.

Pour l'enseignant dans sa classe, pour les responsables pédagogiques, pour le chef d'établissement, mieux connaître les processus de mise en place et les difficultés réelles rencontrées par les uns et les autres aurait été d'un secours important, et aurait probablement contribué à lever de nombreux obstacles, à commencer par le rituel (et parfois bien réel) discours d'opposition aux TIC en éducation : « pas de moyens, pas de formation, pas de temps »

Bruno Devauchelle

Compte rendu de l'enquête B2i Primaire

L'enquête mise en ligne en mai 2004 a été renseignée :

Rentrée 2004	43	9,6%
Vacances	43	9,6%
A la fin de l'année scolaire 2003-2004	361	80,8%

Soit 447 réponses.

Ce nombre est inférieur à celui du collège dans lequel le Café Pédagogique est davantage lu. Comme toute enquête en ligne, il convient de relativiser les résultats compte tenu de la nature du dispositif de recueil. Outre la représentativité qui peut être sujette à questionnement, il faut rappeler que toute enquête en ligne comporte un risque important : ceux qui répondent à ce type d'enquête font un acte volontaire qui repose sur une démarche active. Ce qui signifie qu'en aucun cas on ne peut considérer ces résultats comme significatifs, quantitativement, de ce qui se passe dans les établissements.

Etant donné que l'enquête suppose d'accéder à Internet et de maîtriser la navigation sur le web et étant donné que le contenu de l'enquête porte sur l'objet B2i, lui-même lié à la maîtrise des TIC, on peut estimer qu'une sur-représentation des enseignants impliqués dans les TIC est présente dans les réponses. Il conviendrait donc de relativiser les résultats de cette enquête et de les pondérer en fonction de critères statistiques reconnus. Nous n'avons pas effectué de pondération. Nos commentaires porteront donc sur les chiffres réellement obtenus et intégreront de temps à autres les hypothèses possibles que pourrait amener une pondération.

Qui sont les personnes qui ont répondu à notre enquête ?

Sexe	Nb. cit.	Fréq.
Masculin	198	44,3%
Féminin	249	55,7%

Compte tenu du fort taux de féminisation de la profession dans le primaire (91%) nos chiffres doivent nous alerter. Ils signalent un déséquilibre très important par rapport à l'usage des TIC et à l'intérêt que portent les hommes à ces technologies.

age	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	19	4,3%
Moins de 25	2	0,4%
De 25 à 26	5	1,1%
De 26 à 27	6	1,3%
De 27 à 28	4	0,9%
De 28 à 32	29	6,5%
De 32 à 35	33	7,4%
De 35 à 40	79	17,7%
De 40 à 45	109	24,4%
De 45 à 48	62	13,9%
De 48 à 52	51	11,4%
52 et plus	48	10,7%

La majorité des répondants est âgé de 40 ans et plus. Nous avons là une indication sur le fait que les TIC toucheraient davantage les enseignants ayant déjà une bonne ancienneté, tout au moins la pratique d'Internet et de ces outils de mutualisation.

niveau	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	16	3,6%
Cycle 1	45	10,1%
Cycle 2	110	24,6%
Cycle 3	339	75,8%

Il est assez logique que le cycle trois, plus impliqué traditionnellement dans les TIC dans les établissements soit sur-représenté dans notre enquête.

- *Quel est votre emploi dans l'établissement ?*

emploi	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	2	0,4%
Enseignant	402	89,9%
Chef d'établissement	97	21,7%
Surveillant	1	0,2%
autre	25	5,6%

Le nombre de chefs d'établissement ayant répondu à notre enquête est intéressant car il donne une dimension complémentaire de crédibilité à notre enquête

- *Ancienneté dans l'enseignement (années)*

Ancienneté Enseignement	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	10	2,2%
Moins de 1	2	0,4%
De 1 à 2	7	1,6%
De 2 à 3	8	1,8%
De 3 à 4	16	3,6%
De 4 à 5	15	3,4%
De 5 à 6	10	2,2%
De 6 à 7	17	3,8%
De 7 à 8	13	2,9%
De 8 à 9	14	3,1%
De 9 à 10	6	1,3%
De 10 à 12	25	5,6%
De 12 à 14	18	4,0%
De 14 à 15	16	3,6%
De 15 à 17	21	4,7%
De 17 à 20	29	6,5%
De 20 à 25	87	19,5%
De 25 à 30	61	13,6%
De 30 à 35	55	12,3%
De 35 à 40	16	3,6%
40 et plus	1	0,2%

Notre échantillon est composé majoritairement d'enseignants ayant déjà une longue expérience professionnelle.

- *Ancienneté dans l'établissement actuel (années)*

Ancienneté Etabliblissement	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	8	1,8%
Moins de 0	0	0,0%
De 0 à 1	11	2,5%
De 1 à 2	56	12,5%
De 2 à 3	54	12,1%
De 3 à 4	39	8,7%
De 4 à 5	34	7,6%
De 5 à 6	38	8,5%
De 6 à 7	23	5,1%
De 7 à 8	25	5,6%
De 8 à 9	21	4,7%
De 9 à 10	11	2,5%
De 10 à 11	23	5,1%
De 11 à 12	6	1,3%
De 12 à 13	20	4,5%
De 13 à 14	10	2,2%
De 14 à 15	8	1,8%

De 15 à 17	12	2,7%
De 17 à 20	16	3,6%
20 et plus	32	7,2%

Une grande partie des enseignants (45%) n'a pas plus de cinq années d'ancienneté dans l'établissement où ils enseignent actuellement.

- *Comment j'ai connu le B2i ?*

Connaissance du B2i	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	13	2,9%
Par l'inspecteur	116	26,0%
Par mon chef d'établissement	25	5,6%
Par mes collègues de travail	75	16,8%
Seul par mes lectures	221	49,4%
Je ne connais pas le B2i	13	2,9%
Autre	108	24,2%
TOTAL OBS.	447	

Le B2i est désormais connu. On observe que les deux modes d'information dominants sont les lectures personnelles et les inspecteurs. L'effet établissement qui permet une diffusion des informations fonctionne modestement.

- *Pour ce qui concerne les TIC dans votre établissement, vous êtes :*

Responsabilité TIC	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	129	28,9%
Responsable TICE	146	32,7%
Responsable du B2i	105	23,5%
Autre	130	29,1%

Le grand nombre de personnes responsables TIC ou B2i (50%) parmi les personnes ayant répondu nous indique la nécessaire modération qu'il faut apporter à nos chiffres. Les personnes impliquées dans leur établissement sont celles qui ont le plus souvent le souhait de faire part de leur implication. Les non réponses et les autres sont indicateurs des personnes qui sont simplement usagers dans leur établissement ou personnellement

Connaître votre établissement ?

- *Lieu d'implantation de l'école*

implantation	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	3	0,7%
Centre ville	124	27,7%
Quartier décentré	80	17,9%
Périphérie	65	14,5%
Rural	175	39,1%
TOTAL OBS.	447	100%

Le taux d'établissement en milieu rural est élevé. Les dynamiques sont peut-être différentes suivant les contextes. Les écoles de centre ville sont ici moins nombreuses. Ne disposant pas de la comparaison avec les chiffres nationaux, il est difficile de donner une lecture de cette différence.

- *Votre établissement est-il situé en ZEP ?*

ZEP	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	5	1,1%
Oui	58	13,0%
Non	384	85,9%

Par rapport au pourcentage de 16 ;7% au niveau national, le chiffre de 13% est certes inférieur, mais montre cependant que ces lieux n'ont pas été absents de notre enquête.

- *Nombre de classes de l'établissement (tous cycles confondus)*

nombre de classes	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	9	2,0%
Moins de 1	0	0,0%
De 1 à 2	16	3,6%
De 2 à 3	23	5,1%
De 3 à 4	31	6,9%
De 4 à 5	34	7,6%
De 5 à 6	43	9,6%
De 6 à 8	74	16,6%
De 8 à 10	69	15,4%
De 10 à 12	73	16,3%
De 12 à 15	47	10,5%
15 et plus	28	6,3%

Les établissements de petite taille sont peu représentés. Faut-il lier cela aux moyens dont disposent les établissements importants leur permettant d'accéder plus facilement aux TIC ?

- *Nombre total d'élèves de l'école dans laquelle vous assurez la majorité de votre temps d'enseignement ?*

Taille totale	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	4	0,9%
Moins de 50	68	15,2%
Entre 50 et 100	73	16,3%
Entre 100 et 150	81	18,1%
Entre 150 et 200	79	17,7%
Entre 200 et 300	93	20,8%
Entre 300 et 400	32	7,2%
Plus de 400	17	3,8%

- *Nombre total d'enseignants de votre établissement principal ?*

nombre d'enseignants	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	4	0,9%
1	16	3,6%
2	21	4,7%
3	28	6,3%
4	39	8,7%
De 5 à 8	133	29,8%
De 9 à 12	110	24,6%
De 12 à 15	55	12,3%
De 15 à 20	25	5,6%
Plus de 20	16	3,6%

Le profil d'établissement qui a le plus répondu à notre enquête correspond aux établissement de 5 à 12 classes. Il pourrait être intéressant de corréler cette taille avec l'équipement de ces établissements.

- *Votre école est-elle connectée à Internet*

Connexion des écoles	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	4	0,9%
Oui	412	92,2%
Non	31	6,9%

Le nombre d'écoles connectées à Internet est impressionnant. Notre échantillon, qui ne prétend pas être significatif montre cependant une forte évolution qu'il faut désormais prendre en compte.

- *Quel est le type de connexion de votre établissement ?*

Type d'accès à Internet	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	32	7,2%
Téléphone (RTC)	141	31,5%
ADSL	195	43,6%
Cable	46	10,3%
Autre	42	9,4%
TOTAL OBS.	447	

Pour préciser ce tableau, ajoutons que 28 réponses de la catégorie autre concernent numéris. L'accès à Internet est encore lent pour de nombreux établissements (plus de 30%). Ce chiffre doit alerter sur le risque qu'il y aurait à penser que tous les établissements ont un accès haut débit, les usages peuvent en être modifiés.

- Combien d'ordinateurs y a-t-il dans votre école ?

Nous avons pour cette analyse rassemblé la taille des établissements, leur implantation et leur taille pour tenter de caractériser ces chiffres.

	Centre ville	Quartier décentré	Périphérie	Rural	TOTAL
Moins de 50	10,50	17,73	14,00	6,66	11,73
Entre 50 et 100	7,33	6,50	10,22	7,43	7,86
Entre 100 et 150	11,07	12,20	10,79	12,40	11,86
Entre 150 et 200	18,00	12,42	9,62	12,60	13,57
Entre 200 et 300	16,50	18,04	19,58	11,43	16,52
Entre 300 et 400	16,75	40,00	21,13	13,14	18,69
Plus de 400	47,44	123,33	82,50	6,00	64,53
TOTAL	17,35	19,15	15,95	9,58	14,75

Il apparaît nettement que les établissements ruraux et de périphérie sont relativement défavorisés.

- Combien de postes informatiques sont-ils connectés à internet ?

Nous avons réalisé la même analyse comparative pour les ordinateurs connectés à Internet

	Centre ville	Quartier décentré	Périphérie	Rural	TOTAL
Moins de 50	7,63	11,27	8,33	2,87	5,42
Entre 50 et 100	3,00	4,33	3,63	3,72	3,67
Entre 100 et 150	5,67	8,00	6,18	8,12	7,31
Entre 150 et 200	8,38	8,32	6,31	6,92	7,55
Entre 200 et 300	8,76	11,22	12,58	6,20	9,46
Entre 300 et 400	12,42	28,50	13,13	9,00	12,90
Plus de 400	32,78	100,67	100,00	5,00	50,14
TOTAL	10,02	13,29	9,92	5,35	8,75

En comparant les deux tableaux, on peut estimer que 60% des équipements sont connectés en moyenne. On constate que les établissements en milieu rural et en périphérie sont moins équipés.

- *Y a-t-il des ordinateurs dans une BCD ?*

poste BCD	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	17	3,8%
Oui	215	48,1%
Non	215	48,1%

Le développement des BCD dans les écoles primaires est un mouvement qui devient de plus en plus significatif. Nous découvrons ici que la moitié de ces établissements ont des ordinateurs à la BCD.

- *Combien y a-t-il de postes dans cette salle ?*

Nb postes BCD	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	172	38,5%
Moins de 2	177	39,6%
De 2 à 4	34	7,6%
De 4 à 6	21	4,7%
De 6 à 8	21	4,7%
De 8 à 10	6	1,3%
De 10 à 12	7	1,6%
12 et plus	9	2,0%

Cependant la plupart des établissements n'ont qu'un seul ordinateur à la BCD.

- *Y a-t-il une salle multimédia dans l'école*

salle multimédia	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	19	4,3%
Oui	223	49,9%
Non	205	45,9%
TOTAL OBS.	447	100%

La présence de salles dédiée au multimédia dans les établissements scolaire se fait à égalité avec la présence d'ordinateur en dehors de ces salles spécialisées.

- *Combien y a-t-il de postes dans cette salle*

Nb de postes multimédia	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	200	44,7%
Moins de 10	139	31,1%
De 10 à 20	99	22,1%
De 20 à 30	5	1,1%
De 30 à 40	2	0,4%
De 40 à 50	0	0,0%
De 50 à 60	1	0,2%
60 et plus	1	0,2%

Les salles multimédia restent modestement équipées en général.

Y a-t-il des postes informatiques dans les classes ?

Ordinateurs dans les classes	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	23	5,1%
Oui	310	69,4%
Non	114	25,5%

La présence d'ordinateur dans les classes est un phénomène répandu dans le primaire. Ici nous pouvons constater que plus des deux tiers des établissements sont dans cette situation.

- Combien y a-t-il en moyenne d'ordinateur dans chaque classe ?

Nombre de postes dans les classes	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	127	28,4%
Moins de 0	1	0,2%
De 0 à 1	48	10,7%
De 1 à 2	165	36,9%
De 2 à 3	56	12,5%
De 3 à 5	33	7,4%
De 5 à 7	12	2,7%
7 et plus	5	1,1%

La plupart des implantations d'ordinateurs dans les classes se situe à un nombre maximum de trois appareils. La configuration des locaux et les moyens disponibles permettent rarement d'aller au-delà. On peut penser aussi que davantage d'ordinateur dans la classe peut poser des problèmes de gestion des groupes classes.

- Y a-t-il un responsable informatique dans l'établissement ?

Responsable ?	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	17	3,8%
Oui	227	50,8%
Non	203	45,4%

La présence d'une personne ayant la responsabilité de l'informatique dans les écoles primaires est un phénomène en développement. Un établissement sur deux en a nommé un. Même si cette fonction doit être relativisée du fait de l'absence de moyen, le fait d'identifier une responsabilité informatique doit être considérée comme un symbole important et un indicateur d'un besoin fort en matière de maintenance et de suivi technique des installations.

- *Ce (ou ces) responsables est(sont)-il ?*

Qui est responsable informatique	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	192	43,0%
Vous même	181	40,5%
un autre enseignant	48	10,7%
un aide éducateur	24	5,4%
Autre	33	7,4%

La plupart des répondants sont aussi les responsables informatiques de l'établissement. Nous devons comprendre par cela que notre enquête est à modérer dans la mesure où ces personnes sont surreprésentées par rapport au nombre d'enseignants.

La mise en place du B2i dans l'établissement

- *Le B2i est-il mis en place dans l'établissement ?*

B2i en place	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	25	5,6%
oui	282	63,1%
non	140	31,3%

Le taux de mise en place annoncé est presque le triple de ce qu'il était en 2001. Cette évolution est importante, mais elle est logique du fait de l'équipement progressif des établissements entre ces deux périodes. Cependant il nous faut aussi pondérer ces chiffres. Si l'on y regarde de plus près, il semble qu'il faille ramener le chiffre de mise en place du B2i à environ 40%. En effet la correction que nous devons appliquer doit prendre en compte les écarts constatés en 2001 et tenter de les transférer en 2004.

Il semble que le primaire ait fait un effort très important de mise en place, malgré de nombreux problèmes matériels et humains très inégalement répartis sur le territoire.

- *Comment s'est effectuée la mise en place initiale du B2i ?*

Mise en place du B2i	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	134	30,0%
Suite à la demande du chef d'établissement à l'ensemble de l'équipe ?	26	5,8%
Suite à la demande de l'IEN ?	72	16,1%
Suite à une réflexion avec l'ensemble de l'équipe pédagogique ?	68	15,2%
Suite à la demande d'un petit groupe d'enseignants ?	27	6,0%
Suite à la demande d'un enseignant "branché" ?	74	16,6%
Autre	46	10,3%

La place des IEN et celle de l'enseignant « branché » de l'établissement sont significatifs. On notera avec intérêt l'importance de la place des équipes pédagogiques qui ont réfléchi en commun à la mise en place du B2i. Ce chiffre est à considéré positivement car il laisse penser que la dimension collective de gestion du B2i a un écho à l'école primaire.

- *Comment est attribué le B2i dans votre établissement cette année ?*

attribué	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	143	32,0%
Par un enseignant seul	149	33,3%
Par une petite équipe d'enseignants	66	14,8%
Par l'ensemble de l'équipe ?	44	9,8%
Autre	45	10,1%

On retrouve dans ces chiffres l'importance de l'enseignant isolé dans le B2i, mais la place des équipes ne peut être considérée comme marginale au vu des chiffres précédents. Toutefois on se demandera pourquoi la gestion du B2i reste principalement une affaire individuelle ?

- *Quels supports sont utilisés pour suivre et attribuer le B2i ?*

Support du B2i	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	131	29,3%
La feuille de position du texte officiel	118	26,4%
un livret fabriqué dans l'établissement	102	22,8%
pas d'utilisation de support	22	4,9%
utilisation d'un logiciel de suivi du B2i	29	6,5%
autre	45	10,1%

Les enseignants de primaire connaissent depuis 1995 les livrets de compétences. On notera qu'ils ont utilisé largement les feuilles de position proposées. Ce qui est intéressant c'est que les enseignants fabriquent eux-mêmes le livret ce qui est un signe d'appropriation du dispositif par élaboration d'outils « adaptés » au contexte.

- *Parmi les assertions qui sont présentées, indiquez celles qui vous semblent les plus proches de ce que vous vivez dans votre établissement ?*

Organisation complémentaire	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	107	23,9%
Le chef d'établissement anime et participe au B2i	94	21,0%
Le chef d'établissement ne veut pas parler du B2i	17	3,8%
Le chef d'établissement délègue le B2i à un enseignant	58	13,0%
le chef d'établissement délègue le B2i à une équipe	32	7,2%
Une seule personne est impliquée dans le B2i	94	21,0%
Une équipe restreinte (moins de 5) s'occupe du B2i	139	31,1%
Une équipe élargie s'occupe du B2i	28	6,3%
Un examen est organisé en cours ou en fin d'année scolaire	36	8,1%
Il y a un enseignement d'informatique dans lequel on enseigne le B2i	80	17,9%
On évalue les compétences du B2i quand on fait du travail dans les disciplines	193	43,2%
On utilise un logiciel de suivi du B2i	36	8,1%
On utilise la feuille de position du ministère	107	23,9%
On utilise un livret de compétence ou de suivi repris sur Internet	67	15,0%
On a conçu notre propre livret de compétences	92	20,6%
On utilise un logiciel qui enseigne, fait passer et délivre les attestations du B2i	13	2,9%
Les élèves ont en charge des "services" (messagerie, météo etc..) qu'ils assurent à tour de rôle pendant l'année	52	11,6%
Les élèves s'auto-évaluent et demandent ensuite aux enseignants d'attester	113	25,3%
Ce sont les enseignants qui proposent aux élèves d'attester les compétences	88	19,7%
L'organisation et le suivi du B2i sont discutés dans les concertations	59	13,2%

La majorité des établissements semble mettre en place le B2i en tentant de respecter les incitations contenues dans le texte. Le relativement faible nombre de personnes faisant seul le B2i et d'examen va dans ce sens. Par contre on sera étonné de voir que 18% des établissements ont mis en place un enseignement du B2i. Ce chiffre se trouve compensé par le fait que 43% des établissements évaluent les compétences au cours des activités de la classe.

Bruno Devauchelle

Témoignages sur la mise en œuvre du B2i au primaire

Avertissement : les témoignages qui suivent ont été sélectionnés parmi l'ensemble des réponses à une question ouverte du questionnaire en ligne. Nous avons donné la priorité aux témoignages les plus structurés car ils apportent un regard assez précis sur ce qui se passe dans les établissements. Le caractère de ces témoignages pourrait paraître très négatif, cependant il reflète la réalité des remarques qui ont été faites. L'ensemble de ces textes est publié anonymement. Nous tenons ici à remercier tous les enseignants et personnels qui ont accepté de répondre à notre enquête.

- Pourquoi le b2i se met-il difficilement en place dans mon école ? Tentatives d'explication
1) Les nouveaux programmes se sont mis progressivement en place : vu le faible niveau de compétence informatique de certains collègues et vu le peu d'appareils à disposition des élèves, le B2i est un peu le parent pauvre de notre enseignement. Il y a d'autres "urgences" (les nouveaux programmes, les nouveaux livrets électroniques, nouveau projet d'école ...).
2) Notre équipe s'est renouvelée pour moitié trois années de suite : là encore, d'autres "urgences" à gérer ... mais aussi des nouvelles relations et méthodes de travail à repenser chaque année au sein de l'équipe !
3) Un seul poste par classe sans personne pour aider (ça prend du temps quand même ces petites choses ...). Avant, il y avait un aide-éducateur : on sait ce qu'ils sont devenus !
4) Des initiatives (quand même !) du type classe TICE mais dont on sait pertinemment qu'elles ne déboucheront sur rien l'année prochaine :-((fameux travail en équipe ...).
Cela peut ressembler un peu à du bricolage mais je crois qu'on ne doit pas vraiment être les seuls dans ce cas là et si on veut vraiment que les choses évoluent, je pense que dans une enquête telle que la vôtre, on doit faire émerger également les difficultés de mise en place et les besoins : du temps, des matériels, des formations, des personnes ressources ... Je sors un peu du cadre mais j'avais envie de contribuer à votre enquête.

- Selon les services quotidiens (relevé et envoi de mails par ex.), les projets (suivi sur Internet du trajet d'un père d'élève parti en Roumanie en vélo, création du site Internet de l'école et.) et les besoins (recherche documentaire en histoire, sciences...), les élèves sont amenés à utiliser les TIC. Ils découvrent avec l'enseignant ou des tuteurs informatiques (les plus expérimentés de la classe) comment utiliser cet outil. Je détermine alors des points étapes où ils s'évaluent puis font valider les compétences qu'ils pensent alors avoir acquises. En fin d'année, pour les élèves de CM2, une étape finale d'évaluation est organisée pour compléter la validation des compétences qui n'ont pas encore été évaluées (avant départ en 6ème). En parallèle à ce travail d'apprentissage par le besoin (services, projets, recherches documentaires...) et de co-validation des acquis, un logiciel (Cap b2i) est également mis à la disposition des élèves en utilisation "libre" (organisation par semaine, "Quand j'ai fini, je peux...").

- Faute d'équipements nécessaires, faute de formation du personnel enseignant, le B2I est à l'état embryonnaire. Ce n'est pas la faute du personnel, mais d'un véritable problème d'équipements et de maintenance (actuellement, 1 ordinateur pour 25 élèves !!) qui rend impossible un enseignement efficace des applications informatiques. La fracture informatique existe réellement, ce d'autant que l'école est dans la périphérie de la ville de Marseille, dans une commune de 5000 habitants, donc, à priori, susceptible d'avoir des budgets conséquents. Tant que la décentralisation n'imposera pas aux mairies de FINANCER

OBLIGATOIREMENT les équipements dans les écoles primaires, on assistera à ce genre de discrimination informatique, entre les communes "riches" et les autres.

- Le B2i fait partie des "attestations" qu'on voudrait voir délivrer par l'école, pour la route aussi. L'école n'a ni les moyens ni les compétences pour délivrer de telles attestations dans l'état actuel des choses. Surtout elle ne peut en aucun cas garantir que chaque attestation délivrée par des personnes de formation et de sensibilité différentes soit du même contenu. En outre en ajoutant la discrimination positive DE FAIT dans la disparité du "paysage", ces attestations sont sans signification relative.

- Les élèves travaillent sur les ordinateurs et apprennent au fur et à mesure. Cette année les CM2 n'ont pas validé la totalité des compétences du B2i. L'organisation n'est pas toujours facile dans une classe de cycle, je n'ai pas toujours la disponibilité nécessaire. Le cycle 2 utilise également les ordinateurs et je compte donc sur les deux cycles pour valider le B2i. L'année prochaine je donnerai le B2i en début d'année pour que les élèves sachent à l'avance les objectifs à atteindre.

- En fin d'année on récapitule tous les items du b2i (feuille de position), et les élèves s'auto-évaluent dans chaque item en termes : acquis, en cours d'acquisition et non acquis. Cette auto-évaluation est validée ou non par l'enseignant qui a suivi les enfants tout au long de l'année dans la salle informatique. La feuille de position est alors validée et signée par l'enseignant. Si tous les items sont acquis alors l'élève est titulaire du premier niveau du b2i. Le problème c'est que cette validation n'est absolument pas prise en compte au collège.

- Après une proposition de programmation du B2i dans l'école et même l'école maternelle voisine, il s'avère que les items du B2i sont tous passés en fin de cycle 3. Peu de collègues se sentent concernées et formées pour respecter la programmation mise en place lors d'une concertation. Sur le plan matériel, il est très peu évident de faire passer tous les items à tous les élèves de CM1/CM2 en ayant un seul ordinateur relié à l'Internet. De plus, nos ordinateurs tombent souvent en panne... Mais on y croit ! Et on essaie ! Même si je sais qu'au collège, tout est repris à zéro (dixit la prof de techno lors d'une réunion d'harmonisation école-collège.)

- Phase test cette année. B2i organisé dans le cadre d'activité de littérature et production d'écrits en lien classe + ZEP, avec travail parallèle sur le même support et sujet par une classe de 6° du collège de notre secteur--> échanges par messagerie des découvertes réciproques des 6° et des CM2 avec production finale échangée par les deux classes. Ce travail a été précédé d'une initiation informatique.

- Chacun essaie de faire au mieux pour utiliser du matériel onéreux mais mis à disposition. Difficulté récurrente : accès à la salle, adéquation avec des projets (ne pas utiliser ces machines sans projet précis), ne pas "faire passer" le B2i, problème de formation de certains collègues...

- Depuis le départ de l'aide éducateur spécialisé en informatique, il est difficile pour les enseignants de prendre le relais, par manque de temps et de personnel.

- B2i normalement mis en place en 2004/2005

- Pour l'instant nous y avons réfléchi en secteur mais dans ma classe, je ne l'ai pas mis en place. Nous faisons quelques exercices mais pas dans le but du B2i.

- Il n'est pas mis en place actuellement

- Avec 3 niveaux (33 élèves) et un seul poste connecté au net, il est difficile de mettre en place efficacement le B2i. On découvre, on s'exerce, mais peu de compétences sont évaluées pour faire vraiment un B2i... On fait ce qu'on peut...

- Difficile de trouver un point ci-dessus qui soit réellement proche de la réalité. A la question posée par moi même au chef d'établissement le 15 juin: "ça a été fait pour le b2i?" on m'a répondu "Ah oui c'est vrai y'a encore ça..." donc les feuilles seront remplies sans que personne ne se soient penché sur le problème puisque bon nombre d'enseignants ne se sentent pas concernés par le b2i... et pour cause.. bon nombre d'enseignants aurait bien du mal à réussir les différentes "épreuves" décrites dans le b2i. Je trouve personnellement qu'il y a un problème dans notre système éducatif en matière de TICE ... Comment peut-on motiver les enseignants dans les conditions dans lesquelles sont exploitées les TICE ? Il y a plein d'initiatives pour développer les nouvelles technologies mais cela ne reste que trop superficiel... Quelques points observés dans mon département : - classes pupitres implantées dans des établissements non connectés à internet et ne pouvant pas bénéficier d'une connexion adsl !! ou sans personne qui soit formé pour utiliser cette classe pupitre. - classes pupitres avec une vieille imprimante et surtout sans papier parce que pas de budget pour le papier. Impossibilité d'acheter un logiciel de 25 euros pour la classe pupitre parce que trop cher! Interdiction d'amener des disquettes personnelles parce que sinon "ça met des virus dans la classe pupitre" ni de connecter un portable pour les mêmes raisons (comment font les profs pour préparer de chez eux?). Certainement que cela coûte trop cher de payer les protections adéquates... - aide éducateur responsable de la maintenance dans la circonscription qui sous couvert de l'inspection ne se déplace plus (car non payé pour cela) et donc finit l'année à surfer sur internet pour passer le temps alors que certaines écoles attendent depuis 2 mois que leur seul ordinateur soit dépanné. - un seul PRTICE à mi-temps pour une circonscription de 80 Km de long regroupant 120 écoles.(il y a pourtant des candidats pour cette mission... mais sans parler de leurs compétences, on leur a dit qu'ils manquaient d'enthousiasme!) - pas de réelle mise en valeur des travaux réalisés sur ordinateur... - pas de budget pour acheter des logiciels pour des créations multimédia... Comment peut-on dans ces conditions motiver les enseignants à s'intéresser à l'informatique et au b2i...

- Les classes disposent d'une heure par semaine de la présence de l'aide éducatrice, dans la salle informatique. Les enseignants s'organisent avec elle pour les activités. Nous avons un logiciel qui aide à la préparation du B2I et qui est utilisé au cycle3. Les activités sont diversifiées au cours de l'année : utilisation de logiciels pédagogiques, traitement de textes, utilisation du courrier électronique, recherche internet.. En fin d'année on a utilisé les documents du CDRI pour noter les compétences acquises par chaque élève : pointage fait avec l'élève, contrôlé par l'aide éducatrice et par l'enseignant.

- Il est passé comme un "petit examen" qui valide des compétences acquises tout au long de l'année en classe de CM2 à raison d'une heure par semaine. Gros problème : difficile de faire un suivi à la semaine vu que la classe de CM1-CM2 n'est pas ma classe d'enseignement. J'y enseigne une heure par semaine en échange de service avec la collègue qui assure arts plastiques dans ma classe. Difficulté aussi : matériels de 97 ou 98 qui commencent à planter sévère; cartes réseau défaillantes sur 3 ordinateurs, service de maintenance pas là. On se débrouille seuls, on bricole beaucoup ....

- Il est malheureusement très difficile de mettre en place le b2i avec un seul ordinateur pour toute une classe de cycle 3!

- Je fonctionne en PMEV (Pédagogie de Maîtrise à Effet Vicariant): l'ordinateur est un outil à part entière. J'évalue les élèves au fil du travail effectué dans les exercices des plans de travail de l'année. Je vois les autres élèves du C3 au cours des échanges de service et/ou décloisonnement et là, je les évalue par le biais de la réalisation de différents projets (journal, affiche, correspondance...)

- Le B2i n'est pas validé car deux ordinateurs seulement et une imprimante depuis seulement 1 mois. Outil non utilisé les années précédente. le B2i est un outil lourd quand une seule personne s'occupe de tout dans une classe. Il y a plus urgent à faire. Utiliser l'outil informatique d'accord à 100%. Perdre beaucoup de temps dans des évaluations qui n'apportent rien aux élèves pas d'accord

- L'organisation du B2i se fait pour l'instant par l'enseignant utilisant les ordinateurs. Les élèves s'auto évaluent tout au long de l'année en complétant le tableau des compétences acquises. Ils sont par la suite évalués individuellement en vérifiant chaque compétence. Il est nécessaire de préciser que les enfants, en demi groupe, utilisent l'ordinateur comme outil une fois par semaine pendant 1 heure, chaque groupe.

- Même si dans toutes les classes les enfants utilisent traitement de texte CDrom et internet (avec parfois l'aide de parents intervenants), ils sont loin à la sortie du CM2 d'avoir atteint les objectifs du B2I. Les promotions plus jeunes devraient avoir plus de chances d'y parvenir, la formation des enseignants s'affinant sur le tas (le plus souvent chez eux)....

- Tant que les écoles ne seront pas équipées et que les enseignants ne seront pas formés, nous refuserons de remplir les feuilles de bilan de B2i et donc de transmettre quelque donnée que ce soit au collège ou ailleurs. Tout ce que nous possédons et maintenons provient à 90% de temps et de matériels "gratuits".

- C'est moi seule qui s'occupe de l'informatique au niveau de la classe de CM1 en décloisonnement. J'ai donc décidé de m'intéresser un peu au B2i et d'aborder quelques notions traitées dans les documents B2i. J'ai ensuite recherché des brevets B2i que j'ai tourné à ma façon. A la fin de l'année, j'ai fait passer quelques épreuves aux élèves et rempli un document transmis aux familles avec le bulletin de compétences.

- Le B2i a été mis en place dès 2002. Nous avons fait imprimer 1000 livrets permettant d'attester les compétences. Depuis le départ des aides éducateurs, c'est vraiment trop lourd ! Nous avons préféré préserver autant que possible le fonctionnement de notre BCD qui nous prends déjà beaucoup de temps. Le B2I est au point mort ! Le peu de temps qui nous reste, nous le passons à la maintenance des machines et du réseau ainsi que de notre site internet. Le travail d'évaluation n'est pas prioritaire à notre sens, il faut privilégier les mises en situation pédagogiques. D'ailleurs, Il n'y a dans mon secteur, aucune continuité aucune prise en compte des acquis pour ce qui concerne les nouvelles technologies !

- B2I = vaste fumisterie... j'ai enseigné dans huit écoles différentes des Hauts-de-Seine... matériel généralement antédiluvien (choses vues dans une école au début du XXIe siècle : majorité des postes sous win 3.1 ou win95, 1 poste sous win98, pas de lecteur de cd-rom sur les PC... logithèque au ras des pâquerettes... une connexion internet en RTC...) personnel

enseignant largement néophyte... le livret du B2I à mille lieues des réalités quotidiennes... B2I posant des questions que les enfants ne comprennent même pas ! B2I ressenti par des collègues harassés comme un nouvel élément de paperasserie totalement démagogique et inutile... Qu'on équipe correctement les écoles... qu'on forme les gens qui en ont besoin... qu'on cesse de nous assommer de paperasserie... et qu'on fasse confiance aux gens de bonnes volontés !

- Un seul enseignant de cycle 3 l'a assuré en 2003/2004. S'il y a bien un responsable officieux dans l'établissement (moi) il n'y a aucune vacation pour les heures d'entretien du matériel, peu de collègues formés. Les années de vaches grasses, les PRI de la circonscription obtiennent quelques heures d'indemnités péri-éducatives. Et la promesse d'un ordre de mission à titre posthume si un déplacement devait se terminer de manière tragique...Ambiance bout de ficelle. Et nos ministres osent se poser la question des moyens mis à disposition des enseignants !

Compte rendu de l'enquête B2i Collège

L'enquête mise en ligne en mai 2004 a été renseignée :

A la fin de l'année scolaire 2003-2004	443	79,7%
Pendant l'été 2004	63	11,4%
Après la rentrée 2004	49	8,9%

Soit un total de 555 réponses pour le collège.

Comme toute enquête en ligne, il convient de relativiser les résultats compte tenu de la nature du dispositif de recueil. Outre la représentativité qui peut être sujette à questionnement, il faut rappeler que toute enquête en ligne comporte un risque important : ceux qui répondent à ce type d'enquête font un acte volontaire qui repose sur une démarche active. Ce qui signifie qu'en aucun cas on ne peut considérer ces résultats comme significatifs, quantitativement, de ce qui se passe dans les établissements.
Etant donné que l'enquête suppose d'accéder à Internet et de maîtriser la navigation sur le web et étant donné que le contenu de l'enquête porte sur l'objet B2i, lui-même lié à la maîtrise des TIC, on peut estimer qu'une sur-représentation des enseignants impliqués dans les TIC est présente dans les réponses. Il conviendrait donc de relativiser les résultats de cette enquête et de les pondérer en fonction de critères statistiques reconnus. Nous n'avons pas effectué de pondération. Nos commentaires porteront donc sur les chiffres réellement obtenus et intégreront de temps à autres les hypothèses possibles que pourrait amener une pondération.

Qui sont les personnes qui ont répondu à notre enquête ?

Les réponses nous ont été faites plutôt par des hommes. Sachant que le pourcentage de femmes dans les collèges était à la fin des années 90 de 77% (source DEP), on note qu'elles sont sous représentées. Ceci semble une constante pour ce qui concerne les TIC.

sexe	Nb. cit.	Fréq.
Masculin	325	58,6%
Féminin	230	41,4%

age	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	60	10,8%
Moins de 20	0	0,0%
De 20 à 25	5	0,9%
De 25 à 30	49	8,9%
De 30 à 35	72	13,0%
De 35 à 40	68	12,3%
De 40 à 45	77	13,9%
De 45 à 50	89	16,1%
50 et plus	133	24,1%

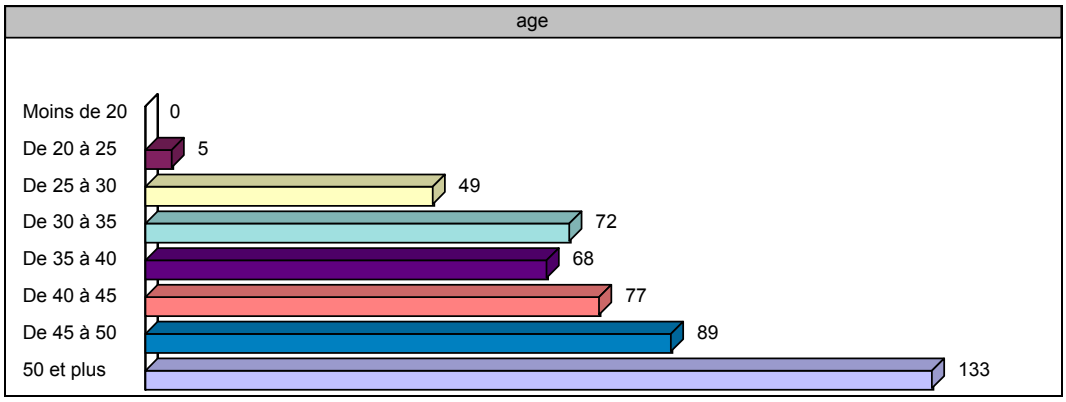

Compte tenu du vieillissement de la population enseignante ces chiffres sont logiques. Par contre concernant les TIC on pourrait penser que les jeunes étant plus à l'aise dans leur usage seraient plus prompts à répondre à ce type d'enquête. Il faut peut-être imputer la présence majoritaire d'enseignants plus âgés à une question de « maturité pédagogique » ou « professionnelle ». Ce qui signifierait que l'ancienneté dans l'enseignement permet davantage de se libérer de certaines contraintes du métier pour s'investir dans les TIC. Autant d'hypothèses qu'il serait intéressant d'étudier.

Etant donné que ce questionnaire s'adressait aux collèges, les personnels des autres niveaux n'étaient pas directement concernés. En raison de la possibilité de réponses multiples, et du fait que certains enseignants de lycée nous ont demandé de participer à cette enquête puisque concernés par le niveau 2 du B2I, nous avons dans ce tableau une dispersion des réponses.

Niveau d'enseignement	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	2	0,4%
Ecole	5	0,9%
Collège	511	92,1%
Lycées Général	31	5,6%
Lycée Technologique	14	2,5%
Lycée professionnel	19	3,4%
Lycée Agricole	6	1,1%
MFR	0	0,0%
Autre	10	1,8%

Emploi	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	1	0,2%
Enseignant	517	93,2%
Chef d'établissement	17	3,1%
CPE	4	0,7%
Educateur	4	0,7%
Surveillant	2	0,4%
Autre	18	3,2%

Ce sont principalement les enseignants qui ont répondu. On peut noter la présence dans ces réponses de quelques chefs d'établissement.

La variété des disciplines enseignées se trouve marquée dans notre échantillon par des sur représentations :

Technologie	259	51,9%
Documentaliste	56	11,2%
Mathématiques	44	8,8%
Histoire-Géographie	25	5,0%
Lettres	23	4,6%
SVT	18	3,6%
Sciences physiques, chimie	15	3,0%
Anglais	14	2,8%
bureautique economie info gestion	13	2,6%
divers	8	1,6%
EPS	7	1,4%
espagnol	5	1,0%
arts plastiques	3	0,6%
education musicale	3	0,6%
informatique	3	0,6%
S.V.T.	3	0,6%

Nous pouvons nous interroger sur la place prise par les enseignants de technologie d'une part et par les documentalistes d'autre part. Cette sur-représentation de ces deux catégories d'enseignants dans notre enquête confirme notre précédente enquête. Elle confirme une hypothèse concernant les acteurs les plus impliqués dans le développement des TIC dans les établissements. Elle pose problème dans la mesure où l'on a du mal à voir cette courbe s'infléchir même si la présence plus massive des autres disciplines montre une évolution certaine de l'intérêt des enseignants pour les TIC.

L'ancienneté dans l'enseignement.

La présence d'enseignants ayant une bonne ancienneté dans leur métier nous amène à émettre l'hypothèse d'une plus grande liberté d'action et d'initiative liée à l'augmentation de l'ancienneté c'est-à-dire de l'aisance professionnelle. S'intéresser aux TIC pourrait être plus aisé pour des enseignants ayant une certaine habitude du métier.

Ancienneté dans l'enseignement	**Nb. cit.**	**Fréq.**
Non réponse	14	2,5%
Moins de 2	14	2,5%
De 2 à 4	42	7,6%
De 4 à 6	34	6,1%
De 6 à 8	38	6,9%
De 8 à 10	26	4,7%
De 10 à 12	46	8,3%
De 12 à 14	27	4,9%
De 14 à 16	45	8,1%
De 16 à 18	12	2,2%
De 18 à 20	24	4,3%
De 20 à 25	101	18,3%
De 25 à 30	51	9,2%

De 30 à 35	57	10,3%
35 et plus	22	4,0%

Comparé à l'ancienneté dans l'établissement, on observe un changement lié au jeu habituel des mutations. On a une majorité d'enseignants qui ont moins de 10 années d'ancienneté dans l'établissement dans lequel ils enseignent au moment de la réponse à ce questionnaire.

Ancienneté dans l'établissement	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	19	3,4%
Moins de 2	69	12,5%
De 2 à 4	87	15,7%
De 4 à 6	75	13,6%
De 6 à 8	60	10,8%
De 8 à 10	30	5,4%
De 10 à 12	37	6,7%
De 12 à 15	39	7,1%
De 15 à 20	51	9,2%
De 20 à 25	43	7,8%
De 25 à 30	22	4,0%
De 30 à 35	19	3,4%
35 et plus	2	0,4%
TOTAL OBS.	553	100%

Qui sont les personnes qui ont répondu à notre enquête ? Leur connaissance du B2i et leur implication dans les TIC.

Ca y est, tout le monde connaît le B2i. C'est le premier enseignement de ce sondage. A la question « Comment j'ai connu le B2i ? » nous pouvons constater, que comme lors de notre première enquête de Décembre 2001, ce sont les lectures personnelles qui sont le premier facteur de connaissance du B2i. Nous avions permis les réponses multiples ce qui donne un complément d'information en particulier ici sur « l'effet établissement ». C'est à cet échelon que l'information passe le mieux, le bouche à oreille fonctionnant moins bien. La faible représentation des inspecteurs dans ce chiffre corrobore la remarque faite par l'Inspection Générale dans son rapport de 2003.

Connaissance du B2i	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	8	1,4%
Par l'inspecteur	51	9,2%
Par mon chef d'établissement	112	20,2%
Par mes collègues de travail	127	22,9%
Seul par mes lectures	298	53,7%
Je ne connais pas le B2i	6	1,1%
Autre	117	21,1%

Pour ce qui concerne les TIC dans votre établissement, vous êtes :

Responsabilité dans les TIC	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	141	25,4%
Responsable technique informatique	166	29,9%
Responsable pédagogique TICE	157	28,3%
responsable du B2i	135	24,3%
autre	141	25,4%

La moitié de nos répondants sont impliqué activement dans la vie de l'établissement et un quart à la responsabilité du B2i. Cette information nous amène donc à pondérer nos résultats et à penser qu'il y a là une représentation importante qui marque le volontarisme de ces acteurs au sein de l'établissement scolaire. On peut faire l'hypothèse que ces responsables ont profité de cette enquête pour montrer leur participation au B2i ou tout au moins au développement des TIC dans l'établissement.

Connaître votre établissement ?

Afin de préciser et éventuellement de mener des études complémentaires, nous avons cherché à savoir dans les types d'établissements dans lesquels enseignaient les personnes ayant répondu à l'enquête.

Lieu d'implantation de l'établissement

implantation	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	2	0,4%
Centre ville	169	30,5%
Quartier décentré	88	15,9%
Périphérie	99	17,8%
Rural	197	35,5%

La difficile distinction entre les implantations autour des villes nous a amené à établir cette distinction entre décentré et périphérie. Même si ce critère est sujet à caution, il nous permet d'améliorer la distinction entre ces trois entités que sont la ville, le monde rural et cette zone intermédiaire difficile à qualifier autrement que par la représentation que chacun s'en fait. A part égales trois zones sont présentes dans notre échantillon. Ce critère n'est pas un critère retenu pas la DPD dans ses enquêtes. Pourtant il nous semble intéressant d'envisager cet aspect dans les enquêtes sur les TIC.

Votre établissement est-il situé en ZEP ?

ZEP	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	9	1,6%
Oui	80	14,4%
Non	466	84,0%

Le nombre d'établissement en ZEP est ici légèrement inférieur au taux national de 16,7%.

Taille totale de l'unité d'enseignement dans laquelle vous assurez la majorité de votre temps d'enseignement ?

Taille totale	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	21	3,8%
Moins de 100	20	3,6%
Entre 100 et 200	34	6,1%
Entre 200 et 400	138	24,9%
Entre 400 et 700	233	42,0%
Entre 700 et 1000	80	14,4%
Plus de 1000	29	5,2%

Nombre total d'enseignants de l'unité d'enseignement dans laquelle vous assurez la majorité de votre temps d'enseignement ?

Nombre d'enseignants	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	16	2,9%
Moins de 5	129	23,2%
De 5 à 10	30	5,4%
De 10 à 20	39	7,0%
De 20 à 30	63	11,4%
De 30 à 40	78	14,1%
De 40 à 50	90	16,2%
De 50 à 70	65	11,7%
De 70 à 90	29	5,2%
Plus de 90	16	2,9%

Connaître votre établissement ? La place des TIC.

- Combien y a-t-il de salles multimédias dans votre établissement ? (en dehors du CDI et des salles de technologie)

Nb de salles multimédia	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	6	1,1%
Moins de 2	385	69,4%
De 2 à 4	136	24,5%
De 4 à 6	20	3,6%
De 6 à 8	5	0,9%
De 8 à 10	0	0,0%
De 10 à 12	1	0,2%
12 et plus	2	0,4%
TOTAL OBS.	555	100%

Trois établissements constituent des exceptions. C'est en particulier le cas des ensembles scolaires ou encore d'établissement situés dans d'autres pays.

- Combien de postes informatiques y a-t-il en moyenne dans chaque salle dédiée multimédia ?

Poste en salle dédiée	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	40	7,2%
Moins de 10	60	10,8%
De 10 à 20	397	71,5%
De 20 à 30	51	9,2%
De 30 à 40	2	0,4%
De 40 à 50	1	0,2%
De 50 à 60	3	0,5%
60 et plus	1	0,2%

- Combien de postes informatiques, en moyenne, sont-ils connectés à internet dans ces salles ?

connecté internet	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	40	7,2%
Moins de 10	82	14,8%
De 10 à 20	373	67,2%
De 20 à 30	47	8,5%
De 30 à 40	4	0,7%
De 40 à 50	4	0,7%
De 50 à 60	1	0,2%
60 et plus	4	0,7%
TOTAL OBS.	555	100%

La quasi-totalité des établissements est désormais équipée (93%) de salles connectées à Internet.

Nous avons voulu explorer l'implantation des TIC dans les CDI, il semble en effet que ce soit un lieu privilégié pour le développement des pratiques des TIC.

- Combien de postes informatiques y a-t-il dans le CDI

Postes au CDI	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	9	1,6%
Moins de 2	19	3,4%
De 2 à 4	91	16,4%
De 4 à 6	193	34,8%
De 6 à 8	120	21,6%
De 8 à 10	46	8,3%
De 10 à 12	29	5,2%
12 et plus	48	8,6%

- Combien de postes informatiques sont-ils connectés à internet dans cette salle ?

CDI : connecté à internet	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	17	3,1%
Moins de 2	53	9,5%
De 2 à 4	92	16,6%
De 4 à 6	173	31,2%
De 6 à 8	105	18,9%
De 8 à 10	44	7,9%
De 10 à 12	26	4,7%
12 et plus	45	8,1%

Le mouvement observé ici confirme le très large développement des équipements et des connexions. On pourrait considérer désormais que la quasi-totalité des élèves peut désormais accéder à des ordinateurs connectés à Internet si l'on croise cette information avec le nombre salles multimédias.

- Combien y a-t-il de salles de technologie dans l'établissement ?

Nb de salles de technologie	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	20	3,6%
Moins de 2	158	28,5%
De 2 à 4	319	57,5%
De 4 à 6	50	9,0%
De 6 à 7	2	0,4%
De 7 à 9	2	0,4%
De 9 à 11	3	0,5%
11 et plus	1	0,2%

- Combien de postes informatiques y a-t-il en moyenne par salle de technologie ?

Postes en salle de technologie	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	34	6,1%
Moins de 2	29	5,2%
De 2 à 4	15	2,7%
De 4 à 6	47	8,5%
De 6 à 8	71	12,8%
De 8 à 10	81	14,6%
De 10 à 12	84	15,1%
12 et plus	194	35,0%

- Combien de postes informatiques, en moyenne, sont connectés à internet dans chaque salle ?

Technologie : postes connectés à l'Internet	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	49	8,8%
Moins de 10	307	55,3%
De 10 à 20	175	31,5%
De 20 à 30	17	3,1%
De 30 à 40	5	0,9%
De 40 à 50	0	0,0%
De 50 à 60	1	0,2%
60 et plus	1	0,2%

Même si tous les ordinateurs des salles de technologies ne sont pas connectées à Internet (taux de non réponse) on peut considérer désormais que les équipements sont disponibles.

- Combien y a-t-il de postes informatiques dans d'autres salles d'enseignement ?

autres postes informatiques	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	44	8,0%
Moins de 0	0	0,0%
De 0 à 1	138	25,0%
De 1 à 2	48	8,7%
De 2 à 3	57	10,3%
De 3 à 5	70	12,7%
De 5 à 8	61	11,0%
De 8 à 12	54	9,8%
De 12 à 15	10	1,8%
De 15 à 20	25	4,5%
De 20 à 30	15	2,7%
De 30 à 40	11	2,0%
40 et plus	20	3,6%

Combien de ces postes informatiques sont connectés à internet dans ces salles ?

autres connectés internet	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	75	13,6%
Moins de 0	0	0,0%
De 0 à 1	210	38,0%
De 1 à 2	45	8,1%
De 2 à 3	45	8,1%
De 3 à 5	48	8,7%
De 5 à 8	44	8,0%
De 8 à 12	26	4,7%
De 12 à 15	9	1,6%
De 15 à 20	16	2,9%
De 20 à 30	11	2,0%
De 30 à 40	9	1,6%
40 et plus	15	2,7%

Ces deux tableaux complètent la description des établissements. En collège la solution salle multimédia est privilégiée. Il y a dans 2/5è des établissement un ou deux autres ordinateurs disponibles dans d'autres salles. Nous n'avons pas demandé le lieu d'implantation de ces postes ni si les élèves y avaient accès. Il serait probablement intéressant d'observer l'évolution de ce type d'équipement dans les établissements : sont-ils pour les enseignants en dehors de la classe, pour les enseignements au sein des classes ? Quelles sont les disciplines qui disposent d'un ordinateur dans la salle de classe (pour ceux qui ont une salle dédiée) ?

Votre établissement a-t-il un Intranet ?

Intranet dans l'établissement	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	24	4,3%
Oui	249	44,9%
Non	282	50,8%
TOTAL OBS.	555	100%

Sans préjuger du sens donné à cette question par les personnes ayant répondu, on sera intéressé par ce chiffre qui montre que l'informatique se structure dans les établissements et que si les intranet sont aussi répandus, c'est qu'il y a une évolution importante dans l'organisation de l'informatique scolaire. Reste maintenant à analyser la nature de cette intranet, les outils qui y sont implantés et leurs usages.

Connaître votre établissement ? La responsabilité des TIC

- Y a-t-il un responsable informatique dans l'établissement ?

Responsable ?	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	11	2,0%
Oui	465	83,8%
Non	79	14,2%

- Ce (ou ces) responsables est (sont)-il ?

Qui est responsable informatique ?	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	65	11,7%
Vous même	209	37,7%
L'enseignant de technologie	148	26,7%
Le ou la documentaliste	12	2,2%
le chef d'établissement	10	1,8%
un personnel éducatif	98	17,7%
un informaticien	51	9,2%
autre	104	18,7%

On observe que des responsables informatiques sont présents dans la plupart des établissements (84%) ce qui signifie qu'une évolution s'est faite désormais sur la place prise

par les TIC. Parmi les enseignants de technologie qui ont répondu, près des trois quarts sont responsable informatique dans l'établissement. Cependant désormais ils ne sont plus les seuls à prendre en charge l'informatique ce qui est une évolution importante.

La mise en place du B2i dans l'établissement

Notre enquête visait avant tout à vérifier où l'on en est à propos du B2i. La nécessité de dresser un paysage nous semblait complémentaire et nécessaire pour comprendre les chiffres qui vont suivre.

B2i en place

- Le B2i est-il mis en place dans l'établissement ?

B2i en place	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	25	4,5%
oui	363	65,4%
non	167	30,1%

Première indication importante par rapport à notre enquête précédente, de manière logique la mise en place du B2i concerne les trois cinquième des établissements qui ont répondu. Ce taux doit être pondéré pour les raisons évoquées au début de notre présentation. Cependant 65% devient un indicateur intéressant de progression : 34% de nos répondants de 2001 avaient donné cette même réponse. On pourra cependant s'interroger sur le nombre encore limité trois années plus tard, alors que l'on aurait pu penser qu'en fin 2001 les choses commençaient seulement. Il n'est pas étonnant que les responsables du ministère continuent d'insister sur la mise en place du B2i : force est de reconnaître que l'on est encore très loin du compte espéré. Si en 2001 nous avions 34% de mise en place pour un taux annoncé par le ministère de 20%, on peut penser (si l'on suit l'augmentation que nous constatons) que le taux global de mise en place du B2i est de 40% dans l'ensemble des établissements. Ce chiffre reste pour l'instant faible, le seuil de 50% n'est pas encore atteint dans les collèges

- Qui organise et est responsable du B2i dans l'établissement ?

Responsable du B2i	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	131	23,6%
Le professeur de technologie	252	45,4%
le professeur documentaliste	46	8,3%
Un enseignant d'une discipline passionné d'informatique	51	9,2%
plusieurs enseignants de diverses disciplines	70	12,6%
le chef d'établissement	43	7,7%
Autre	64	11,5%

Notre enquête confirme la précédente, les enseignants de technologie ont été massivement sollicités dans les établissements. On constate cependant une réelle ouverture car les autres établissements ont trouvé d'autres solutions. On constatera en particulier le 12,6%

d'établissement ayant nommé une équipe pluridisciplinaire pour mettre en place le B2i, ce qui correspond à l'esprit initial de celui-ci.

- *Comment s'est effectuée la mise en place initiale du B2i ?*

Mise en place du B2i	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	138	24,9%
Suite à la demande du chef d'établissement à l'ensemble de l'équipe ?	161	29,0%
Suite à une réflexion avec l'ensemble de l'équipe pédagogique ?	38	6,8%
Suite à la demande d'un petit groupe d'enseignants ?	53	9,5%
Suite à la demande du professeur de technologie ?	107	19,3%
Autre	58	10,5%

On remarque dans notre enquête que les chefs d'établissement on pris désormais une place importante dans la mise en place du B2i. Dans les réponses autres, il s'agit principalement d'initiatives individuelles menées sans concertation dans la plupart des cas.

- *Comment est attribué le B2i dans votre établissement cette année ?*

Comment le B2i est attribué	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	190	34,2%
Par un enseignant seul	125	22,5%
par une petite équipe d'enseignants	214	38,6%
par le professeur principal	15	2,7%
par le conseil de classe	11	2,0%

Il est intéressant de noter ici la mise en place d'équipes qui attribuent le B2i, comme le demande le texte initial. On notera cependant que plus du quart des établissements font reposer le B2i sur un seul enseignant. Il faut retenir de ce tableau la progression intéressante de l'esprit « collectif » que le B2i a tenté d'insuffler.

- *Quels supports sont utilisés pour suivre et attribuer le B2i ?*

Support du B2i	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	141	25,4%
La feuille de position du texte officiel	119	21,4%
un livret fabriqué dans l'établissement	77	13,9%
pas d'utilisation de support	20	3,6%
utilisation d'un logiciel de suivi du B2i	146	26,3%
autre	52	9,4%

L'importance de l'utilisation d'un logiciel de suivi du B2i surprend d'autant plus que le ministère est resté réservé à cet égard. Il faut peut-être y voir le signe d'une volonté de simplifier la procédure de suivi des résultats, ceux-ci étant souvent rassemblés par un enseignant s'y connaissant suffisamment pour utiliser un tel logiciel.

Dans cette question nous avons voulu établir un paysage des modalités de mise en place du B2i dans les établissements. La lecture de ce tableau pourra se faire en lien avec la lecture des témoignages rassemblés dans la suite de ce dossier. Ces témoignages dont certains ont été rédigés lors de cette enquête.

- Parmi les assertions qui sont présentées, indiquez celles qui vous semblent les plus proches de ce que vous vivez dans votre établissement ?

Organisation complémentaire	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	92	16,6%
Le chef d'établissement anime et participe au B2i	33	5,9%
Le chef d'établissement ne veut pas parler du B2i	52	9,4%
Le chef d'établissement délègue le B2i à un enseignant	169	30,5%
le chef d'établissement délègue le B2i à une équipe	177	31,9%
Une seule personne est impliquée dans le B2i	67	12,1%
Une équipe restreinte (moins de 5) s'oocupe du B2i	264	47,6%
Une équipe élargie s'occupe du B2i	39	7,0%
Un examen est organisé en cours ou en fin d'année scolaire	70	12,6%
Il y a un enseignement d'informatique dans lequel on enseigne le B2i	55	9,9%
Les compétences du B2i sont évaluées dans le cadre de plusieurs disciplines	153	27,6%
On utilise un logiciel de suivi du B2i	140	25,2%
On utilise la feuille de position du ministère	113	20,4%
On utilise un livret de compétence ou de suivi repris sur Internet	76	13,7%
On a conçu notre propre livret de compétences	57	10,3%
On utilise un logiciel qui enseigne, fait passer et délivre les attestations du B2i	58	10,5%
Les élèves s'auto-évaluent et demandent ensuite aux enseignants d'attester	129	23,2%
Ce sont les enseignants qui proposent aux élèves d'attester les compétences	118	21,3%

De nombreuses indications de ce tableau sont intéressantes et révélatrices. En premier lieu c'est la dispersion des pratiques actuelles. On peut seulement identifier le fait que le B2i est piloté par une équipe restreinte comme caractéristique de ce qui se passe. On peut noter que le B2i a du mal à devenir l'affaire de tous. Remarquons le chiffre important d'auto-évaluation des élèves. Ce chiffre est un bon indicateur de la prise en compte de cette volonté initiale d'associer les élèves qui semble rencontrer un intérêt auprès des enseignants.

Il reste cependant des interrogations : comment se peut-il que le chef d'établissement ne veuille pas parler du B2i ? Comment se fait-il que l'on puisse faire passer le B2i sous forme d'examen ? Comment se fait-il qu'il puisse y avoir un enseignement d'informatique au niveau collège ? Ceci devant être modéré, car il faudrait identifier avec précision l'origine de ces réponses.

Bruno Devauchelle

Témoignages de mise en place du B2i au collège

Avertissement : les témoignages qui suivent ont été sélectionnés parmi l'ensemble des réponses à une question ouverte du questionnaire en ligne. Nous avons donné la priorité aux témoignages les plus structurés car ils apportent un regard assez précis sur ce qui se passe dans les établissements. Le caractère de ces témoignages pourrait paraître très négatif, cependant il reflète la réalité des remarques qui ont été faites. L'ensemble de ces textes est publié anonymement. Nous tenons ici à remercier tous les enseignants et personnels qui ont accepté de répondre à notre enquête.

- Vu que la majorité des postes se trouve dans les deux salles de technologie (utilisées par les seuls profs de techno) et que la salle "Informatique" est encore équipée de MO5 de l'époque "informatique pour tous" des années 80, Comment valider B2i ???

- J'ai tenté de mettre en place le B2i dans mon collège, sous pression du Chef d'établissement. L'an passé, j'ai animé une réunion d'information afin de sensibiliser mes collègues. Cette année, j'ai distribué un livret de compétences "simplifiées" du B2i Niveau 1 (celui-ci n'étant pas évalué dans les écoles du secteur) à la plupart des élèves en leur expliquant le principe (autoévaluation, puis validation des compétences par un enseignant dans le cadre d'activités utilisant l'outil informatique, notamment dans le cadre des IDD). Volontairement, je n'ai effectué aucune relance pour voir l'attitude des élèves face au B2i. Seul 1 élève de 5e a pensé à me faire valider quelques compétences. Les autres l'ont très vite oublié. Quant à mes collègues, ils ne semblent pas être concernés par cette nouvelles "charge éducative". Je n'ose pas trop insister, étant donné la faiblesse de notre parc informatique. Je pense relancer mes collègues lors de la pré-rentrée, en attendant que notre Classe Pupitre soit opérationnelle...

- La gestion (administrative et pédagogique) du B2I est sur l'ENT de l'établissement accessible de n'importe quel point du collège et/ou de l'extérieur par un extranet. Utilisation en plus du logiciel de gestion, sur le réseau internet d'un petit logiciel de gestion et d'exercices (CAPB2I). Manque de motivation des autres disciplines autre que technologie et physique. Difficile de responsabiliser les disciplines au B2I (programme déjà trop chargé). Aucun moyen horaire attribué à cette nouvelle validation. Compétences non reconnues au brevet des collèges, ni dans la vie futur. Concurrence avec le PCIE (européen) qui lui est reconnu dans le monde de l'entreprise ....

- Le système fonctionne assez bien dans le sens où une grande partie des élèves font la démarche d'aller chercher les enseignants. Au niveau des enseignants la volonté de faire l'évaluation et le désir de se former sur la démarche est un peu disparate. Globalement le B2i nous semble ici sur de bonnes bases après deux ans de galère..

- Le B2I n'est pas organisé. Un seul professeur s'en occupe de façon complètement obscure et ne fait pas part de ses décisions au reste du personnel (c'est le responsable TICE !). Par ailleurs, il refuse l'utilisation de support tels que les livrets de compétence ou les grilles d'évaluation (il n'accepte que l'utilisation de la base de données de l'académie, sur internet = très pratique pour qui veut perdre la moitié de son cours !). De ce fait, personne d'autre ne se préoccupe du B2I !

- Pour l'instant cela fonctionne très mal, voire pas du tout, étant donné le peu de motivation du chef d'établissement et des collègues chargés de le mettre en application. Cette mise en place se heurte au peu de moyens informatiques de l'établissement et au peu d'appétence des professeurs pour le support informatique.

- Le fonctionnement n'est pas satisfaisant. La proposition de validation des compétences n'est faite que par un enseignant. Mais pour l'année prochaine, une équipe de réflexion, un prof par discipline s'est mise en place pour étudier des solutions. Normalement, utilisation de B2kit et réflexion des possibilités de validation par discipline.

- Nous avons essayé, sans réussir, de combler le retard et de faire en sorte que les 3° partent avec le niveau 1. Difficultés : - faire participer d'autres disciplines que la documentation et la technologie ; - valider certaines "compétences", même dans le contexte d'un projet ; - mettre en place des projets pour confirmer des compétences ; - harmoniser les procédures de validation (quels critères prendre ?) ; - faire en sorte que ce soit bien les élèves qui demandent ; - faire suivre le livret d'une année à l'autre.

- En 6ème: niveau 1: professeur principal et documentaliste font passer quelques compétences, et professeur de techno (rien en primaire). Puis au cas par cas pour les autres matières. Un certain nombre de professeurs utilisant la salle multimédia (toutes matières confondues) dans le cadre de leur cours et activités sont conviés à participer au B2i et à évaluer (au fur et à mesure; l'élève ne sollicite pas le professeur lorsqu'il pense avoir atteint une compétence; pas d'auto-évaluation, les élèves n'ont pas de livret, il est gardé en salle des profs, accessible à tous). Problème d'ordinateurs : trop souvent en panne, il manque un temps plein pour s'occuper du réseau (décharge de 2h pour le professeur de SVT). Le B2i est intéressant mais lourd à gérer et à appliquer, souvent pour cause de problème matériel (quand trop d'ordinateurs ne fonctionnent pas .....)

- Le B2I est en voie de disparition. Après avoir été imposé par le chef d'établissement à une équipe de non volontaires (représentants de toutes disciplines) l'année dernière, le B2I n'a été mis en place cette année que par un professeur de technologie et la documentaliste pour quelques classes seulement. Aucun suivi de la part de l'administration et beaucoup d'enseignants qui s'estiment incompétents dans ce domaine.

- Une seule salle, 9 postes disponibles, nous avons ciblé les 6ème en leur "donnant" 1h quinzaine en groupe d'initiation à l'informatique. Cette heure animée par une assistante d'éducation permet aux élèves de faire le point sur leur connaissance et d'acquérir les compétences du niveau 1. Chaque élève progresse à son rythme à l'aide de logiciel ou d'exercices créés pour l'occasion et l'assistante d'éducation valide au fur et à mesure la grille de compétence. L'année prochaine, avec l'arrivée d'une salle pupitre, nous espérons pouvoir relancer le B2i niveau 2 aux autres niveaux des classes.

- Nous sommes 2 profs de technologie qui procédons à l'administration du B2i par l'intermédiaire du logiciel "capB2i" du collège Pablo Picasso de l'académie de Rouen je crois. Mon collègue faisant cours systématiquement dans la salle informatique, c'est lui qui l'utilise le plus souvent. Dès que je peux m'y engouffrer, je ne manque pas de m'y employer. (lui a les 4°-3° et moi les 6°-5°)En ce qui concerne l'attestation, c'est mon collègue qui l'assure (livret). Je regrette de ne pas avoir plus de moyens à ma disposition. Cela dit aucun prof des autres disciplines ne s'y intéresse (ou n'en n'ont pas le choix car problème de moyens et de politique interne...)

- C'est du bricolage car il n'y a qu'un prof qui est vraiment impliqué avec une petite aide des professeurs principaux. Les élèves passent les tests, les réussissent la plupart du temps car ils ont droit à plusieurs essais, mais n'ont pas les compétences. Pas de matériel performant, pas de volonté de l'ensemble des enseignants. On le fait parce que les lycées le réclament ensuite à nos élèves qui arrivent en seconde !

- Devant l'opposition de l'équipe enseignante (suite à une réunion d'information par un conseiller du CRDP), j'essaie tant bien que mal de le mettre en place dans mes classes. Le chef d'établissement dit que le stage d'établissement sur ce thème lui a été refusé par la DAFPEN, faute de moyens et qu'il est difficile dans ces conditions d'exiger quoi que ce soit des enseignants

- Etant TZR, j'ai pu observer divers établissements pour la mise en place du B2i. La validation du B2i se fait en grande partie par les enseignants de Technologie voire quelques enseignants (CDI, Maths,ou passionné d'info) en nombre très restreints. Le pourquoi ? Tout simplement, beaucoup de collègues ne se sentent pas prêts à valider des compétences informatiques à des élèves étant donné qu'eux même ne maîtrisent pas l'outil informatique. Dommage ! Notre département (50) a pourtant fait des efforts pour équiper les collèges de salles informatiques (et les salles de Technologie) connectés à Internet

- Chaque élève est inscrit dans l'ENT laclasse.com (module élève) et possède une feuille de position en ligne. Il demande la validation de compétences dans son ENT. Chaque enseignant volontaire peut alors lui accorder ou refuser cette validation dans son propre ENT laclasse.com (module enseignant). L'élève retrouvera dans son ENT sa feuille de position avec les validations ou les refus et un historique de ceux-ci. Un prof peut aussi valider des compétences non demandées pour un élève, voire pour toute la classe en une seule fois. Il a aussi un module de statistiques par compétences pour chacune de ses classes. Il peut à tout moment imprimer une feuille de position, un tableau de stats ou l'attestation elle-même si l'élève a toutes les compétences validées... L'expérimentation en cours devrait être étendue à tout le collège... D'autres essais sont en cours dans d'autres établissements du département.

- Le B2I est à mon avis un marteau à écraser les mouches : - impossible de le valider correctement sans logiciel - les logiciels ne sont pas vraiment satisfaisants. Le B2I est une invention ministérielle, imposée à coup de directive et circulaires. Il est inutile et coûte cher en investissement de la part des personnes. Ce n'est pas des compétences à valider qui sont nécessaires, mais une réelle utilisation de l'outil dans la pédagogie. Il est étonnant que votre sondage soit aussi peu complet, aucune question sur l'utilité du dispositif, sur les difficultés d'application. S'agit-il d'un sondage ou d'une demande de plébiscite !!!!

- Le livret de compétence est en fait en cours de conception. Les outils d'auto-évaluation actuellement disponibles sur le Net nous semblent être un bon outil d'exercice à proposer à nos élèves, pourquoi pas. Mais pour nous, la validation proprement dite doit se faire en cours de séquence pédagogique, à la demande de l'élève et pas une seule fois, mais au moins deux à trois en cours de collège. Nous partons du principe que chacun d'eux évolue à son rythme et acquiert rapidement ou pas des compétences en matière informatique (puisqu'il n'est pas exclu que cela se fasse en dehors de l'établissement). De même que les enseignants ne sont pas en mesure de valider toutes les compétences (moi la première, tout simplement parce qu'il est des logiciels ou outils que je n'utilise pas ou pas assez pour pouvoir prétendre en maîtriser les fonctionnalités - et ce n'est pas près de changer, puisqu'aucune formation ne semble prévue à

cet effet et que l'auto-formation, c'est bien beau, encore faut-il en avoir le temps) et que c'est donc aux enseignants de proposer un certain nombre de compétences (tirées du livret) entrant dans (ou correspondant à) leur projet avec leurs élèves, évaluables en fonction du travail demandé et qu'ils seront en mesure de valider de façon certaine. Evidemment, ça peut restreindre les compétences validables pour l'élève, mais un professeur qui ne maîtrise pas le tableur ne va certainement pas non plus demander la réalisation d'une feuille de calcul à ses élèves à ce moment-là. Cette compétence sera validable à un autre moment. Voilà où en est notre réflexion aujourd'hui. Nous avons participé à un groupe de travail autour de la question en cours d'année avec une plateforme de formation et d'échange en ligne pour nous aider à évoluer, il y a eu des rencontres avec le lycée correspondant à notre collège, il est encore prévu des journées de réflexion collège-primaire ce mois et à la rentrée de septembre. Cette mise en place est longue et plutôt difficile, car à construire totalement, très (trop) peu encadrée mais aussi car peu comprise par l'ensemble des enseignants et, avouons-le, après la quasi suppression des IDD qui étaient un champ d'application idéal pour la validation des compétences du B2i (ils sont maintenant facultatifs, mais les professeurs, même s'ils en ont apprécié la teneur , préfèrent récupérer des heures pour leur discipline), chacun s'attend à ce que le B2i également ne soit que feu de paille, sans moyens réels mis à disposition...(ça prend du temps d'intégrer cette forme d'évaluation dans une séquence, ça demande des préparations supplémentaires, etc..; etc.)...

- Les équipes pédagogiques de chaque classe gèrent les évaluations. La documentaliste est également impliquée sur l'ensemble des classes, tout comme les professeurs de technologie, pour la validation. L'application B2i Kit est utilisée par les élèves pour s'exercer et pour certains exercices s'évaluer. Les fiches de positionnement ministérielles, ont été redécoupées et simplifiées.

- Fonctionnement déplorable : aucune concertation, aucun suivi réel des élèves. Les séances, prévues et organisées par les enseignants ont lieu en fin de journée et sont souvent "séchées" par les élèves. Le comble : ceux-ci ne sont même pas inquiétés ni sanctionnés. Discrédit total des enseignants, écoeurement des volontaires.

- Logiciel d'auto évaluation "Cap B2i" : Donc les professeurs n'ont pas besoin de connaître l'informatique, c'est pour cela que nous avons choisi ce logiciel, afin que tout le personnel des enseignants se sente concerné. Cependant trop peu d'enseignants s'y intéressent. Pourtant il suffirait que chaque classe utilise ce logiciel pendant 10 minutes/semaine. Cependant ce logiciel n'est pas conforme aux I.O. car les compétences ne sont pas validées à travers des savoir-faire mais de minis exercices qui ne reflètent que trop peu la réalité.

- Cette année l'équipe des profs de techno a décidé de ne pas valider le B2i face au désintérêt global des collègues, et pour protester contre la vétusté du matériel informatique de l'établissement (le conseil général ne financera pas avant 2 ans le remplacement d'un matériel vieux de 7 ans. Le manque d'ADSL en milieu rural, rend l'usage de l'internet peu pratique. Les élèves de 6eme n'ont pas eu l'occasion de valider le niveau 1 à cause d'un sous équipement des écoles du secteur.

- Le B2i est géré par deux personnes : essentiellement par le responsable informatique et par le prof de techno (dans le cadre de sa matière). Le responsable informatique prend les élèves en 1/2 groupe une fois par semaine et leur donne un enseignement informatique. L'évaluation B2I incombe essentiellement au responsable informatique. Le reste de l'équipe enseignante et la direction ne se soucient guère du B2I.

- Le chef d'établissement voulait cette année que seuls les profs de techno assument le B2I pour que les 3° sortent avec le 1er et le 2ème niveau. Un seul prof de techno sur 2 a donné les listes de ses 3° ayant obtenu le B2I. Pour la suite ???? Personne ne sait... Les 3° vont bientôt partir et rien n'a été fait pour l'instant. Pour l'année prochaine, le chef d'établissement aimerait que chaque discipline participe au B2I à l'aide du logiciel JBII. Au cours d'une réunion, il s'est avéré que peu de collègues sont volontaires pour participer au B2I. La techno doit assurer les 3/4. Est-ce que le B2I va réellement s'installer en septembre ??? Je ne sais pas. Il sera peut-être encore repoussé comme les années précédentes !

- A l'aide du logiciel hot potatoes, des quizz et autres textes à trou ont été créés afin de permettre une validation simple par des enseignant-e-s pas toujours très à l'aise en informatique. Réponses bonnes à 100% = validation de la compétence Certains élèves demandent spontanément à faire valider leurs compétences, d'autres sont plus timides : pour ceux là, une enseignante qui ne fait pas partie de leur équipe pédagogique habituelle valide les compétences de ceux ou celles qui en font la demande lors d'une 1/2 journée banalisée en fin d'année scolaire. Cette journée permet aussi de valider certains aspects complexes à évaluer tels que le respect des droits d'auteurs ou le cheminement de l'information...

- Les 2 enseignants impliqués dans le B2i souhaitent faire participer tous les collègues utilisant l'informatique (idd, cdi, cours) à la validation des compétences au long de la scolarité du collège, par au moins deux profs chaque fois. Personnellement j'aimerais ne plus entendre parler du b2i dans mon collège de la même façon qu'un examen...

- Toutes les compétences ne sont pas validées dans la mesure où les classes sont surchargées et qu'il est donc difficile d'amener les élèves régulièrement dans la salle informatique. D'autre part, seul un demi-poste d'assistant d'éducateur est attribué pour gérer cette salle. Donc, la validation des compétences est très variable d'une année à l'autre. Il serait souhaitable que les élèves disposent d'une heure d'informatique pour vraiment les initier aux différentes compétences exigées.

- C'est du bricolage. Les enseignants ne sont pas au courant des textes ni des modalités. Les élèves n'ont rien compris non plus au fonctionnement. Les personnes qui connaissent quelque chose au dispositif n'ont pas été consultées. C'est une affaire entre UN prof de techno (non stable dans l'établissement) et le chef d'établissement. Pour avoir connu un autre établissement où c'était vraiment l'affaire de tous, je vois la différence et je suis outrée ! Mais ça n'a pas l'air de troubler les autres le moins du monde... puisqu'on ne leur demande rien...

- Le B2i doit être évalué par l'ensemble de l'équipe pédagogique, mais peu d'enseignants utilisent l'outil informatique avec les élèves, et ceux qui l'utilisent n'ont pas envie de s'investir dans une tache supplémentaire non reconnue et non rénumérée. Le Principal tend a refiler le bébé au prof de techno (Bibi) qu'on nous donne les moyens de faire notre travail, enseigner les "technologies nouvelles" effectifs allégés, matériels... Le Conseil Général des bouches du Rhône fait de gros efforts : -portables pour chaque 4° et 3° et pour chaque professeur - ordina13- - opération 1 ordinateur fixe pour 5 élèves ce qui permet d'être optimiste pour l'évolution des mentalités.

- On fait passer l'examen niveau 1 en cinquième (et cette année encore à titre de rattrapage en quatrième) et le niveau 2 en troisième. Il appartient aux élèves de s'entraîner s'ils le souhaitent avec la partie didactique du logiciel. Une seule épreuve est organisée par niveau en classe

entière mais des élèves peuvent individuellement refaire les questionnaires autant de fois qu'ils le veulent pour valider des compétences supplémentaires.

- La mise ne place n'est que partielle et ne concerne que 50% de élèves. Les animateurs TICE gèrent la pénurie de personnel de service qualifié au sein de l'EN et passent l'essentiel de leur temps à faire de la maintenance au lieu d'animer ! L'essentiel étant assuré par un des 2 professeurs de technologie intervenant en 3°. L'organisation et le suivi du B2i est jugée trop lourde, l'équipe d'enseignants utilisant l'informatique est trop restreinte, beaucoup se déclarant incompétents en informatique. Le B2i est venu s'ajouter à l'ensemble des tâches qui incombent au professeur ce qui a évidemment provoqué de nombreuses réticences. Mal expliqué, mal accompagné par de la formation, je considère que pour l'instant la mise ne place du B2i est un échec. Sa d'être raison profonde n'est-elle pas d'obliger les enseignants à se former aux usages pédagogiques des TIC ? Et là, il y a encore du travail !

- Cette année a eu lieu le b2i pour la 1ère fois suite à une demande forte de la principale du collège. Aucun enseignant (sinon un prof de français (mon mari), un prof de math et moi-même) ne s'est présenté aux diverses réunions en vue du b2i. Les enseignants se sont déclarés incapables d'apprendre l'outil informatique aux élèves !!! Je me suis retrouvée seule, en techno, a essayer de pallier ce manque pour les élèves et quasiment seule aussi, fin juin, pour valider les compétences. L'an prochain, je prendrai en main, sur les 2 niveaux où j'enseigne (4° et 3°) l'apprentissage et la validation des compétences b2i. Ma collègue de techno pourrait prendre en charge les compétences de bases (elle même étant un peu allergique à l'info).

- Réflexion en journée banalisée : mise en place du fonctionnement, pour chaque rubrique, les matières pouvant servir de supports à travers les activités. Le tout établi par et avec l'accord de l'ensemble de l'équipe des enseignants et documentaliste. Document support prêt pour chaque élève de chaque niveau. Au bilan les enseignants avancent le manque de temps, le programme à finir... . Seuls les professeurs de technologie et documentation ont appliqué la "commande". A ce jour je n'ai signé qu'une dizaine d'attestations de niveau 1 !!! Je retravaillerai l'intérêt de ce document à la rentrée ...Ce ne sera pas le seul point où il faut montrer de l'obstination !

- Il y a 3 ans cela relevait de l'ensemble des enseignants utilisant l'info, mais vu le peu de participation cela s'est résumé à une évaluation déléguée aux seuls enseignants de techno qui jusqu'ici remplissaient les livrets de suivi. Depuis on est passé sur le logiciel, et cette année vu les restrictions de poste (perte de 2 postes en 3 ans donc seuls des groupes en 6ème pour 1h tous les 15 jours et en 5ème pour 1h30 par semaine), je n'assurerai que l'évaluation des élèves qui étaient en groupe soit 2 classes en 6ème et 2 groupes de 5ème et donc pas en 4ème (2 classes sur 7) et en 3ème (4 classes sur 7).

- Nous venons seulement d'avoir une réunion concernant le B2i à la demande du directeur du collège. Il a demandé, qui voulait faire partie du passage du B2i. 4 profs se sont manifestés : 2 profs de français et 2 profs de technologie. Cette équipe suivra une formation l'an prochain. Actuellement nous sommes 2 à tester les élèves sur le B2i par l'intermédiaire du logiciel du collège de Pablo Picasso de l'académie de Rouen il me semble. Ayant les niveaux 6° / 5° et ayant rarement accès à la salle info, il m'arrive de temps à autre de lancer les élèves (ayant terminé une activité et avant la fin de la séquence) sur l'autoévaluation du logiciel ci-dessus. Mon collègue l'utilise fréquemment et valide pour certains élèves les compétences du B2i niveau 1 seulement. La formation de l'an prochain nous permettra de maîtriser davantage les 2 niveaux à l'attention des élèves.

- Cette année, je n'ai pas pris (et eu) le temps de mettre à jour GiBii au début et même pendant l'année scolaire. Quel dommage après l'impulsion donnée l'an passé qui était correcte pour une première année avec un log de suivi. Bilan, tout s'est fait dans l'urgence la dernière semaine. La saisie par les collègues des items validés n'a pas suivi. Le Principal adjoint a ordonné la validation à la volée de toutes les compétences pour les élèves de 3e. Démarche anti pédagogique qui ne sera pas une grande pub pour l'établissement à mon goût.

- Un groupe d'enseignants volontaires a créé le livret de compétences qui est distribué à tous les élèves dès la 6ème - ils doivent le conserver sur 4 ans et l'apporter à la demande des enseignants pour pouvoir être évalués à l'occasion de travaux en salle informatique - dans la pratique, peu d'enseignants se livrent à cette évaluation, lourde car elle implique souvent de voir l'élève travailler (et non évaluation d'un produit fini)- la documentaliste évalue quelquefois elle aussi -

- Apparemment, 3 autres enseignants semblent vouloir participer à la validation de certaines compétences en 2004/2005(Professeur de mathématiques, langue et eps). Les autres ne se sentent pas la capacité de valider certains items puisqu'ils ne maîtrisent pas ces nouveaux outils. Avant de mettre en place cette attestation (Dénomination B(revet)2i à revoir d'ailleurs...), il aurait été plus logique de former SERIEUSEMENT TOUS LES PROFESSEURS à l'informatique (stages beaucoup trop courts et trop superficiels actuellement). De plus, il est INDISPENSABLE de mettre en place des structures au niveau académique s'occupant de l'entretien logiciel et matériel de ces machines car avoir des subventions pour créer de nouvelles salles multimédia est très bien, encore faut-il en prévoir d'autres pour la maintenance de ces parcs... d'où difficultés à mettre en place le B2i

- Un petit groupe de convaincus s'investit et atteste les compétences des élèves. Grâce aux IDD, de petits projets mis en place permettent de développer ces compétences pour un maximum d'élèves (5e+4e) dans quelques matières (allemand, français,techno, maths...) L'option européenne allemand est consacrée aussi en partie au B2i (création de pages pour le site) Les enseignants s'y mettent peu à peu, par le biais du logiciel Profnotes (et bientôt peut-être par le biais d'un cahier de textes en ligne accessible par internet aux parents aussi.

- Les élèves acquièrent des compétences dans plusieurs matières qui utilisent l'informatique, dans les IDD ou les divers ateliers. L'évaluation au cours de l'année et des séances étant trop lourd à gérer et mettre en place, un examen est organisé à la fin de l'année : obligatoire pour les 3e, sur la base du volontariat pour les autres niveaux. Sont évalués le niveau 1(rarement évalué en primaire) et le niveau 2.

- Peu de personnes semblent le connaître. L'administration a découvert en fin d'année qu'il fallait faire quelque chose et a délégué un surveillant pour faire rapidement une évaluation des élèves de 3° en salle informatique. Lorsque les élèves ont commencé les tests, ils ont signalé que le professeur de technologie tenait depuis la 5° un fichier sur le travail fait en informatique. Le Principal-Adjoint s'est alors mis en relation avec lui pour remplir les fiches.

- Notre structure pédagogique (collège, lycée) nous permet en fait une mise à niveau informatique en seconde (3 h/semaine), pour ceux qui n'ont pas obtenu, à 95% via la techno, le B2i en fin de 3ème. Mon expérience actuelle ? Je débute une session en 2de avec plus du tiers d'une classe, sans B2i, la grande majorité venant de l'extérieur, sans parfois sans même en avoir entendu parler. Notre projet d'établissement impose le B2i, avec contrôle d'un tuteur

et du directeur des études ainsi que du conseiller d'éducation en fin de seconde (mais nous sommes un établissement privé sous contrat, et les 3 heures/prof de mise à niveau sont le reliquat de la défunte option informatique... chaque candidat a droit à 3 h, pendant 1/2 trimestre (=7 semaines)

Points de vue et témoignages de formateurs dans les établissements

Je reçois au Lycée une circulaire du Recteur de l'Académie de Versailles à ce propos. Il annonce, le 22/9/04, que l'opération "mise à niveau informatique en seconde" est remplacée par une formation et un contrôle des connaissances destiné aux élèves n'ayant pas eu le B2I à la fin du Collège, en attendant la définition précise du B2i niveau 3. Effectivement, le dispositif "mise à niveau" était moribond. Nous l'avons, ici, abandonné à la rentrée, cette année, car les élèves arrivent beaucoup mieux formés maintenant qu'auparavant : mais je ne crois pas qu'il soit resté beaucoup de Lycée comme le notre à l'avoir poursuivi jusqu'à l'an dernier.
Ceci dit, la circulaire est cocasse, car elle arrive bien tard pour s'organiser, et ne dit rien des moyens (ceux de la DGH étant évidemment déjà tous affectés) !

D. Missenard, professeur de maths

Je suis prof de techno depuis 20 ans. J'ai suivi régulièrement des formations lourdes dans le domaine des TIC (Paris, Bordeaux, Nantes) et je suis particulièrement impliquée dans mon établissement (Largenté à Bayonne) en ce qui concerne la formation TIC de mes collègues, la création puis la refonte du site de l'école, la réalisation de CDRom et de vidéos présentant les atouts de l'école, etc. . Et bien sûr, au niveau de mes classes, je mets l'accent (peut-être trop ?) sur toute activité permettant d'acquérir des compétences que j'estime indispensable à tout élève sortant de collège : recherche documentaire raisonnée, production de supports multimédia, respect de la propriété intellectuelle, ...

On pourrait penser que mon établissement, qui n'a pas lésiné sur les offres de formation ni sur les équipements (matériel et logiciel), se présente comme un fer de lance du B2i ... Eh bien non ! Aucune politique de mise en place du B2i de la part de la direction, et pratiquement aucun soutien de mes collègues, malgré les textes officiels, malgré une présentation des enjeux de ce nouveau "brevet", malgré quelques relances de ma part depuis 2001 ... "On" attend ...

Ce que j'ai entendu :
"Les réalisations proposées en Techno couvrent largement les compétences à acquérir en matière de TIC, pourquoi donc mettre en place un dispositif qui va me demander du temps, de travailler autrement ...?"
"Puisque c'est en Techno que la majeure partie des items du B2i sont abordés, c'est donc à la Techno d'évaluer les élèves et de gérer les feuilles de position ..."

J'avoue que je baisse un peu les bras ... et j'ai du mal à analyser les raisons d'un tel attentisme face à un texte (officiel !) qui me semblait intéressant à plus d'un titre ...

Voilà le maigre témoignage que je tenais à t'envoyer. Je suis déçue par l'attitude frileuse de mon établissement concernant ce sujet, mais heureusement, j'ai encore le "feu sacré" de l'enseignement et je pense proposer à mes élèves des projets (intégrant les TIC) qui donnent un sens à leur présence à l'école !

Chantal Mesquida, prof de technologie

J'aurais des choses à dire sur ce sujet mais la période est chargée, je ne sais pas si je trouverai le temps nécessaire à la rédaction. Je pense en particulier à l'interrogation que l'on peut poser devant l'abandon des modules d'apprentissage du traitement de texte en technologie en classe de sixième. L'expérience a montré qu'ils avaient un sens et une efficacité reconnue pour l'acquisition des apprentissages de base qui pouvaient ensuite être confirmées grâce au réinvestissement des savoirs et savoir faire dans des contextes différents à travers des activités de projet. On se trouvait de cette manière dans une pédagogie d'acquisition et de validation de compétence qui tenait la route.

Emmanuel Le Clainche, prof de technologie

Le B2i, état des lieux

Les résultats de l'enquête ne sont pas surprenants et sans doute en dessous dans la zone de recrutement des élèves du lycée où je travaille. Depuis les débuts donc, nous avons introduit la possibilité de passer le B2I pour les élèves de seconde. Il est imposé aux élèves de IGC, de MPI et ceux qui bénéficiaient d'une remise à niveau informatique de 15 heures étalées sur l'année. Pour les autres élèves de seconde, un livret d'évaluation était donné aux volontaires pour autant qu'un nombre de professeurs de la classe acceptaient de valider les compétences. Depuis 3 ans, le système donnait satisfaction, cette année un essoufflement des professeurs compromet la reconduction l'an prochain. Trop de taches en peu de temps .Telle est la raison principale donnée. Résultats globaux : 2/3 des prétendants obtiennent le B2I.

B. Albert, professeur d'histoire - géographie
Lycée du Pays de Retz - Pornic

Petit état des lieux concernant le B2I .

Mais auparavant je fais part de mon parcours de ces trois dernières années. Je suis parti pour une nouvelle aventure professionnelle celle de l'Adaptation et l'Intégration scolaire et aussi personnelle (je pense que, dans ce domaine l'un ne va pas sans l'autre). Pendant ces trois années j'ai préparé le CAPSAIS option E que j'ai obtenu l'année scolaire dernière. J'enseigne donc actuellement dans une classe d'adaptation à temps complet. Le statut de cette classe, qui reste la seule du département, mériterait débat, mais là n'est pas notre propos.

Avant de faire part de ce que je fais et de ce qui se passe dans le département 35 j'aimerai exposer quelques réflexions. Avons-nous besoin d'une formation pour la mise en place du B2i ? Il y a 17 ans (eh oui le temps passe) lors de la formation F.A.S.I (Formation animateurs de sites informatiques, maîtres démultiplicateurs…), à part le côté technique et maintenance, l'orientation de la formation était dirigée vers l'utilisation d'un nouvel outil : Quelles utilisations pédagogiques peut-on faire en classe (primaire et secondaire) d'un logiciel de dessin bit-map et/ ou vectoriel, d'un traitement de texte, d'un tableur, d'une base de données, d'un langage de programmation du type logo ou d'un langage du type Hyper-Card ? Je reste

persuadé que nous étions les précurseurs à penser que l'informatique sortirait de son carquois de spécialistes, de discipline.

Je reste très attaché (et convaincu) à cette conception que l'ordinateur reste un outil de création au service de…. au même titre que la papier et le crayon. Je me plante peut-être… Le matériel a évolué certes, les logiciels aussi et alors qu'en fait-on ?

À cette époque où nous avons été formés, une autre réalité se dessinait et s'implantait : Celle de l'EAO. Je ne sais pas si vous vous souvenez de certains débats entre les instits (nous n'étions que deux) et les «profs» où nous « instits » considérions l'EAO comme de l'occupationnel ? Pourquoi investir autant d'argent alors qu'un simple manuel pouvait faire l'affaire ? C'était la grande époque du «Nano-réseau».

Quelques années plus tard même débat. Les enseignants faisaient du multimédia. Qui n'était autre que de l'occupationnel avec un autre support le CD plus moderne et plus convivial et exit les exercices à trous sur disquette. Mais où se trouve l'outil de création dans tout cela ? Changement de support, matériel plus performant d'accord, mais au niveau de la démarche… statut quo ! Bien que je reste néanmoins persuadé qu'une utilisation de l'EAO dans des ateliers de soutien avec des objectifs ciblés peuvent être bénéfiques.

Cette année, je me suis donc attelé à ce texte du B2i en le présentant aux étudiants de seconde année (PE2). Intervention très classique, mis à disposition du BO puis par groupe restitution sur affiche.

Tous les groupes soulignent unanimement que le B2i a été mis en place pour répondre à une équité sociale au même titre que la mise en place des BCD. Aujourd'hui tous les élèves doivent accéder aux nouvelles technologies au même titre qu'une BCD doit permettre l'accès au livre et c'est le devoir de l'école.

Pour l'ensemble si le B2I à été instauré, c'est pour inciter les enseignants à utiliser voire enseigner «l'informatique». Ils illustrent ce propos par l'annexe du texte. Les élèves ne peuvent obtenir ce « certificat », que s'ils sont capables de «remplir toutes les cases».

Quand je leur demande par quelle modalité ils pensent évaluer le B2i, sans utiliser le terme, c'est tout de même une situation de contrôle, d'examen qu'ils envisagent.

Mon questionnement : est-ce vraiment une question de B2i à travailler ou la conception de l'évaluation en général qui est à revoir ? Où se trouve le projet dans tout acte d'apprendre ? Quels sont les outils pertinents que nous allons utiliser pour favoriser l'apprentissage et mener à bien un projet ?

Concernant ce qui se passe dans le département pour le B2I des statistiques sont consultables à l'adresse suivante : http://www.ac-rennes.fr/pedagogie/b2i .

J'avoue que je ne comprends pas trop le rapport de 34% de réponses à l'enquête régionale et le nombre d'écoles qui ont délivrés les attestations du B2i sachant que l'enseignement public représente en gros 55%-60% des écoles primaire sur le département et que l'on compte à peu près 300 écoles privées.

Les conclusions des données qualitatives me laissent un peu dubitatif. Ce ne sont pas les échos que j'ai pu percevoir en échangeant avec des collègues du public où l'évaluation reste très sommative. Mais je n'ai eu que des échos, des échanges, et donc pas du tout représentatif de ce qui se passe sur le terrain.

J'ai le sentiment que nous tournons toujours autour de la même problématique depuis cette formation d'animateurs de sites informatiques.

Le B2I a-t-il vraiment besoin de faire l'objet d'une formation, doit-on diffuser et écrire des programmes informatiques pour l'évaluer ?

Philippe Ollier, formateur en CFP, enseignant spécialisé (Capsais)

Ma position face au B2i est particulière, à plusieurs points. Je suis professeur d'économie gestion et comme mes collègues j'enseigne en lycée (la matière économie gestion n'existe pas en collège). Actuellement, le B2i en est encore au niveau 2, soit le niveau collège. L'année dernière, nous avons fait parti d'un groupe de réflexion sur le B2i niveau 3. Nous pensions qu'il allait être mis en œuvre cette année, mais ce n'est pas le cas, ou du moins pas pour la rentrée. Nous nous contentons donc pour l'instant de proposer aux élèves qui n'ont pas encore le B2i niveaux 1 et/ou 2 de le "passer". J'ai le cas avec quelques élèves de terminale actuellement.

Pour la gestion du B2i, j'utilise le logiciel Gibii, développé par le CATICE de Bordeaux. L'élève me demande la validation d'une compétence lorsqu'il pense l'avoir acquise. C'est le cas pour la quasi-totalité des items. Les élèves de terminale STT ont l'habitude de la pratique de l'outil informatique. La validation des items se fait notamment lors des TP de comptabilité gestion (épreuve pratique, TP de gestion, ...). Le collègue qui assure l'option IGC procède lui aussi à des validations d'items, pour ses élèves, au cours de l'année. Ceux qui n'auront pas réussi à faire valider tous leurs items, pourront encore le faire en première ou en terminale.

En économie-gestion, difficile pour moi de lier des sites à la pratique des TIC dans le cadre du B2i. Pour nous, le B2i n'est pas l'occasion d'utiliser les TIC. Il ne fait que "valider" des notions et compétences acquises dans nos enseignements. Si cela peut être utile, on trouvera sur le site du lycée (http://www.afrance.net), ressources pédagogiques, ressources, matières, gestion, activités, des exemples de situations où les élèves sont amenés à utiliser l'outil informatique, entre autres au travers de compétences requises dans le cadre du B2i. D'autres compétences liées à la messagerie électronique sont validées au travers de l'utilisation de la messagerie électronique interne du lycée ou de la liste de diffusion de la classe (liste "internet").

En lycée, le B2i niveau 3 n'est pas encore mis en place. Pour l'instant, nous nous contentons de proposer aux élèves qui ne l'ont pas de passer le B2i niveau 1 et 2. Dans nos collèges de recrutement, très peu d'élèves passent à ce jour le B2i. Le manque d'équipement et de collègues concernés (cela se limite souvent au professeur de technologie) en est à l'origine. La validation du B2i est proposée essentiellement aux élèves de l'option IGC et aux élèves de première et terminale STT. Les professeurs de l'enseignement tertiaire sont à peu de chose près les seuls à s'impliquer, pour l'instant, dans la validation d'items du b2i.

Stéphane GOZE, professeur d'économie-gestion

Témoignages recueillis par Bruno Devauchelle

Analyses et perspectives

Le B2i objet "incompréhensible" pour l'Ecole ?

La mise en place du B2i dans les établissements scolaires primaires et secondaires après avoir provoqué la surprise, voire le rejet pur et simple a suscité des débats, des questionnements au sein des équipes, mais aussi dans les différents espaces de discussion ouverts aux acteurs des établissements (listes de diffusion etc…). L'accompagnateur, le formateur, l'inspecteur, bref tous ceux qui disposent d'un poste d'observation particulier sur le développement du B2i ont pu relever de nombreuses incompréhensions exprimées soit par des questions posées, soit au travers de pratiques qui ne sont pas sans soulever de nombreuses interrogations, soit même à partir du refus pur et simple de sa mise en place. Nous proposons de passer en revue quelques une de ces incompréhension et ensuite de les soumettre à l'analyse critique.

- *Ne pas connaître le texte, voire l'existence du B2i*

Nombre d'enseignants et de chefs d'établissement ont déclaré au cours des deux premières années qui ont suivi sa publication ne pas avoir connaissance de ce texte. L'anecdote peu sembler insignifiante, car désormais plus personne n'ignore le B2i, mais elle prend tout son sens si l'on interroge la professionnalité. Certes, il est impossible de connaître tous les textes qui sortent, mais nos observations nous ont montré que deux interprétations étaient possibles : le refus de voir, l'absence de vigilance.

Refuser de voir, c'est adopter une posture qui peut interroger sur la relation que l'on entretient avec l'institution d'une part et avec l'objet TIC d'autre part. Vis-à-vis de l'institution, la question de la connaissance des textes ne peut être suffisante, elle se double bien évidemment de leur mise en application. On peut tout de suite imaginer le lien que d'aucuns font entre les deux, et la relation de causalité que l'on invoque pour éviter de se soumettre à la loi. Vis-à-vis des TIC, ce refus de voir peut aussi révéler une prise de position qui peut être fondamentale. En s'opposant à l'intrusion des TIC dans le champ de l'enseignement, on définit une position qui demande débat. On peut fort bien admettre ce refus, on ne pourrait accepter une ignorance. C'est pourquoi il convient davantage d'engager un dialogue de fond que de s'arrêter à l'argumentaire de surface sur refus de voir

L'absence de vigilance peut révéler une attitude plus dangereuse à terme. En effet, cette position de passivité, alors que l'on est acteur rémunéré au sein d'une institution, est difficilement compatible avec le sens même de la profession d'enseignant, mouvante par définition même, puisque au moins les élèves changent chaque année. Ainsi, et cela s'est rencontré à plusieurs reprises dans de nombreux systèmes éducatifs, l'absence de vigilance rend progressivement obsolète une profession et un système qui sont, encore aujourd'hui au cœur du processus civilisationnel.

- *Ne pas connaître le calendrier de mise en place*

La méconnaissance du calendrier est une observation courante qu'il faut préciser. C'est en particulier la date « d'obligation » du B2i qui est la moins connue. C'est surtout l'expression d'un écart entre l'impulsion et la réalité de terrain. Nous avons observé à de nombreuses reprises des équipes qui, après avoir énoncé leur ignorance de l'obligation, déclaraient ne pas pouvoir mettre en œuvre le B2i du fait du contexte de travail.

La méconnaissance du calendrier fait suite aussi à l'expression incertaine du texte qui associe le primaire et le collège de façon peu claire. C'est aussi la suite des changements politiques qui ont amené des équipes à ignorer les dates pour mieux attendre les prochaines. Aujourd'hui encore les changements de date successifs n'arrangent pas les choses, et la compréhension de la dimension impérative, pourtant exprimée dans les textes, est traduite en fonction du texte initiale : quand cela sera possible réellement dans l'établissement !

- Avoir lu la feuille de position sans lire le reste du texte

C'est un des cas les plus courants que nous avons rencontrés, en particulier auprès des enseignants qui ne sont pas initialement impliqués dans le B2i. Il nous est souvent arrivé de constater que le responsable du B2i ne distribuait à ses collègues que les feuilles de position, quand il n'avait pas, comme cela s'est fait au début de l'année scolaire 2004, modifié le carnet de correspondance en y insérant les feuilles de position sans en parler à l'ensemble des collègues qui ont ainsi découvert non seulement l'existence du B2i, mais aussi sa curieuse mise en place dans l'établissement.

Il semble, à observer les équipes, que la présentation des feuilles de position a eu un effet catastrophique : d'une part cela a paniqué les plus néophytes qui y ont vu un galimatias technique, d'autre part cela à entraîné une méconnaissance du reste du texte qui comporte le cadre de mise en œuvre et l'ensemble des attendus ayant amené au B2i. De plus cette feuille de position annexée au bulletin officiel a eu un effet enfermant pour beaucoup d'équipes qui n'ont pas osé la « retoucher » alors qu'à l'évidence il y avait du travail à faire. Encore aujourd'hui la prégnance de cette feuille a créé dans l'imaginaire de nombre de nos collègues une représentation techniciste du B2i que l'ensemble du texte ne donnait pas. L'effet formulaire (alors que les compétences étaient présentées dans le corps du texte lui-même) a été très impressionnant, puisqu'il a même généré des productions informatiques qui correspondaient rigoureusement à cette feuille, mais pas au sens inscrit dans le texte. Ainsi les multiples validations n'apparaissent pas dans la feuille, de même qu'il est proposé d'ajouter des compétences non listées alors que le modèle de feuille ne le permet pas, et n'y invite même pas.

- Ne pas comprendre les différentes parties du texte du B2i

Le niveau d'expression retenu aussi bien dans le texte lui-même que dans le référentiel de compétence a été parfois mal compris. C'est d'abord la compréhension des compétences listées qui a été signalée. Une explication a certainement manqué et malheureusement les documents publiés soit par les sites officiels, soit par les éditeurs n'ont pas contribué à clarifier les choses. Il suffit de comparer deux ou trois publications sur le sujet pour en prendre conscience.

La compréhension ne s'arrête pas au premier niveau qui est celui du sens des mots, mais elle est aussi en difficulté pour la déclinaison des compétences dans la réalité quotidienne. Les débats entre les enseignants-documentalistes en sont une illustration. Estimant tantôt que le B2i ne prenait pas en compte la spécificité de leur mission et tantôt qu'ils devaient avoir une responsabilité importante pour valider certaines compétences qui ne relevaient que de leur champ d'activité, ces personnels ont rapidement et légitimement interprété le texte du B2i en fonction de leur position dans leur contexte professionnel.

- Trouver que le B2i c'est du travail en plus
En prenant connaissance du texte et constatant que le B2i ne faisait aucunement référence à un quelconque espace temps dans l'organisation scolaire, nombre sont ceux qui ont déclaré que le B2i c'est du travail qui s'ajoute aux nombreuses tâches qu'ils ont à accomplir et qu'ils n'ont souvent pas le temps d'accomplir. Cette remarque est fréquente et recouvre deux réalités différentes et complémentaires. L'une est l'observation de la vie quotidienne des enseignants qui ont beaucoup de mal à intégrer les TIC dans leur classe et qui se demandent s'il leur sera possible, en plus de valider les compétences B2i. L'autre est liée à la représentation du métier d'enseignant qui se définit par des « cases » (l'emploi du temps). Or le B2i n'y apparaissant pas, ils se demandent « en plus de quoi ? » ils vont participer au B2i.

- Ne pas savoir qui pilote, ne pas se sentir soutenu dans l'établissement
De nombreux enseignants ont signalé l'absence de dynamique interne à l'établissement pour mettre en place le B2i. Notre enquête de 2001 avait montré, ainsi que d'autres travaux que nous avons effectués ensuite, que la place du chef d'établissement était prépondérante pour une mise en place efficace. Il semble que cela se soit confirmé et que les initiatives qui n'étaient pas accompagnées d'un fort soutien institutionnel au sein de l'établissement étaient rapidement vouées à l'échec au moins partiel. Il est vrai que ceux qui se sont lancés seuls dans le B2i, sans avoir un soutien un peu collectif se sont mis dans des situations difficiles vis-à-vis de leurs collègues, certains faisant l'objet d'un rejet systématique.

- Transformer le B2i en examen
La solution adoptée de nombreuses fois et pourtant décriée a été de faire « passer un examen ». D'ailleurs la confusion est entretenue au plus haut niveau du ministère puisque l'on peut lire dans la présentation du budget 2005 du ministère qu'il s'agit du « passage » du B2i, ajoutant, en contradiction, quelques lignes plus loin qu'il s'agit d'une « attestation décernée lorsque l'élève utilise de manière autonome et raisonnée les technologies… ». En fait ce propos est le reflet plus général du questionnement principal que le B2i pose a système scolaire : peut-on valider des compétences sans lier cette évaluation à un enseignement spécifique.

La réaction habituelle à l'innovation est la transposition des modèles anciens sur les nouvelles propositions. Le B2i n'échappe pas à la règle et il est logique que la réaction examen, pourtant combattue dès le début par le ministère qui voyait venir la réaction, n'ait pu être complètement évacuée. Les éditeurs tentés par cette modalité qui était la plus simple on vite fait marche arrière et certains se sont même abstenus, comprenant la difficulté qu'ils auraient à entrer dans ce nouveau modèle.

- Ne pas comprendre comment mettre en œuvre des compétences B2i dans la discipline
La publication par l'académie d'Aix Marseille en premier pour le collège puis par le ministère pour les nouveaux programmes de primaire d'un découpage des instructions officielles pour chaque discipline en fonction de la place des TIC n'a pas permis à tous les enseignants de comprendre la place qu'ils pouvaient prendre dans la validation du B2i. Le problème est probablement en amont, comme nous l'avons indiqué précédemment, c'est-à-dire dans l'habitude de gestion de son enseignement que chaque enseignant a développé et que l'irruption des TIC remet en cause ou gène de façon importante.

Il faut noter à ce propos qu'il semble bien qu'un travail s'avère nécessaire pour permettre aux enseignants de mieux mesurer la place qu'ont prise les TIC non pas dans les programmes, mais dans les savoirs qui sont à la base de la discipline elle-même. Comment peut on comprendre les travaux actuels de certaines disciplines et les savoirs (versus connaissances) nouveaux générés si l'on met de coté le rôle que jouent les TIC dans leur élaboration ? Cette explication devrait avoir une influence très nette sur les didactiques de ces mêmes disciplines comme on l'observe déjà.
Rappelons simplement pour mémoire que les enseignants de mathématiques de collège ne sont pas encore tous imprégnés de l'usage des TIC pour leur enseignement, même si c'est clairement indiqué dans les programmes.

- *Ne pas savoir quand et comment valider des compétences*
Une remarque souvent faite dans les établissements concerne la façon de valider des compétences. « Comment je peux me permettre de les valider ? ». Deux fondements semblent être à la base de ce questionnement : la découverte de la logique des compétences d'une part, la difficulté à énoncer des indicateurs et des critères pour évaluer une compétence s'ils ne sont pas déjà écrits. Les enseignants du primaire qui ont déjà fait ce chemin ont d'ailleurs rencontré les mêmes difficultés et ont parfois renoncé, malgré des livrets détaillés, parfois trop.

Il semble que cette question touche plus globalement celle de l'évaluation dont on sait qu'elle est un des enjeux principaux du devenir de l'école. Autrement dit, le B2i soulève clairement des questions qui sont souvent enfouies dans le quotidien pédagogique. La persistance du modèle traditionnel de notation, malgré les travaux de recherche ayant montré les limites de cette modalité d'action (voire les travaux de M. Antibi sur « la constante macabre »), est un frein à un passage à un modèle basé sur les compétences.

- *Ne pas avoir toutes les compétences techniques*
La lecture du B2i au sein des équipes enseignantes a amené certains à dire que pour y participer il fallait soit même le maîtriser dans sa totalité. Dans l'imaginaire collectif l'enseignant maîtriserait la totalité des contenus qu'il enseigne. L'observation quotidienne montre qu'il n'en est pas tout le temps de même et que le degré de maîtrise des contenus enseignés est très variable, certains contenus devant être appris en cours de carrière car n'ayant pas existé auparavant. En réalité c'est la maîtrise de la situation d'enseignement qui, en englobant une maîtrise relative des contenus, permet à l'enseignant d'amener les jeunes à apprendre. Dans le cas du B2i, nous avons affaire pour certains à un contenu considéré comme nouveau. Le temps d'acquérir une maîtrise retardera inévitablement la mise en place du dispositif.

De plus beaucoup d'équipe n'ont pas effectué le travail de découpage du B2i afin de pouvoir le répartir en fonction de deux paramètres : les contenus d'enseignement, les compétences des enseignants. Un enseignant peut ne valider qu'une ou deux compétences, comme on l'a vu dans plusieurs établissements. C'est l'équipe qui validera l'ensemble du B2i.

- *Se sentir déposséder par le B2i (professeurs de technologie et professeurs documentalistes)*
Le B2i a mis en question les enseignants de technologie et de documentation qui se sont parfois sentis dépossédés. Qu'ils ne valident pas les compétences pour lesquelles ils sont

considérés comme compétents et ayant celles-ci en responsabilité dans l'établissement, les a amenés à protester. Cette protestation est d'autant plus forte que le statut de ces deux enseignements dans le collège (différemment au primaire) est souvent mal identifié par l'ensemble des enseignants voire méprisés par certains.

L'arrivée d'un tel texte les concernait donc au premier chef ce qui a amené à des réactions diverses et souvent une prise de responsabilité dans le B2i. L'observation a montré que cette prise de responsabilité sur le B2i s'est parfois transformée en captation, c'est-à-dire en rapatriement de l'objet B2i dans le champ spécifique de la discipline (cf le débats sur les rapports Joutard puis Secrétan).

- *Considérer le B2i comme une nouvelle discipline*

Certains ont vu le B2i comme une nouvelle discipline. Ou tout au moins ils l'ont traité comme tel. C'est en particulier le cas de nombreux « spécialistes » des TIC dans les établissements, emplois-jeunes, personnes ressources etc. qui ont trouvé là un espace de légitimité. Organisant alors un enseignement des items du B2i, puis un examen, ils ont transformé complètement le B2i en un enseignement traditionnel. Ceci s'est souvent fait avec l'assentiment des enseignants qui y voyaient là un alibi pour dire qu'ils appliquaient le texte du B2i sans pour autant avoir à s'en occuper.

On a observé aussi que certains ont refusé le B2i car il n'était pas une discipline, ou tout au moins qu'il n'avait pas la reconnaissance d'un enseignement traditionnel. Pas d'heure, pas de place sur le bulletin pas de place dans l'examen du Brevet, pas d'obligation de résultat…. Autant de symptômes qui n'étaient pas présent.

Conclusion

N'ayons pas une vision catastrophique des choses en lisant cet inventaire. Il est fait pour mettre en évidence les questionnements qui ont traversé et traversent encore les équipes qui mettent en place le B2i. Il faut reconnaître que toutes ces observations que nous avons retrouvées aussi comme témoignage dans notre enquête portent à réflexion. Proposer un tel dispositif a été un pari audacieux aujourd'hui conforté au niveau politique puisque le renforcement de la place du B2i dans les textes officiels est constant depuis 2000.

Ce qui est particulièrement intéressant c'est d'observer comment les équipes ont progressivement intégré ce dispositif. Ce n'est pas le nombre qui nous intéresse ici, mais la manière dont les choses se passent. Identifier les difficultés ne signifie pas dénoncer un échec, mais au contraire tenter de mettre à jour un processus dont, trop souvent, les initiateurs de dispositifs nouveaux, feignent d'ignorer l'existence pour dénoncer la réticence. La sociologie des usages est à ce sujet éclairante pour nous montrer que l'intégration d'innovation dans une organisation, comme l'a bien montré le travail de Norbert Alter, est un processus lent et surtout un processus qui appartient en priorité à ceux qui le vivent au quotidien.

Bruno Devauchelle

Des travaux universitaires sur le B2i

Une thèse (Bruno Devauchelle), un DEA (Catherine Christin), plusieurs mémoires de maîtrises (Sabrina Blondel…), plusieurs dossiers d'études professionnelles ont été réalisés au cours de ces trois dernières années. Et soutenus entre mai et septembre 2004. Nous n'avons pas eu connaissance de tous les travaux réalisés sur ce thème (nous avons aussi recueillis des mémoires professionnels d'enseignants en formation). Cependant nous serions heureux de pouvoir les recenser et d'en faire part dans un document ultérieur. Il nous semble en effet que le recensement et l'exposition de ces travaux ne peut que renforcer la connaissance de ce qui est en train de se passer et ainsi de concourir à ce que chacun comprenne mieux ce qui se passe autour de ce « B2i ».

Sans prétendre à l'exhaustivité, nous vous proposons quelques passages des travaux auxquels nous avons eu accès.

- Le travail de Catherine Christin

Dans ce DEA en sciences de l'éducation, soutenu à l'université de Haute Bretagne Rennes 2, Catherine Christin, maître formateur à l'IUFM de Vannes, se propose de travailler la question suivante : "Nous pouvons alors poser la problématique suivante : La mise en place du B2i obligatoire à l'école élémentaire va-t-elle aider à réduire la fracture numérique dont on parle dans le paysage social et économique français ? Nous posons comme hypothèses de recherche : le brevet informatique et Internet en tant qu'innovation doit intégrer :

- Une modification des pratiques
- Un nouveau modèle d'évaluation
- Un soutien institutionnel"

- Elle conclut son travail sur ces pages : "Pour mener notre recherche, nous nous sommes appuyés sur un échantillon de trente quatre individus. La taille de cet échantillon fait qu'il ne peut prétendre être représentatif de l'ensemble de la population enseignante de l'école élémentaire. Il en est de même pour la représentation de l'établissement comme structure, même si nous avons eu le souci de les varier. Néanmoins, l'hypothèse avancée : « Pour être réussie, la mise en place du brevet informatique et Internet doit intégrer, en tant que réforme innovante :

- Une modification des pratiques
- Un nouveau modèle d'évaluation
- Un soutien institutionnel »

semble avoir été confirmée par notre enquête".

Nous nous sommes demandés comment les enseignants accueillaient sur le terrain la mise en place obligatoire du brevet informatique et Internet. Nous nous sommes intéressés à la connaissance qu'ils avaient du B2i, à sa mise en place ou non mise en place, aux différents obstacles qu'ils pouvaient rencontrer par rapport à ce brevet.
Cette réforme est certes innovante. Elle est innovante par les outils qu'elle met en œuvre qui sont à la pointe de la technologie mais innovante aussi par le bouleversement des pratiques pédagogiques qu'elle suggère (apprentissage par projet, évaluation formative, co évaluation).

Cette réforme est donc à la fois une innovation technologique et une innovation pédagogique. C'est une réforme très ambitieuse ce qui s'est traduit par un accueil très inégal sur le terrain. L'accueil de cette innovation dépend à la fois de la stratégie des acteurs et de « l'effet d'établissement ». Compte tenu de ces observations, nous avons été amenés à répartir les enseignants confrontés à la mise en place du B2i dans quatre types de profils : les immobilistes, les attentistes, les légitimistes et les avant-gardistes.

Pour les individus de ces profils, la mise en place du B2i s'échelonne sur différents paliers. Voici quelques points sur lesquels notre enquête a permis de conclure. Les immobilistes refusent de le mettre en place. Les avant-gardistes et la moitié des légitimistes le mettent en place en respectant l'esprit de celui-ci ; l'autre moitié des légitimistes le met en place en délaissant son esprit innovant.. Seul, le groupe des attentistes ne « s'est pas encore lancé à l'eau ».
Nous avons également remarqué comment la prise en compte institutionnelle pouvait influencer ou non la mise en place du brevet. Seuls deux IEN sur quatre de notre échantillon en tiennent compte lors de leurs inspections.
Pour ce qui est de la connaissance du Brevet quant à la définition du sigle et du contenu, les avant-gardistes connaissent parfaitement les deux. Les légitimistes n'ont pas tous une connaissance entière du sigle : le deuxième i n'est pas identifié et le domaine d'Internet est méconnu. Les attentistes et les immobilistes, connaissent peu la définition du sigle et encore moins le contenu.

Les principaux obstacles avancés pour justifier des difficultés de la mise en place ou pour justifier de la non mise en place sont pour l'ensemble des enseignants le temps de classe à y consacrer, la fiabilité des équipements, le manque de formation, le niveau de compétences des enseignants et l'investissement personnel. Tous ces obstacles sont liés à la fois à un manque de formation technique et pédagogique. Cela aura des incidences quant à la formation continue : si nous voulons que les attentistes rejoignent les légitimistes ou encore mieux les avant-gardistes, il lui faudra avoir de nouvelles exigences.
Comme nous l'avons dit, la formation continue doit être pensée différemment. Il faudra s'efforcer d'intégrer les TIC à toute action de formation en évitant les moments « décrochés ». L'offre de formation devra s'adapter : former les enseignants à la maîtrise de l'outil informatique, les impliquer dans les processus de changement, les accompagner sur le terrain et enfin reconnaître, en validant, leurs compétences.
Il est vrai que les nouvelles technologies ont modifié le métier d'enseignant en introduisant un tiers dans la relation pédagogique. Dans certaines situations, l'enseignant devient un médiateur entre l'élève et toutes les connaissances auxquels l'ordinateur donne accès. N'étant plus le seul dispensateur de savoirs, il a un rôle d'aide, d'accompagnement, sans perdre de vue le devoir de former ses élèves à la maîtrise de l'outil technologique (l'informatique et l'Internet). On voit bien, dans cet aspect de la mise en place du B2i, l'importance de l'accompagnement et de la reconnaissance. De plus, les nouvelles technologies, par la mise en place de réseaux intranet et Internet, de plateformes de mutualisations, de banques de données, modifient les relations des enseignants au sein de l'établissement et avec l'institution.

Un autre aspect évoqué est celui de la fracture numérique.
Le B2i a été rendu obligatoire, dans le cadre du plan Re/SO7, afin de donner « *un nouvel élan au chantier de la société de l'information »* ce qui, pour le Premier ministre devrait contribuer à réduire cette fracture : accélérer la diffusion et l'appropriation des TIC, dans le but de construire une société de l'information partagée, une société de l'information pour tous.

Tout au long de notre travail, nous avons vu en quoi l'école, « socle de la Société de l'Information », doit être un des premiers lieux d'apprentissage des nouvelles technologies.
Devant ce constat d'une fracture numérique qui se traduit pour les élèves par un partage entre ceux qui ont la possibilité d'avoir accès à ces technologies, sous quelles formes que ce soit, et ceux qui en sont exclus, le rôle de l'école, et donc celui des enseignants, est prépondérant. Nous avons pu constater que tous n'ont pas la même conscience de l'enjeu. En reprenant nos catégories de profils, notre étude montre que tous les « immobilistes » et la moitié des « attentistes » soit n'ont jamais entendu parler de fracture numérique, soit n'ont aucune idée de ce que cela peut être. La prise de conscience augmente avec l'autre moitié des « attentistes » pour culminer à 100% avec les « avant-gardistes ». Tous les enseignants n'ont donc pas intégré l'importance de ces enjeux afin de tout mettre en œuvre pour s'efforcer de faire que l'école puisse réduire, par sa mission d'instruction, la fracture numérique.

Reste un dernier aspect, et non des moindres, celui du rapport à l'innovation. Nous avons pu croiser à travers nos quatre profils la théorie de Monica Gather Turler sur les différentes caractéristiques de l'établissement qui infléchissent ou non la probabilité du changement. Nous n'affirmons pas ici que sa théorie est confirmée dans notre travail de recherche, nous pondérons en disant que nous avons pu trouver certaines similitudes entre ses travaux portant sur des établissements Suisses et les constats faits dans les établissements de notre échantillon (écoles élémentaires ou primaires).

Nous avons pu constater :
Aucune des six caractéristiques des établissements favorables au changement n'ont pu être recensées pour les immobilistes, deux l'ont été pour une partie des attentistes.
Pour une partie du groupe des légitimistes quatre des six caractéristiques ont pu être relevées quand aux avant-gardistes cinq des caractéristiques favorables au changement semblent être vérifiés. Il semblerait que « l'effet établissement » ne joue pas de rôle chez les immobilistes et les attentistes, il en a un chez les légitimistes et chez les avant-gardistes le rôle est important.

Face à cette idée de double innovation pour la mise en place du B2i, nous pouvons dire :
Les immobilistes ne sont ni dans l'innovation technologique , ni pédagogique.
Les attentistes eux sont dans un début d'innovation technologique (ils utilisent l'ordinateur mais ne se servent pas d'Internet) et ils ne sont pas prêts à modifier leurs pratiques pédagogiques, ils ne sont pas dans une innovation pédagogique.
Les légitimistes sont tous dans une innovation technologique (ils utilisent entièrement l'outil informatique et Internet) une partie d'entre eux est dans l'innovation pédagogique. (modifications de pratiques) il reste à changer le regard sur l'évaluation. Quand au dernier groupe, les avant-gardistes, ils sont à la fois dans l'innovation technologique de part leurs pratiques variées de l'outil et dans l'innovation pédagogique (modification de pratiques et des modes d'évaluation)

Cela nous amène à relativiser, à la fin de cette étude, les ambitions de la formation à envisager pour une mise en place raisonnée du B2i. Ces ambitions, en matière de formation continue, renvoient aux ambitions affichées par le B2i, essentiellement en ce qui concerne son caractère innovant et tout ce que nous avons appelé « l'esprit de la lettre ».
Eu égard à l'urgence que peut être la réduction de la fracture numérique, il conviendrait peut-être d'adopter une position plus pragmatique, pour le moins momentanément, quitte à délaisser provisoirement certains des aspects trop ambitieux de cette réforme. Pour cela, nous devons, dans le cadre d'une formation continue, faire en sorte que le plus grand nombre

d'enseignants deviennent pour le moins des « légitimistes », sans perdre de vue le fait qu'ils puissent arriver au niveau des « avant-gardistes »
Nous pensons en effet qu'il vaut mieux mettre en place le B2i le plus largement possible même si l'esprit de celui ci n'est pas toujours respecté. Notre souci est de faire en sorte que le plus possible d'élèves ait une utilisation raisonnée des nouvelles technologies : qu'ils soient capables de faire preuve d'esprit critique pour devenir des cybers citoyens autonomes et responsables.

La maîtrise de Sabrina Blondel ne nous étant pas encore parvenue, nous publions ici le compte rendu des témoignages qu'elle nous a fourni au cours de son travail, en attendant de le présenter plus largement.

Mon mémoire est avant tout un mémoire de stage. Il s'appuie dans une première partie sur les textes traitant du sujet (B.o., textes institutionnels, articles de presse, etc.). Dans une seconde, il reprend les activités que j'ai suivi lors de mon stage dans un collège. Je comparerai l'informatique en tant que partie du programme de technologie et l'informatique dans le cadre du B2I.

Enfin, j'ai demandé à quelques établissements (primaires et secondaires) de ma région (59) de répondre à un questionnaire à propos de la mise en place du B2I à l'heure actuelle. Les réponses semblent indiquer un intérêt certain pour le dispositif mais une très grande difficulté de mise en place du au manque de temps, de moyen,... Dans cette partie je veux intégrer des opinions personnelles d'individus participants à l'écriture de sites sur les TIC et le B2I en particulier.

A travers mon stage au collège et l'enquête personnelle menée auprès d'établissements de ma région, j'ai pu me faire une opinion sur la situation de mise en place du B2i. Les professeurs trouvent le dispositif créatif et ingénieux de par le principe d'inter-disciplinarité, mais également de par la possibilité d'une pédagogie différenciée. Néanmoins, malgré l'enthousiasme des commentaires, la mise en place semble se réaliser avec beaucoup de difficultés ce à cause des contraintes de temps, du manque de structure matérielle et d'une non compensation financière. Ma conclusion est donc que le b2i engendre la situation paradoxale d'un dispositif qui a un grand succès sur le plan théorique plus que sous sa forme pratique.
De plus, j'ai cru comprendre que les professeurs ayant étaient réellement intéressés par le dispositif s'en éloignent aujourd'hui. Ils ont l'impression de faire partie d'un groupe restreint assez "bête" pour toujours accepter le travail en surplus. En réalité il semble que les non-volontaires ne le soient pas plus aujourd'hui et que les volontaires d'autrefois se découragent.
En réalité je suis presque sûre que le B2I ne s'intégrera jamais tel qu'on a pu l'imaginer lors de sa création. Il demande de trop gros bouleversements dans l'organisation habituelle de l'enseignement scolaire. Les professeurs ne pourront pas, même à long terme, casser les schémas pédagogiques existants. Le manque d'engagements général des professeurs entraîne une démission des volontaires qui se retrouvent surchargés. Je pense qu'il s'agit d'un cercle vicieux et j'aurais du mal à conclure positivement sur l'état actuel du dispositif.

La thèse de Bruno Devauchelle : Le Brevet Informatique et Internet (B2i) : d'un geste institutionnel aux réalités pédagogiques.

La thèse de Bruno Devauchelle, soutenue en mai 2004 à l'université de Paris 8 (direction G. Jacquinot) aborde trois aspects : La construction du B2i, sa diffusion dans l'institution et dans les établissements, sa correspondance avec les pratiques des jeunes auxquels il est destiné. Nous en présentons le résumé suivi d'extraits de la conclusion.

Le développement de l'informatique dans la société a entraîné, depuis 1970, un effort continu d'intégration dans le système scolaire de l'ordinateur et plus largement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)
L'informatique qui s'est d'abord développée dans les universités et les entreprises a pris une place de plus en plus grande dans la vie quotidienne et est présente désormais dans de nombreux foyers et espaces publics. Quelle place réserver à ces artefacts technologiques à l'école ?
La publication des textes relatifs au Brevet Informatique et Internet, au mois de novembre 2000 représente un pas de plus dans le développement des TIC dans l'éducation comme dans la société en général. Le B2i, instauré à l'école et au collège, apparaît au moment où les usages des TIC se multiplient en dehors même du système scolaire. Peut-on penser que le B2i soit une tentative de prise en compte de ce nouvel état de fait ?

Au croisement des Sciences de l'Éducation, des Sciences de l'Information et de la communication, et de la sociologie des innovations, notre recherche analyse, à partir du geste institutionnel à l'origine du B2i et de sa mise en œuvre, le développement du processus d'appropriation de l'usage des TIC par les élèves et leur prise en compte dans le système scolaire. La sociologie des usages et l'approche de la traduction fournissent un cadre interdisciplinaire d'étude du processus d'innovation et de construction sociale des usages. Notre travail, interrogeant la place donnée aux enseignements des compétences d'usages des TIC dans le contexte scolaire, tend à rapprocher le concept d'apprentissage de celui d'appropriation, pour analyser et comprendre une évolution dont le B2i est un indicateur.

L'arrivée du B2i, si elle a surpris l'ensemble des acteurs du système éducatif, correspond pourtant à une évolution et à un processus de maturation d'un groupe de responsables qui ont proposé à la communauté un dispositif innovant. La diffusion des réformes et des nouveautés dans le système scolaire est un processus complexe qui, pour le B2i, prend une forme d'autant plus étonnante qu'il ne dérange apparemment pas, structurellement, l'organisation scolaire. La mise en œuvre du B2i, inscrite dans une dynamique d'intégration des TIC témoigne-t-elle d'une évolution qui prend en compte les nouvelles modalités d'usages des technologies par les jeunes élèves ? De nature à la fois politique, institutionnelle, organisationnelle et pédagogique – voire culturelle – la mise en place du B2i, à laquelle nous avons participé, dans le cadre de notre activité professionnelle a rencontré un certain nombre de questions que nous nous étions posées comme formateur d'enseignants et auxquelles ce travail de recherche tente de répondre

Comment se situe cette création dans l'histoire du développement de l'informatique à l'école ? Ce sera l'objet notre première partie qui cherche à souligner les différents repères chronologiques de cette évolution et leur signification, notamment par rapport à d'autres changements disciplinaires et aux finalités de l'école : l'informatique entre enseignement obligatoire ou optionnel, entre nouvelle discipline ou nouvelle modalité cognitive, entre contenus d'enseignement et pratiques sociales ?

Comment a été préparée cette « invention institutionnelle » ? Comment a-t-elle été orchestrée, soutenue et suivie et par qui ? A partir de documents de statuts divers et de témoignages de

responsables, nous avons tenté, dans la seconde partie, d'en reconstituer la genèse. Nous avons montré comment ce nouveau brevet s'est imposé du fait de l'évolution du contexte social d'usage des TIC et compte tenu de la difficulté récurrente à intégrer les TIC dans les pratiques pédagogiques depuis de nombreuses années.

Comment est-on passé des textes officiels d'ailleurs très rapidement élaborés, dans le cas du B2i, aux mises en œuvre dans les établissements scolaires ? Le faible taux de B2i organisés dès la première année (évalué à 20 % environ) est un des premiers indicateurs. Nous avons aussi collecté de nombreux documents issus de sources multiples et leur analyse, liée à notre propre implication et à des observations sur le terrain de classes primaires nous a permis de caractériser le processus de " mise en œuvre " (ou de " non mise en œuvre "). Il ressort en effet que, comme pour d'autres tentatives d'intégration des TIC dans le systèmes scolaire, la " forme scolaire " et l'absence de formation des enseignants constituent un réel frein à la mise ne place du B2i, ce dont témoigne amplement notre troisième partie.

Enfin, puisque, comme nous l'affirmions dès notre introduction et comme en témoignent plusieurs enquêtes, les élèves, du moins pour la majorité d'entre eux, sont des usagers des TIC, notamment des cédéroms et d'Internet en dehors de l'école, on peut se demander d'où viennent les compétences d'usage que le B2i se propose d'évaluer ? Cela motive l'enquête de notre quatrième partie menée auprès de 223 élèves de huit établissements primaires et secondaires, publics et privés, basée sur des questionnaires complétés par des entretiens individuels : elle met en évidence l'importance des usages non scolaires des TIC, quelle que soit l'origine sociale des élèves, avec quelques différences cependant. La place des usages familiaux y est prépondérante et constitue un contexte complexe d'appropriation. Elle révèle aussi la nécessité de l'articulation entre l'école et le " hors-l'école " pour permettre à tous une véritable maîtrise dans l'usage des TIC.

L' « invention institutionnelle » que constitue le B2i a jusqu'à présent trouvé peu d'écho dans le système scolaire et le processus qui permet le passage d'une « invention » à une « innovation » voire à une « adoption » n'a pu être observé, trois ans après la publication des premiers textes relatifs au B2i. D'une part, le système scolaire, et en particulier le collège, ne parvient à faire écho ni à la demande des élèves, ni aux injonctions – certes parfois paradoxales - de l'institution ; d'autre part le processus d'appropriation des usages des TIC par les jeunes continue de se développer en dehors du système scolaire. Il se peut qu'à l'instar de ce que pronostiquait Michel Tardy à propos de l'audiovisuel dans les années soixante soixante-dix, se construise dans le système éducatif, un usager idéal des TIC, très éloigné de l'usager réel que nous avons rencontré.. Le B2i, témoignant de la volonté de réduire l'écart entre ces deux usagers, confirme la crainte des responsables politiques et institutionnels de voir s'aggraver la fracture numérique.

Extraits de la conclusion de la thèse

Après quatre années scolaires de mise en place, le B2i n'a pas encore donné lieu à des pratiques ordinaires dans les établissements scolaires. Les données que nous continuons de recueillir, montrent que de nombreux établissements scolaires, et leurs équipes enseignantes, n'ont pas intégré et mis en place ce dispositif. Simultanément, on observe une multiplication des initiatives, venues de l'institution elle-même ou de ses partenaires, pour promouvoir le B2i. Les rectorats (qui continuent de faire évoluer les contenus des pages Internet consacrées au B2I), les académies (dont certaines accompagnent le B2i par la diffusion d'un CD-ROM comme dans l'académie de Rouen au printemps 2004), les éditeurs (la société Delagrave par

exemple, qui propose pour avril 2004 un ouvrage pour aider les écoles à mettre en place le B2i) continuent de développer des propositions pour favoriser la connaissance et la mise en place du B2i. Les enquêtes[1] et les observations, que nous continuons de mener, mettent en évidence l'écart entre les « inventeurs » et les « usagers ». (…)

Evolutions et tendances

L'étude du processus d'intégration des TIC dans le système scolaire, centrée sur le B2i, a mis en évidence, à partir des indicateurs utilisés, des tendances importantes que nous allons expliciter :
- L'évolution de la place du système scolaire dans la construction sociale des usages des TIC
- L'appropriation des TIC par les jeunes comme prenant progressivement la place d'un apprentissage des TIC dans le contexte scolaire
- Le B2i comme tentative de changement paradigmatique centré sur les usages,
- La faible place donnée aux usagers du système éducatif dans le pilotage du système, pour ce qui concerne le domaine des TIC

L'intégration des TIC : un cadre pertinent d'étude pour analyser les changements en éducation

L'introduction de technologies qui se renouvellent dans le système scolaire, est un objet d'observation pertinent pour l'étude du changement en éducation. Au classique changement pédagogique se superpose un « objet » technique qui, de par sa nature, pose question comme intrus dans la situation pédagogique, la forme scolaire.
(…)
On doit reconnaître cependant que le processus en cours se poursuit. Le renforcement de la volonté politique se traduit par un rappel des contraintes initiales et un élargissement du dispositif à tous les niveaux de la scolarisation (lycée et enseignement supérieur[2]). Il se manifeste aussi par l'incitation des établissements à prendre désormais en considération l'obligation du B2i[3]. Celle-ci n'est cependant toujours par perçue comme telle dans les établissements dont un grand nombre n'a toujours pas mis en place le B2i. Cette lenteur, les critiques émises par l'Inspection Générale, les débats entre enseignants sont de bons révélateurs de cette résistance et permettent d'analyser le processus de changement dans le système scolaire. Si les TIC imposent de réfléchir les pratiques, ce n'est pas seulement parce qu'elles sont un nouveau support dans la classe, mais aussi parce qu'elles sont utilisées par les élèves dans d'autres contextes non scolaires et que, pour certains enseignants, elles interrogent les contenus disciplinaires, fondements principaux de la forme scolaire. (…)

Après le B2i, le C2i : le renforcement du cadre

Si l'intention des concepteurs du B2i était, non seulement d'attester des compétences d'usage des TIC par les élèves, mais aussi d'inciter les enseignants à développer des pratiques dans leur enseignement, l'observation des établissements montre qu'elle ne s'est pas concrétisée. Les renforcements successifs du caractère prescriptif du B2i n'ont pas suffit. Cela confirme bien le fait qu'il a été perçu dans les établissements, comme une « injonction paradoxale ». En signant le 11 mars 2004, la circulaire mettant en place un Certificat Informatique et Internet

[1] On trouvera en annexe les résultats d'un questionnaire auprès d'enseignants rempli en mars 2004.
[2] Le B2i niveau 3 est en expérimentation depuis septembre 2002, le C2i, pour les universités, l'est depuis septembre 2004.
[3] L'académie de Bordeaux à demandé à tous les collégiens qui veulent s'inscrire dans un lycée de joindre la feuille de position du B2i à leur livret scolaire en Janvier 2004.

de niveau 2 destiné aux enseignants[4], le ministère fait appel à la formation initiale des enseignants comme vecteur de développement des pratiques. Cette initiative vient compléter l'ensemble du dispositif initié en 2000 par le B2i.

L'édifice progressivement construit à partir de ce que l'on peut nommer « une intuition », se propose d'encadrer désormais l'ensemble de la scolarité initiale jusqu'à l'entrée dans l'activité professionnelle. Même si, dans les établissements scolaires, le caractère « obligatoire » du B2i n'a pas été ressenti par tous, jusqu'à aujourd'hui, la mise en place progressive de cet ensemble de dispositifs vise désormais à faire changer l'attitude des enseignants. Il semble que le ministère ayant pris acte des résistances des enseignants en poste, ait choisi de faire peser désormais la contrainte sur les futurs enseignants. Le C2i implique désormais l'appareil de formation des universités et des IUFM qui devront s'engager sur la certification des enseignants[5].

Le niveau 3 du B2i, ainsi que le C2i, font l'objet d'expérimentations, contrairement à ce qui s'est passé avec les niveau 1 et 2 du B2i. En terme d'organisation, on peut y voir la volonté d'associer plus largement les usagers à la conception des dispositifs. Le passage de l'invention à l'innovation puis à la généralisation pourrait ainsi en être facilité. Les résultats de ces expérimentations ne sont pas encore connus et les informations peu nombreuses. L'élargissement des alliances et la constitution des porte-parole reste un point fragile comme semblent en témoigner les initiatives de certains alliés traditionnels des pouvoirs et les propos de défiances de responsables TIC des établissements qui s'expriment dans les listes de diffusion comme celle des enseignants de technologie.

Le développement des équipements et des usages se poursuit cependant[6], et le ministère a redéployé le PIM dans les espaces numériques publics afin de permettre à toute la population de développer des compétences. La préoccupation du développement des TIC dans les familles, qui était mise en avant à travers l'étude de Bernard Benhamou[7] rendu en juillet 2003, n'a pas connu de suite immédiate. En décembre 2003, est créée une « délégation aux usages d'Internet »[8] qui, bien que sous la responsabilité du ministre l'éducation, est indépendante du monde scolaire.

« La délégation est chargée de proposer les mesures propres à généraliser l'accès à l'internet ainsi que la formation des familles, des enfants et du grand public aux usages des nouvelles technologies. Elle contribue directement à cette mission en assurant une diffusion de l'information et des bonnes pratiques et un suivi de la politique des espaces publics numériques implantés sur le territoire national »

L'évolution récente des dispositifs d'incitation aux usages des TIC ne témoigne pas d'une volonté de faire prendre en compte, dans le système scolaire, les usages que les jeunes font de celles-ci au quotidien. Au contraire, il semble que les trajectoires, qui paraissaient se rapprocher, s'éloignent à nouveau et que les dispositifs redeviennent indépendants. Les jeunes s'approprient les TIC autant dans l'école qu'en dehors, le maintien volontaire d'une distance

---

[4] BOEN n° 11, 11 Mars 2004, circulaire n° 2004-46 DU 2-3-2004.
[5] http://www.educnet.education.fr/actua/html/arts/G20040317.htm consulté en Mars 2004
[6] Enquête trimestriel Médiamétrie, Baromètre Multimédia, décembre 2003. Enquête « Informatique et Familles » Observatoire Régional de la Famille, URAF Auvergne, décembre 2003.
[7] Benhamou Bernard, op.cit., 2003
[8] Décret n° 2003-1168 du 8 décembre 2003 portant création d'une délégation aux usages de l'internet, J.O n° 284 du 9 décembre 2003 page 20967.

entre ces deux univers témoigne de la difficulté, voire de la réticence, des décideurs à prendre en compte cette évolution.

Bruno Devauchelle

Si l'on revisitait la liste des compétences B2i ?

Le texte initial du B2i avait envisagé la possibilité que les compétences listées soient revues et modifiées en fonction des évolutions. Il était de même prévu que les enseignants puissent ajouter des compétences non listées dans le référentiel qui auraient été mises en œuvre en classe. Si les enseignants ont peu exploré cette possibilité qui leur était donnée, depuis sa création, le B2i n'a encore fait l'objet d'aucune révision. Plusieurs aspects observés lors de la mise en place du B2i nous incitent à proposer des pistes pour réviser la liste des compétences.

Avant d'aborder ces différents aspects qui nous sont apparus comme importants au cours des dernières années, il faut rappeler une tension essentielle : entre maîtrise technique et maîtrise des usages intégrés, quelle priorité, quelle complémentarité ?

En effet, ce questionnement est celui qui traverse les principaux débats dans les établissements scolaires. Les enseignants confrontés à la réalité de leur pratique rapportent très souvent le frein que constitue la maîtrise technique au développement des usages. Les échanges que la liste de diffusion des professeurs de technologies Pagestec donne à lire sont l'occasion fréquente de faire ressurgir cette question qui prend d'autant plus d'importance en ce moment, du fait de la refonte des programmes de cette discipline.

Le libellé des compétences du B2i ne simplifie pas non plus les choses pour les enseignants des disciplines les plus éloignées de cette dimension technique des technologies de l'information et de la communication. La lecture de la litanie de vocabulaire qui apparaît au début du niveau 1 et du niveau 2 est un indicateur de cette centration. Une analyse plus serrée des libellés de l'ensemble du référentiel montre qu'il y a souvent une hésitation entre ces deux pôles. N'y aurait-il pas intérêt à reconnaître plus explicitement ces deux pôles et à les séparer plus explicitement, ou à rechercher une meilleure articulation entre eux ? Au risque de devoir admettre qu'une initiation technique reste nécessaire, ce qui, malgré toutes les prévisions qui annonçaient la transparence des usages, est une constante des vingt dernières années.

Le nouveau programme de technologies au collège laisse penser qu'un abandon partiel des apprentissages techniques se fait au profit des usages.

Les différents niveaux de compréhension

La lecture de l'ensemble du texte laisse apparaître des niveaux très différents de complexité. Par exemple dans la phrase : « Je sais recevoir et utiliser un fichier de texte, d'image ou de son en pièce jointe (ou attachée) » A quel niveau faut-il se situer ? Autrement dit, il nous semble qu'il revient aux enseignants d'élaborer plus précisément des indicateurs et des critères des compétences pour rendre utilisable le texte en fonction du contexte de classe dans lequel ils travaillent. De plus la différence entre le niveau 1 et le niveau 2 a amené de nombreuses équipes à revisiter la liste des compétences pour les harmoniser, voire les reformuler.

Le libellé des compétences

La compréhension du libellé des compétences par les enseignants et les élèves pose de réels problèmes. La mise en œuvre se trouve freinée par la nécessité de réguler au sein des équipes les lectures possibles du texte. Par exemple : « Je sais que l'ordinateur ne traite que des informations numérisées (des 0 et des 1 sans signification particulière pour la machine) et que seule l'interprétation qu'en fait l'utilisateur permet de lui donner du sens. » demande à l'enseignant une traduction « en actes » qui semble difficile surtout pour les utilisateurs courants mais non experts. Ainsi on trouve dans les équipes la mise en tension de deux positions : une revendication de liberté pédagogique et l'attente d'une plus grande directivité « ministérielle ».

L'importance donnée à des aspects plus techniques

La place donnée à la maîtrise technique dans le libellé des compétences renforce la difficulté à valider des compétences B2i dans la classe. Le peu d'appétence technique d'une grande partie des enseignants est en opposition avec cette approche qui, bien que tentant en permanence de s'en dégager, suppose en réalité la maîtrise technique comme préalable à l'usage.
Par exemple la phrase :
« créer un document avec des liens hypertextuels pour organiser la présentation de mes arguments. »
plonge nombre d'enseignants dans une certaine perplexité car elle met en avant la technique et utilise un terme (hypertextuel) qui pose problème à beaucoup d'entre eux. Les nombreuses remarques que nous avons collectées montrent bien que cet aspect technique ne se résoud pas si les enseignants n'ont pas pu prendre une relative distance avec cette dimension. Cette distance n'étant d'ailleurs pas liée à leur seule maîtrise technique, que bien souvent ils ont développée à titre personnel. Il semble que le problème réside aussi dans la représentation qu'ils ont de leur rapport au savoir enseigné, évalué et mis en œuvre dans la classe. Or celui-ci est perturbé de façon notoire par le dispositif que l'usage des TIC impose de mettre en place dans sa classe

La place de la dimension citoyenne et éthique

La présence au niveau 1 du B2i d'un domaine de compétence intitulé « Adopter une attitude citoyenne face aux informations véhiculées par les outils informatiques » pose beaucoup de questions aux enseignants, d'autant plus qu'elle disparaît dans le niveau 2 et se trouve répartie dans plusieurs autres compétences. Cette dimension, dont on a trop peu souvent dit qu'elle était centrale dans l'approche nationale de l'intégration des TIC dans l'éducation, est difficilement perçue par les enseignants. Or dans le niveau 3 elle est considérée comme transversale à tout usage des TIC, ce qui nous semble nécessaire si l'on veut faire une éducation à l'usage plus qu'à la technique.

On trouve à propos de cette dimension un questionnement fort des enseignants sur « l'esprit critique » qui est peu mis en avant dans le texte du B2i. Convoqué systématiquement à propos de l'éducation au média, cet « esprit critique » semble disparaître partiellement quand cette éducation concerne les TIC. Mais d'agit-il d'une éducation aux TIC ?

Une proposition pour revisiter les compétences

Notre proposition serait de définir des domaines de compétences qui soient communs au moins aux trois niveaux. Pour chaque domaine de compétence, on définirait des progressions possibles, tant dans la maîtrise technique que la maîtrise d'usage et que de la connaissance. Au cours de l'ensemble de la scolarité chaque domaine de compétence pourrait être évalué de façon progressive et constante. Ainsi il serait possible de suivre une progression cohérente tout au long de la scolarité et en finir comme le préconise pour l'école et le collège le rapport de la commission dite « Thélot ».

On trouvera ci-dessous une présentation schématique possible. L'intérêt d'une telle démarche serait de s'appuyer sur le socle C2i (1 et 2) et ainsi de permettre à chaque enseignant de pouvoir s'insérer dans le dispositif à tous les niveaux et non pas d'apprendre et d'utiliser un nouveau référentiel en changeant de niveau d'enseignement. De plus cela pourrait permettre d'envisager une progressivité des situations de mobilisation et de validation qui amélioreraient le développement réel des compétences des élèves.

**

	Dimension technique : - Mettre en œuvre les techniques nécessaires de façon autonome et pertinente	Dimension éthique et citoyenne : - Engager des pratiques en en mesurant les valeurs juridiques éthiques et politiques	Connaissances associées : - Mobiliser les connaissances nécessaires à la résolution de la situation vécue
C1 - Construire une représentation stable des systèmes basée sur une culture de technologies de l'information et de la communication			
C2 - Organiser et gérer son espace de travail			
C3 – Acquérir de l'information pertinente pour faire face à un besoin			
C4 - Transformer et réutiliser des documents en vue d'une production et d'une restitution			
C5 - Traiter des données chiffrées			
C6 - Conduire des situations de			

communications			

Bruno Devauchelle

Vers un C2i profs. Quelques propositions à débattre

Dans le B0 n°11 du 11 Mars 2004 on peut lire la circulaire N° 2004-46 DU 2-3-2004 dont le texte débute ainsi : *« La rapide évolution des technologies de l'information et de la communication (TIC) a engendré au cours de ces dernières années une progression notable des équipements disponibles dans les établissements d'enseignement. Les instructions officielles et les nouveaux programmes prennent en compte cette évolution. Tout enseignant est désormais concerné par l'usage des outils propres à ces technologies et leur intégration dans les pratiques pédagogiques. »*

Ce premier argument pour l'instauration d'un C2i pour les enseignants marque le signal d'une rupture. Il est temps que les enseignants soient concernés dès leur formation initiale aux TIC. Il est vrai que la difficulté de mise en place du B2i dont ce dossier se fait l'écho a en partie pour argument l'absence de compétences et de formation des enseignants. Ainsi, ils ne pourront plus dire qu'ils n'ont pas été formés après le C2i niveau 1, le niveau 2 orienté professionnellement vers les métiers (à coté de celui pour les enseignants, celui pour les métiers du droit est aussi en chantier). *« Le C2i® niveau2 "enseignant" sera mis en place à partir de la rentrée universitaire 2005, selon les modalités indiquées dans le cahier des charges, après une phase expérimentale durant l'année universitaire 2004-2005 dans les IUFM qui se porteront volontaires. ».*

Les délais sont courts et l'expérimentation est en cours. Les établissements qui se sont portés volontaires et ont été retenus ont commencé le travail. Nous n'avons actuellement aucune indication sur cette expérimentation.

Le texte publié est assez explicite sur les compétences qu'il vise à développer : *« Ce niveau 2 vise à attester des compétences professionnelles communes et nécessaires à tous les enseignants pour l'exercice de leur métier dans ses dimensions pédagogique, éducative et citoyenne. Cet ensemble de compétences se déclinera dans les domaines suivants, à la fois pour des utilisations individuelles et pour des usages à mettre en œuvre avec les élèves ou les étudiants :*
- les problématiques et les enjeux liés aux TIC en général et dans l'éducation en particulier ;
- les gestes pédagogiques liés aux TIC ;
- la recherche et l'utilisation de ressources ;
- le travail en équipe et en réseau ;
- les espaces numériques de travail ;
- l'évaluation et la validation des compétences TIC dans le cadre des référentiels inscrits dans les programmes d'enseignement. »

Le cadre est flou et demande à être défini. C'est pourquoi nous avons, avec des collègues formateurs, essayé de définir une liste de compétences qui nous semblent pouvoir mieux préciser ces domaines. Ce travail a été effectué en travaillant en collaboration avec des enseignants en poste et des formateurs du CEPEC de Lyon. Nous le mettons en débat.

Nos propositions

1 - Compétences techniques

1 - Rédiger un texte à l'aide de l'ordinateur, modifier la forme du texte, déplacer des paragraphes et imprimer
2 - Faire un tableau dans un document traitement de texte
3 - Utiliser le correcteur orthographique et grammatical
4 - Rédiger un texte long en utilisant le mode plan du traitement de texte
5 - Utiliser un tableur pour automatiser un calcul simple (moyenne,…)
6 - Faire des graphiques (histogrammes, diagrammes circulaires…) avec le tableur
7 - Faire une recherche d'informations sur Internet et accéder aux contenus désirés -
8 - Organiser la liste des sites les plus couramment utilisés (favoris, signets etc…) pour pouvoir y accéder rapidement
9 - Prendre un texte et une image d'Internet pour les intégrer à un document du traitement de texte
10 - Envoyer et recevoir des messages électroniques
11 - Envoyer et recevoir une image ou un texte en pièce jointe à un message électronique
12 - Envoyer un message identique à un groupe de personnes
13 - Imprimer les passages choisis dans un message électronique ou une page Internet
14 - Créer des pages Web et les mettre à disposition sur Internet
15 - Enregistrer, ouvrir un fichier dans un dossier donné de son poste ou sur un serveur (en réseau) -
16 - Utiliser un appareil photo numérique et intégrer les photos dans un document traitement de texte
17 - Utiliser un logiciel de Présentation assistée par ordinateur (Power Point…) pour soutenir un exposé ou une présentation
18 - Utiliser un logiciel collaboratif en réseau (ou sur Internet) pour produire un document) à plusieurs

2 – Compétences pédagogiques

1 - Réaliser un support de travail pour les élèves (polycopié, sujet d'évaluation, …) à l'aide du traitement de texte
2 - Réaliser un support de présentation d'un cours à l'aide d'un logiciel de présentation assistée par ordinateur (PréAO)
3 - Utiliser la PréAO et un vidéoprojecteur pour soutenir un exposé oral
4 - Distinguer les différents types de logiciels utilisés dans l'enseignement (logiciel d'EAO, logiciel de simulation, progiciels généraux,…)
5 - Identifier les différentes façons de travailler avec les élèves en utilisant l'ordinateur (seuls, en groupe, en réseau etc…)
6 - Faire travailler un groupe d'élèves (d'adultes) de niveaux différents pour réaliser une tâche sur ordinateur
7 - Identifier et accéder aux sites éducatifs de référence permettant d'aider les enseignants
8 - Décrire la place donnée aux TIC dans les textes officiels de l'Education Nationale (discipline, pluridisciplinarité etc…) -
9 - Décrire le B2i (contenu, modalités de formation et de validation,…)
10 - Définir les ressources documentaires (environnement numérique des savoirs) et techniques (environnement numérique de travail) en développement en éducation et leur usage possible
11 - Identifier l'origine réelle des documents supports utilisés et les citer correctement (auteur, date, lieu…)

3 – Compétences didactiques

1 - Définir la place donnée aux TIC dans les instructions officielles de sa discipline
2 - Identifier la place des TIC dans sa discipline (contenus, savoir faire renouvelés, pratiques pédagogiques…)
3 - Evaluer la pertinence ou non d'utiliser l'ordinateur dans le cadre d'une séquence d'enseignement de sa discipline
4 - Citer les principaux logiciels qui sont utilisés dans sa discipline
5 - Utiliser un logiciel spécifique à sa discipline
6 - Connaître et visiter régulièrement les sites Internet spécialisés dans sa discipline
7 - Etre abonné à une liste de diffusion d'enseignants de sa discipline -
8 - Participer activement à des espaces d'échanges d'enseignants de sa discipline.

Bruno Devauchelle

Pour aller plus loin…

Webographie : Des ressources pour aller plus loin avec le B2i

Nous avons voulu donner dans ces pages des ressources que chacun pourra explorer ou acquérir. Nous n'avons dans ce dossier aucune prétention à évaluer les sites. Il s'agit d'un recensement non exhaustif d'un grand nombre de sites, de documents dont beaucoup sont redondants. Nous n'avons pas réalisé une bibliographie exhaustive des articles parus sur le B2i. Cependant la plupart des produits sont accessibles directement ou indirectement au travers de l'ensemble des liens ci-dessous

Revues françaises consacrées aux TIC et publiant des documents sur le B2i

La revue actice : http://ciel5.ac-nancy-metz.fr/ac-tice/
La revue medialog : http://www.ac-creteil.fr/medialog/
La revue Education technologique : http://www.crdp.ac-versailles.fr/education-techno/

Signalons aussi le numéro de la revue canadienne *Vie Pédagogique* de Septembre Octobre 2004 consacrée aux TIC au Québec :
http://www.viepedagogique.gouv.qc.ca/numeros/132/numero132.asp

Articles de recherche sur Internet

Jacques Beziat : http://orion.inrp.fr/didapro/beziat/beziat.htm
Bruno Devauchelle :
http://www.inrp.fr/Acces/Biennale/7biennale/Contrib/affich.php?&num=7114

SITES consacrés au B2i

Titre : Educnet, le site de la SDTICE et ses pages B2i
URL : http://www.educnet.education.fr/formation/B2i.htm
URL : http://www.educnet.education.fr/secondaire/B2i-second.htm

Titre : Base de données B2i du CRDP de Nancy-Metz, la plus complète, indispensable.
URL : http://crdp.ac-nancy-metz.fr/B2i/

Titre : ÉduSCOL Brevet informatique et internet école-collège, le site de la DESCO
URL : http://www.eduscol.education.fr/D0053/default.htm

Titre : Les Dossiers de l'ingénierie éducative dossier n°39, le B2i
URL : http://www.cndp.fr/DOSSIERSIE/39/som39.asp

Titre : Site B2i de l'académie de Reims, peut-être le meilleur de toutes les académies
URL : http://www.ac-reims.fr/datice/b2i/

Titre : Académie de Versailles, un site qui aiguille sur de nombreuses ressources B2i
URL : http://www.ac-versailles.fr/tice/b2i/default.asp

Titre : Académie de Créteil un site riche sur le B2i
URL : http://www.ac-creteil.fr/matice/le_flash_sur/B2I.htm

Titre : le CRDP de Grenoble, un éditeur particulièrement actif
URL : http://www.crdp.ac-grenoble.fr/ing/utiliser/index.htm

Titre : B2i - j'ai tout compris, toutes les compétences du Brevet informatique et Internet illustrées et expliquées
URL : http://www.madinati.com/b2i/index.php

Titre : [Balises] TICE et B2I, une collection de liens intéressants
URL : http://www.balises.org/rubrique.php3?id_rubrique=1029

Titre : AbulÉdu : logiciel libre pour le B2i
URL : http://www.abuledu.org/article66.html

Titre : Accompagnement pédagogique des utilisateurs des TICE - Le B2i Rouen
URL : http://www.ac-rouen.fr/accompagnement/rubrique.php3?id_rubrique=40

Titre : B2i Site d'un PRI, avec de nombreuses adresses sur le B2i
URL : http://geoduquenne.free.fr/

Titre : B2i Lyon quelques adresses
URL : http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/informatique/page_ressources.html

Titre : B2I - CDDP de l'Aube, une petite bibliographie
URL : http://crdp.ac-reims.fr/cddp10/ressources/mediatheque/biblios/b2i/b2i.htm

Titre : B2i – témoignages de l'académire de Rouen
URL : http://www.ac-rouen.fr/pedagogie/b2i/temoignages.htm

Titre : B2i académie de Nice, un site bien fourni
URL : http://www.ac-nice.fr/b2i/

Titre : B2i et C2i dans l'académie de Versailles
URL : http://www.ac-versailles.fr/tice/b2i/default.asp

Titre : Bienvenue - b2itousniveaux Nancy Metz
URL : http://www2.ac-nancy-metz.fr/quickplace/B2itousniveaux/Main.nsf/h_1EEEFB2A463F85E841256CC600624AD2/9be7806fb5d52fa5c1256cb00055c46f/?OpenDocument

Titre : Brevet Informatique et Internet académie de Grenoble
URL : http://www.ac-grenoble.fr/mission-tice/b2i/index.htm

Titre : Educaunet - Programme européen d'éducation critique à Internet et aux risques liés à son usage.
URL : http://www.educaunet.org/

Titre : Fiches B2i artic besançon
URL : http://www.ac-versailles.fr/etabliss/tice78/sommaire0.htm

Titre : Exemple de formation et d'accompagnement au B2i dans un REP, Saint Fons.
URL : http://rep.stfons.free.fr/objectifs.htm

Titre : Le B2I Strasbourg, une liste d'adresses très fournie
URL : http://www.ac-strasbourg.fr/microsites/techno/ressources/b2i/ressources/Le%20B2I_ac-stras.htm

Titre : LE R@LLYE DU B2I, pour les collégiens
URL : http://ressources2.techno.free.fr/informatique/b2i/rallye/index.htm

Titre : RECIT personnes ressources TIC
URL : http://recit.qc.ca/

Titre : Rectorat de l'Académie de Montpellier
URL : http://pedagogie.ac-montpellier.fr/Actions/b2i/index.htm
Titre : Ressources TICE IUFM pays de la loire, une liste de sites sur les TIC
URL : http://concours.belem.free.fr/ressources/

Titre : B2i s sites de Violleau une liste de sites consacrés au B2i
URL : http://www.ec49.org/balises/violleau/b2iinternet.htm

Titre : Site perso de Gérard Doidy, des adresses commentées
URL : http://perso.wanadoo.fr/gerard.doidy/tice/b2i.htm

Titre : Site personnel de Serge Cauchy des exercices pour le B2i niveau 2
URL : http://serge.cauchy.free.fr/connaissances_b2i.htm

Titre : Liste de sites consacrés aux tice et au B2i
URL : http://www.scolasite.com/pages/tice.htm

Titre : Tice, le B2I site de l'académie de Caen
URL : http://www.ac-caen.fr/tice/B2I/

Titre : © Didapro - Évaluation des compétences en TIC acte des journées un texte sur le B2i
URL : http://ftp.inrp.fr/didapro/vandeput/vandeput.htm

PRIMAIRE

Titre : Pages pédagogiques IA 16 - Les TICE Le B2i

URL : http://ww2.ac-poitiers.fr/ia16/pedago/tice/b2i/index.php

Titre : B2i cdri de lyon un site consacré au B2i
URL : http://www2.ac-lyon.fr/services/cdri/b2i/b2i.html

Titre : . accueil B2i .. académie du Gard
URL : http://www.ticegard.net/b2i/index.htm

Titre : Brevet Informatique et Internet Ariège
URL : http://pedagogie.ac-toulouse.fr/ariege-education/pedagotice/b2i.html

Titre : B2i - j'ai tout compris, toutes les compétences du Brevet informatique et Internet illustrées et expliquées
URL : http://www.tel-et-com.com/madinati/b2i/sommairecomment.php?cat1=6&cat2=&c=1

Titre : Beaurecueil en classe
URL : http://perso.wanadoo.fr/ecolebeaurecueil/classe.htm

Titre : Informatique à l'école primaire - Le Brevet Informatique niveau 1 B2i
URL : http://ifitec.free.fr/
URL : http://netia59.ac-lille.fr/dos/ctice/default.htm

Titre : Pages pédagogiques IA 16 - Les TICE Le B2i
URL : http://ww2.ac-poitiers.fr/ia16/pedago/tice/b2i/index.php

Titre : PragmaTICE – promotion des TICE à l'école primaire
URL : http://pragmatice.net/

ARTS PLASTIQUES

Titre : Arts Plastiques et B2i Lyon
URL : http://www2.ac-lyon.fr/services/cdri/b2i/artsplas/apfiche.html

Titre : Arts plastiques Reims
URL : http://www.ac-reims.fr/datice/artsplastiques/pagessite/b2ihtm.htm

Titre : Arts Plastiques sur Educnet - TIC - Educnet
URL : http://www.educnet.education.fr/arts/tic.htm

Titre : La page TIC académie bordeaux
URL : http://artsplastiques.ac-bordeaux.fr/pages_tic/infographie.htm

EPS

Titre : B2I projet d'enchaînement en gymnastique Reims

URL : http://www.ac-reims.fr/datice/eps/pedagogie/b2igym/b2igym.htm

Titre : Portail du CATICE - Le B2i en EPS
URL : http://catice.ac-bordeaux.fr/projets/b2i_misenplace/eps_lien/view

Titre : Ressources informatiques pour le collège et l'E.P.S. - B2I - L di Pol
URL : http://l.dipol.moro.free.fr/b2i/index.htm

HISTOIRE GEOGRAPHIE

Titre : B2i - géographie
URL : http://bd.educnet.education.fr/histgeo/cherche.php?id_disc=2&b2i=checked

Titre : B2i histoire ministère
URL : http://bd.educnet.education.fr/histgeo/cherche.php?id_disc=1&b2i=checked

Titre : Reims histoire
URL : http://www.ac-reims.fr/datice/b2i/b2i_histoire_geo.doc

Titre : TICE et H-GEO - Les Clionautes
URL : http://www.clionautes.org/rubrique.php3?id_rubrique=10

LANGUES

Titre : ac-toulouse_allemand_sommaire
URL : http://pedagogie.ac-toulouse.fr/allemand/

Titre : Anglais et Multimédia analyses de vidéos, cédéroms, etc. Enseigner dans l'académie de Versailles - projet TIC intégration
URL : http://www.ac-versailles.fr/pedagogi/anglais/tice/

Titre : anglais recherche sites web
URL : http://www.ac-rouen.fr/pedagogie/equipes/langues/anglais/espace_internet.htm

Titre : B2i - Exercices
URL : http://monsitephv.free.fr/forms/b2iexos.htm

Titre : B2i et Langues Vivantes
URL : http://www.ac-reims.fr/datice/b2i/langues_vivantes.htm

Titre : Documents pégagogiques
URL : http://jlblille.free.fr/divers/doc_pedagogiques.htm

Titre : Documents pégagogiques Italien et TICE
URL : http://jlblille.free.fr/divers/doc_pedagogiques.htm

Titre : EDUCNET- Langues et TICE

URL : http://www.educnet.education.fr/langues/tice/ressources.htm

Titre : EDUCNET- Langues et TICE- Usages_outils
URL : http://www.educnet.education.fr/langues/tice/usage_outil.htm

Titre : IDD B2I et allemand - Arnaud et Thomas
URL : http://www.ac-nancy-metz.fr/pres-etab/col_sierck/idd3/hpb2i-eib-camalm-ok/hpb2i-eib-camalm.htm

Titre : PrimLangues - Boîte à outils
URL : http://www.primlangues.education.fr/php/boite_outils.php

Titre : projcor
URL : http://mpltlelong.free.fr/TOPOANG26.html

Titre : Site Langue académique Allemand
URL : http://www.educnet.education.fr/langues/carte_langues/allemand.htm

Titre : sites langues
URL : http://formation.cepec.free.fr/langues/sites_langues.htm

Titre : B2i Anglais des outils pour travailler
URL : http://pavillons.free.fr/Anglais/TIC009An.html

Titre : TICE et Italien
URL : http://crdp.ac-lille.fr/site-italien/ita-TICE.htm

LETTRES

Titre : Brevet informatique et internet
URL : http://www.educnet.education.fr/lettres/pratique/b2i.htm

Titre : Nancy B2i et lettres
URL : http://ciel5.ac-nancy-metz.fr/ac-tice/article.php3?id_article=418

Titre : WebLettres - TICE - B2i
URL : http://www.weblettres.net/sommaire.php?entree=3&rubrique=10

MATHEMATIQUES

Titre : Académie de Créteil - Mathématiques
URL : http://www.ac-creteil.fr/Maths/b2i.html

Titre : Christophe PREVOT La page mathématiques
URL : http://christophe.prevot.free.fr/maths/index.php

Titre : DATICE pedagogie academie de Reims mathématiques
URL : http://www.ac-reims.fr/datice/math/

Titre : La classe mathématiques
URL : http://perso.wanadoo.fr/m.duplessy/laclassedidactmath.htm

Titre : ressources pedagogiques lycee en maths
URL : http://www.ac-reims.fr/datice/math/exob2i/accueil.htm

EDUCATION MUSICALE

Titre : Creteil musique B2i
URL : http://www.ac-creteil.fr/musique/base02/activites/feuille_cours/feuille.html

Titre : Education musicale et TICCE du Ministère de l'Education Nationale
URL : http://www.educnet.education.fr/musique/accueil/index.htm

PHYSIQUE CHIMIE

Titre : b2iphysique CRDP de Caen
URL : http://www.discip.crdp.ac-caen.fr/phch/college/b2iphysique.htm

Titre : Caen phys chimie
URL : http://www.discip.crdp.ac-caen.fr/phch/college/b2iphysique.htm

SVT

Titre : B2i et SVT
URL : http://www.ac-reims.fr/datice/b2i/svt.htm

Titre : B2I et SVT au collège
URL : http://www.ac-nancy-metz.fr/enseign/svt/program/eval/LeB2IetlesSVT.htm

Titre : Bienvenue SVT Grenoble
URL : http://www.ac-grenoble.fr/svt/

Titre : Le brevet informatique (B2i) SVT Paris
URL : http://svt.scola.ac-paris.fr/ressource/formation/Compte_rendu_giptic_13nov.php

TECHNOLOGIE

Titre : Le Clainche Tehcno et B2i
URL : http://ecole.wanadoo.fr/emmanuel.leclainche/bii.htm

Titre : B2i Dauchat
URL : http://perso.wanadoo.fr/dauchat/b2i.htm

Titre : B2i et Technologie Reims
URL : http://www.ac-reims.fr/datice/b2i/technologie.htm

DOCUMENTATION

Titre : Des pistes pour les documentalistes (académie de Nancy-Metz)
URL : http://www.ac-nancy-metz.fr/enseign/CDI/Accueil.HTM#

Titre : Compétences information documentation, académie de Toulouse
URL : http://pedagogie.ac-toulouse.fr/espace-cdi/pedagogie/b2i/b2i.html

Titre : Pour la documentation, académie de Reims
URL : http://www.ac-reims.fr/datice/cdi/tice/tice_b2i.htm

Titre : Les documentalistes de l'académie de Lyon…
URL : http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/documentation/dispositif/b2idocrel.html

B2I NIVEAU 3

Titre : Ac-tice la revue interacadémique des tice
URL : http://ciel5.ac-nancy-metz.fr/ac-tice/article.php3?id_article=417

Titre : Accueil Lycée Hôtelier de la Renaissance Réun ion
URL : https://www.lp-jperrin.ac-reunion.fr/pedagogie/b2i/

Titre : B2i Lycée besançon
URL : http://artic.ac-besancon.fr/zfichiers/b2i/b2i_lycee.htm

Titre : B2i niveau 3
URL : http://www.ac-reims.fr/datice/b2i/niveau_3.htm

Titre : B2i niveau 3 poitiers
URL : http://www.ac-poitiers.fr/tpi/b2i/

Titre : CATICE - Documentation B2i niveau 3
URL : http://www.ac-bordeaux.fr/CATICE/Documentation/index.php?theme=B2i%20niveau%203&rep=B2i

Titre : Cellule TICE - Brevet Informatique et Internet
URL : http://pedagogie.ac-martinique.fr/ctice/b2in3.shtml

Titre : Le B2i niveau 3 présentation de l'expérimentation
URL : http://www.ac-creteil.fr/matice/nos_actions/B2I_niveau3/Welcome.html

OUTILS POUR LE B2I

Titre : Académie de Rennes - B2ikit
URL : http://www.ac-rennes.fr/pedagogie/b2i/b2ikit/0a.htm

Titre : B2i brevet informatique et internet CAP B2i
URL : http://didacool.free.fr/b2i.htm

Titre : B2I GIBII version 3
URL : ftp://carlo.ac-bordeaux.fr/PUBLIC/OUTILS/CATICE/B2I/

Titre : Eval B2i Poitiers
URL : http://www.ac-poitiers.fr/tpi/b2i/documents/outils/InstEvalB2i244.exe

Titre : CARM 37 un outil pour le B2I
URL : http://www.b2iscolaire.net

EDITEURS

Titre : brevet informatique des colleges Fontaine Picard
URL : http://www.fontainepicard.com/catalogue/demob2i.htm

Titre : le site de la société Polygonal
URL :http://polygonal.fr/

Titre : les éditions Goulet un programme développé par des enseignants canadiens
URL : http://www.goulet.ca/titres/pedagotic.html

Titre : Jériko, éditeur de logiciels pour l'enseignement
URL : http://www.jeriko.fr/catalogue/default.htm

Titre : Editeur spécialisé pour l'enseignement primaire ayant sorti un produit spécifique B2I
URL : http://www.sylemma-andrieu.fr/index.htm

Titre : Delagrave, éditeur de plusieurs documents sur le B2I
URL : http://www.delagrave-edition.fr/catalogue/?sect=delas2&mat=delam80

Titre : Editions Bordas
URL : http://www.editions-bordas.com/tice/col_tm.htm
URL : http://www.editions-bordas.com/tice/ecole.htm

Titre : Editions Chrysis de Poitiers, produit pedagotic (cf ci-dessus éditions Goulet)
URL : http://www.chrysis.com/site/data/catalog/FicheProd.asp?id=634

Titre : Editions Casteilla
URL : http://www.casteilla.fr/fr/index.php?art=56&th=25

Titre : Société Xynops éditrice de TéoBII

URL : http://www.xynops.com/b2i.html,

FEUILLES DE POSITIONS

Titre : .. feuilles de position ..dans le gard
URL : http://www.ticegard.net/b2i/principes/position.htm

Titre : B2i académie de Nice
URL : http://www.ac-nice.fr/b2i/

Une liste de sites ayant traits aux TIC et au B2i.

http://b2itest.chez.tiscali.fr/, B2i test site : site consulté en mai 2003

http://bd.educnet.education.fr/B2i/philo.php3, BERARD, Jean-Michel, "Introduction au B2i", mars 2001 consulté en avril 2001

http://bd.educnet.education.fr/B2i/philo.php3, BERARD, Jean-Michel, Introduction au B2i, site Internet de la direction de la technologie, Mars 2001

http://bd.educnet.education.fr/B2i/ressources.php3, Formation à l'utilisation des TIC en technologie au collège, source ministère de l'Éducation nationale : site consulté en mai 2003

http://cdri.lyon.free.fr/B2i/index.html, Site consulté en mai 2003

http://g.mace.free.fr/PHP/index.htm, Test en ligne : "Vos compétences en informatique", site consulté en mai 2003

http://gmace.free.fr, Site personnel, consulté en mai 2003

http://orion.inrp.fr/didapro/meignie/meignief.htm MEIGNE, Françoise LEBEAUME Joël, Technologies de l'information au collège in *Acte des premières journées francophones de didactique des progiciels*, document en ligne à l'adresse : consulté en Novembre 2003

http://perso.club-internet.fr/nicol/ciret/index.htm, CIRET, consulté le 20 Mai 2003

http://perso.club-internet.fr/nicol/ciret/vision.htm, NICOLESCU, Basarab, "Une nouvelle vision du monde la transdisciplinarité", in Collectif, *Transdisciplinarité – Manifeste*, éditions du Rocher, 1996 consulté le 20 Mai 2003

http://www.ac-creteil.fr/ia93/B2iia/index.html, Site consulté en mai 2003

http://www.ac-rennes.fr/pedagogie/b2i/accueil.htm, consulté en mai 2003

http://www.ac-rennes.fr/pedagogie/b2i/b2ikit/0a.htm, Site Internet sur lequel on peut se procurer le produit B2ikit

http://www.ac-rouen.fr/pedagogie/b2i/presentation_cap_b2i.htm, L'application CapB2i : consulté en mai 2003

http://www.clemi.org, BEVORT, Évelyne, BREDA, Isabelle, *Les jeunes et Internet. Représentations, usage et appropriations.* Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information (Clemi), Paris, 2001, version en ligne : consultée en Mai 2003

http://www.education.gouv.fr/actu/element.php?itemID=20035131743, DARCOS, Xavier, site du ministère de l'Éducation nationale, consulté en Avril 2003

http://www.education.gouv.fr/actu/element.php?itemID=200391954#13 , FERRY, Luc, DARCOS, Xavier, Conférence de presse, 01/09/03 consulté à l'adresse :

http://www.education.gouv.fr/bo/2000/23/default.htm, Mise à niveau informatique en classe de seconde - rentrée 2000. N.S. n° 2000-081 du 8-6-2000 (NOR : MENE0001421N) consulté en mai 2003

http://www.education.gouv.fr/discours/1999/rentree1.htm, ALLEGRE, Claude, discours pour la rentrée 1999, Bâtir l'école du XXIè siècle, à l'adresse consulté en mai 2003

http://www.education.gouv.fr/discours/2000/e-educ.htm, Colloque e-éducation, les entretiens de l'éducation, 22 novembre 2000, Salon de l'éducation, porte de Versailles Paris : consulté en mai 2003

http://www.education.gouv.fr/discours/2000/primaire.htm, Conférence de presse du 20 juin 2000, Jack Lang, consulté en mai 2003

http://www.educnet.education.fr/equip/etic499.htm, Document en ligne source : consulté en janvier 2003

http://www.educnet.education.fr/plan/marqueb2i.htm, Site consulté en mars 2001

http://www.educnet.education.fr/math/college/tableur.htm#programmes, consulté en novembre 2003

http://www.internet.gouv.fr/francais/textesref/cisi100700.htm, Site Internet du premier ministre : consulté en mai 2003

http://www.iufm.fr/f_tic.htm, Site national des IUFM consulté en mai 2003

http://www.mediametrie.fr/web/resultats/barometre/resultats.php?id=772, Médiamétrie communiqué de presse de mars 2003, consulté le 30 avril 2003

http://www.nc-technologies.com/fr/Article2.asp?CLE=66, DEBEIR, Jean-Claude, *20 ans d'histoire de l'informatique (1980-2000) : des métiers de l'informatique à l'informatisation des métiers*, en ligne consulté en mai 2003.

http://www.transfert.net, GEINEIX Nicole, secrétaire générale du SNUIPP, "Un ordinateur pour 10 élèves en 2007, j'y crois difficilement", consulté le 15 mai 2003

http://www.unige.ch\fapse\SSE\groups\life\chantiers\life_chantier_18.html, MAULINI, Olivier, *Chantiers et enjeux de l'innovation : Les outils technologiques de l'action pédagogique,* novembre 2001: consulté en mars 2002

http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/informatique/index_info.htm, site du CATICE de Lyon, documents consacrés au B2i, consulté en Octobre 2004

Bibliographie : Quelques outils complémentaires pour mettre en place le B2i

2001

- *"B2I : le brevet informatique et Internet* / Martine Lely". - p. 54-62 Education technologique no 11, février 2001.
- Dossiers de l'Ingénierie éducative, n°39 Juin 2002
- "Compétences du B2i et disciplines du collège/ Alain Grimault". - p. 19-26. Education technologique no 15, février 2002
- "Le B2I Brevet informatique et internet / Pierre Giméno". - p. 10-14, Copie d'écran no 24, hiver 2001.
- Livret de suivi de l'élève : compétences à développer avec les technologies de l'information et de la communication à l'école / Michel Lafont. - Albi : CDDP Albi, 2001. - 27 p. –
- Mise en place du brevet informatique et internet dans les collèges et les écoles au cours de l'année 2000-2001, IGEN, rapport, , juillet 2001
- 50 activités phares avec les TICE, à l'école, projets d'aujourd'hui pour citoyens de demains, CDDP du Tarn CRDP Midi-Pyrénées. 2001
- Médialog, n°39, Académie de Versailles, Paris 2001
- " Informatique et internet : préparer le B2i/ Alain Carrier. - Grenoble : CRDP Grenoble, 2001. - 247p. - (Objectif multimédia).
- Dossier B2i du Café Pédagogique, 2001

2002

- B2i : expériences académiques". - p. 34-63. - Education technologique no 15, février 2002
- Dossier B2i, Ac-tice n° 29-30, académie de Nancy-Metz, novembre décembre 2002
- "Outils informatisés de gestion du B2i (de l'intérêt des ressources libres)",VANSTEENE, Philippe, *Ac-tice* n° 29-30 de novembre décembre 2002
- Cahier d'activités : B2I : brevet informatique et Internet [Niveau 2] / Coord. par Dominique Sauzeau. - Paris : Delagrave, 2002. - 47 p.
- *"Pour... suite du B2i au lycée* / Michel Narcy". - p. 18-23, Médialog n° 42, janvier 2002.
- Le B2i à l'école, Maurice Dutruel, Bernard Porret, Sylemma Andrieu, 2002
- *Préparer et valider le B2i, niveaux 1 et 2 : dossier ducti-fiches* / C. Mérieux, C. Gillet. - Paris Delagrave 2002. - 2 vol. (64, 128 p.) ; 30 x 21 cm 1 CD-ROM
- "Géographie B2i : tout foot / Jean-Luc. Lamotte". - p. 21-24. La Classe no 130, juin 2002.

2003

- Mettre le place le B2i dans l'établissement Dossier du Cepec n°69, 2003
- Cahier d'activités : B2I : brevet informatique et Internet [Niveau 2] livre du professeur / coord. par Dominique Sauzeau. - Paris : Delagrave, 2003. - 61 p. + 1 CDROM. –

- Fondamentaux B2i, Niveau 1, niveau 2/ Alain Carrier, - Grenoble : CRDP Grenoble 2003
- *"Références culturelles / B2i : Jules Verne* / Jean-Luc Lamotte. - p. 67-72, La Classe no 138, avril 2003

2004

- *Bienvenue sur la planète CiBII /Patrice Nadam – p. 8-10, Medialog n°51, Septembre 2004*
- Un nouveau Certif pour les profs / Marie-Pierre Dri – p.42-45, Medialog n°51, Septembre 2004
- Le B2i précisions sur une vraie bonne idée /PENSEC, Ralph, , *Ac-tice* n° 29-30, 2002
- Préparez-vous au B2i avec Office 2003/ ENI, 2004
- Du B2i au ccf/ M. Girolier, Casteilla, 2004

Quelques autres produits réalisés par des équipes

- CD 17, Cd rom téléchargeable réalisé dans les Charentes : http://www.ac-poitiers.fr/ia17/pedagogie/ecole/b2i/
- Polynotes – B2i Académie de Montpellier : http://polynotesb2i.free.fr/
- CD distribué par l'Académie de Rouen, non disponible publiquement